

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°7 JUILLET 2005



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ISSN 1148-4853

Sommaire

Éditorial	3
Textes de portée générale	5
Organisation générale du CNRS	5
Administration déconcentrée (RMLR : 26)	5
Décision n° 050035DR02 du 1 ^{er} juin 2005 modifiant la décision n° 020282DR02 du 24 juillet 2002 portant organisation de la délégation Paris B	5
Programmes interdisciplinaires (RMLR : 271)	5
Décision n° 050005DEP du 2 juin 2005 mettant fin au programme interdisciplinaire de recherche « Robotique et entités artificielles »	5
Décision n° 050006DEP du 2 juin 2005 mettant fin au programme interdisciplinaire de recherche « Origine de l'homme, du langage et des langues »	5
Unités de recherches (RMLR : 2721)	5
Décision n° 050006SING du 26 mai 2005 portant création de l'UMR n° 2706 - CNRS/ENSA/INRIA. . .	5
Décision n° 051039SUNI du 17 mai 2005 modifiant la décision n° 04A005DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement de fédérations de recherche	6
Décision n° 050017SCHS du 3 mai 2005 portant modification de la décision collective n° 04A005DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des fédérations de recherche	6
Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)	6
Décision n° 050073SCHI du 25 mai 2005 portant création de la FRE n° 2926 - Institut de chimie séparative de Marcoule	6
Décision n° 050082SCHI du 2 juin 2005 modifiant la décision n° 050073SCHI du 25 mai 2005 portant création de la FRE n° 2926 - Institut de chimie séparative de Marcoule	7
Unités de service (RMLR : 2741)	7
Décision n° 050007SCVI du 19 avril 2005 modifiant la décision n° 030033SCVI du 24 décembre 2003 de renouvellement de l'UPS n° 44 - Transgenèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)	7
Questions administratives et juridiques générales	8
Présentation des documents (RMLR : 431)	8
Vocabulaire de l'internet (liste de termes, expressions et définitions adoptés)	8
Les personnels du CNRS	11
Autres primes (RMLR : 5312-34)	11
Circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information	11
Mesures particulières	17
Composition du gouvernement	17
Décret du 2 juin 2005 relatif à la composition du Gouvernement	17

Concours	18
Décision n° 050018DRH du 29 avril 2005 de constitution auprès de chacun des départements scientifiques du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2005	18
Décision n° 050019DRH du 13 mai 2005 modifiant la décision n° 050018DRH du 29 avril 2005 portant constitution auprès de chacun des départements scientifiques du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2005	22
Décision n° 050020DRH du 13 mai 2005 de constitution d'un jury d'admission pour les commissions interdisciplinaires pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2005	22
Nominations d'ITA en 2005 - Concours externes	25
Nominations d'ITA en 2005 - Concours internes	25
Promotions	26
Nominations d'ITA en 2004	26
Nominations de chercheurs en 2004	27
Comités, conseils et commissions	35
Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (59 ^{ème} séance) du jeudi 19 mai 2005	35
Arrêté du 4 avril 2005 portant nomination à une section du Comité national de la recherche scientifique	37
Décision n° 050021DRH du 16 mai 2005 créant un comité de pilotage du parcours de formation des personnels de la BAP H	37
Décision n° 050022DRH du 23 mai 2005 instituant au CNRS une commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information	38
Décision n° 050023DRH du 23 mai 2005 portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information	39
Décision n° 050007ELEC du 12 mai 2005 arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique	39
Décision n° 050008ELEC du 30 mai 2005 désignant les représentants de l'administration à la commission électorale constituée pour l'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique	39
Décision n° 050058DR01 du 12 mai 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMS n° 623 - Centre d'études slaves	40
Décision n° 050034DR03 du 24 mai 2005 portant création du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5202 - Origine, structure et évolution de la biodiversité	40
Décision n° 050090DR06 du 16 mai 2005 relative aux élections des représentants des usagers au comité de gestion du restaurant Cosmos de Vandoeuvre	40
Décision n° 050113DR15 du 12 avril 2005 portant création du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Aquitaine-Limousin	41
Décision n° 050034DR16 du 1 ^{er} juin 2005 modifiant la liste des membres nommés du conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange	42
Décision n° 050004DR20 du 12 avril 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7032 - Unité de recherche migrations et sociétés (Urmis-Soliis)	42
Nominations	43
Fin de fonctions	46
Délégations de signature	46
Informations générales	75
Textes signalés	75

Éditorial

Le conseil d'administration du CNRS a fixé, le 19 mai 2005, le cadre de la nouvelle organisation de l'établissement

Le procès-verbal de la 59^{ème} séance du conseil d'administration du CNRS, publié dans le présent *Bulletin officiel*, reprend intégralement la résolution adoptée par le conseil concernant les principes de l'évolution de l'organisation de l'établissement qui sera mise en œuvre dans les prochains mois.

Trois mesures essentielles sont en particulier annoncées.

• **Une réorganisation des départements scientifiques**

Le CNRS mettra en place six départements scientifiques, dont deux « transverses ».

- Mathématiques, informatique, physique, planète et univers (auquel seront reliés les deux instituts nationaux, IN2P3 et INSU),
- Chimie,
- Vivant,
- Homme et société,
- Environnement et développement durable,
- Ingénierie.

Le passage des huit départements scientifiques actuels à quatre départements regroupant les principales disciplines présentes au sein du CNRS est un facteur de décloisonnement de la vie scientifique de l'établissement. La création de deux départements scientifiques « transverses » vise à renforcer l'action et mieux mobiliser les compétences du CNRS dans deux domaines très pluridisciplinaires : l'environnement et le développement durable d'une part, l'ingénierie d'autre part.

• **La mise en place d'une direction scientifique générale**

Cette nouvelle direction regroupera les départements scientifiques et les deux instituts nationaux, avec notamment pour objectif de développer un travail plus collégial des départements scientifiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique scientifique du CNRS et de favoriser l'interdisciplinarité.

• **La création de cinq directions interrégionales**

Ces directions permettront de renforcer les partenariats du CNRS avec les universités et écoles, ainsi qu'avec les collectivités locales, et d'accroître sa capacité à contribuer à l'élaboration de « politiques de sites », à « porter en régions une vision nationale » pour favoriser la cohérence des politiques régionales et de la politique nationale de recherche et s'inscrire dans la dynamique de développement des pôles régionaux. Les directeurs interrégionaux seront membres de l'équipe de direction nationale du CNRS.

Cette réforme organisationnelle est extrêmement importante mais elle ne représente qu'une étape dans le processus d'évolution engagé par le CNRS. De nombreux « chantiers » sont en effet menés depuis un an, portant sur des aspects aussi variés que :

- **la politique scientifique**, pour laquelle il sera prochainement proposé au conseil d'administration de fixer les orientations prioritaires de l'organisme pour la période 2006-2010 ;
- **la rénovation du partenariat avec les universités et écoles** : cinq expérimentations, lancées depuis l'automne 2004, seront très prochainement conclues ;
- **l'attractivité et la politique de ressources humaines** : plusieurs groupes de travail (sur les enjeux relatifs à l'image et à l'attractivité du CNRS, aux parcours professionnels, aux mobilités, à la politique d'accueil et aux débouchés professionnels, au management partagé des ressources humaines) rendront leurs conclusions en juin 2005 ; sur la base, notamment, de ces propositions, seront définies des lignes d'action pour développer et renforcer la politique des ressources humaines du CNRS, et une nouvelle organisation de la direction des ressources humaines sera mise en place ;
- **les relations européennes et internationales** : le colloque organisé par le CNRS en juillet 2004 a été l'occasion de préciser les principaux objectifs qu'il se fixe pour renforcer ses relations européennes ; une réflexion analogue est en cours pour définir les priorités du CNRS en matière de relations internationales hors Europe ;
- **l'évaluation de la recherche** : un texte a précisé en 2004 la vision de la direction du CNRS sur les critères d'évaluation des chercheurs à l'occasion de leurs candidatures aux concours et aux promotions ; un travail visant à établir un « code des bonnes pratiques » est en cours au sein de la conférence des présidents de sections du Comité national, avec l'aide du comité d'éthique du CNRS et en lien avec la direction de l'organisme ; au-delà, les travaux visant à préciser la politique de l'établissement concernant l'évaluation des laboratoires et équipes de recherche, et prenant en compte les adaptations du dispositif d'évaluation inscrites dans la future loi sur la recherche, seront poursuivis au cours des prochains mois.

D'autres chantiers concernent les relations du CNRS avec les entreprises, ses actions en matière de communication scientifique vers le public, ses activités en matière d'expertise, etc. Ces travaux se poursuivront dans le cadre de la préparation du nouveau Plan stratégique du CNRS, qui sera proposé à l'approbation du conseil d'administration au premier semestre 2006.

Hervé MATHIEU
Secrétaire général du CNRS

Textes de portée générale

Organisation générale du CNRS

Administration déconcentrée - RMLR : 26

Décision n° 050035DR02 du 1^{er} juin 2005 modifiant la décision n° 020282DR02 du 24 juillet 2002 portant organisation de la délégation Paris B
Délégation Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; DEC. n° 964560DCAJ du 10-09-1996 mod.; DEC. n° 020282DR02 du 24-07-2002 mod.; D. du 01-08-2003; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004; DEC. n° 040119DAJ du 08-12-2004; DEC. n° 040121DAJ du 08-12-2004 mod.; INS. n° 910451SJUR du 15-10-1991 mod.

Art. 1^{er}. - Le deuxième alinéa de l'article 3 de la décision n° 020282DR02 du 24 juillet 2002 susvisée est remplacé à compter du 1^{er} avril 2005 par les dispositions suivantes :

- « Pour la réalisation de ses missions, il comprend :
- les quatre bureaux de gestion financière,
 - le bureau de la comptabilité,
 - le bureau des traitements,
 - le bureau des marchés et des contrats de service,
 - le bureau du budget, des programmes et des colloques,
 - le bureau des contrats de recherche,
 - la cellule secrétariat. »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2005.

Le délégué régional Paris B,
Pierre DOUCELANCE

Programmes interdisciplinaires – RMLR : 271

Décision n° 050005DEP du 2 juin 2005 mettant fin au programme interdisciplinaire de recherche « Robotique et entités artificielles »
Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 13; avis du conseil scientifique du CNRS du 22-03-2001; délibération du conseil d'administration du CNRS du 29-03-2001; DEC. n° 010008DSPR du 09-07-2001.

Art. 1^{er}. - Il est mis fin, à compter du 20 mai 2005, au programme suivant en tant que programme de recherche intéressant plusieurs départements scientifiques :

- Robotique et entités artificielles.

Art. 2. - Le secrétaire général, le directeur scientifique et le directeur des études et des programmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 juin 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Programmes interdisciplinaires – RMLR : 271

Décision n° 050006DEP du 2 juin 2005 mettant fin au programme interdisciplinaire de recherche « Origine de l'homme, du langage et des langues »
Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 13; avis du conseil scientifique du CNRS du 17-02-2000; délibération du conseil d'administration du CNRS du 23-03-2000; DEC. n° 000254BPC du 04-05-2000.

Art. 1^{er}. - Il est mis fin, à compter du 20 mai 2005, au programme suivant en tant que programme de recherche intéressant plusieurs départements scientifiques :

- Origine de l'homme, du langage et des langues.

Art. 2. - Le secrétaire général, le directeur scientifique et le directeur des études et des programmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 juin 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de recherches – RMLR : 2721

Décision n° 050006SING du 26 mai 2005 portant création de l'UMR n° 2706 - CNRS/ENSA/INRIA
Sciences pour l'ingénieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 01-08-2003; DEC. n° 030006SING du 16-06-2003.

Art. 1^{er}. - Est approuvée la création, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2005, de l'unité mixte de recherche suivante :

UMR n° 2706, intitulée Propagation des ondes : Etude mathématique et simulation – POEMS.

Art. 2. - Monsieur Patrick JOLY – directeur de recherche à l'INRIA est nommé directeur de l'unité n° 2706 intitulée « Propagation des ondes : Etude mathématique et simulation » jusqu'au 31 décembre 2008.

Mme Anne-Sophie BONNET BENDHIA est nommée directrice adjointe de cette unité pour la même période.

Art. 3. - La présente décision qui abroge la décision du 16 juin 2003 susvisée sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mai 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 051039SUNI du 17 mai 2005 modifiant la décision n° 04A005DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement de fédérations de recherche
Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 04A005DSI du 03-11-2004 ; démission de Mlle Françoise BERGERAT du 06-01-2005.

Art. 1^{er}. - A l'article 4 de la décision n° 04A005DSI du 3 novembre 2004 susvisée les dispositions relatives à la Fédération de Recherche énumérée ci-dessous sont annulées :

FR n° 32, intitulée Centre Paris-Azur en géologie
Directrice : Mlle Françoise BERGERAT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. François BAUDIN, professeur
Section d'évaluation : 18

Art. 2. - Est inséré après l'article 7 de la décision n° 04A005DSI du 3 novembre 2004 susvisée un article 7-1 ainsi rédigé :

« Art. 7-1. - Est renouvelée, à titre exceptionnel, pour une durée de deux années à compter du 1^{er} janvier 2005 la Fédération de Recherche suivante :

Département Sciences de l'univers*Délégation Paris B*

Partenaires du CNRS : UNIV PARIS 6, MNHN, UNIV CERGY-PONTOISE, UNIV PARIS 11
FR n° 32, intitulée Centre Parisien en Géologie
Directeur : Monsieur François BAUDIN, Professeur des Universités
Directeur-adjoint : Monsieur Loïc LABROUSSE, Maître de Conférences
Section d'évaluation : 18 »

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 mai 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 050017SCHS du 3 mai 2005 portant modification de la décision collective n° 04A005DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des fédérations de recherche
Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; convention constitutive du 01-01-2001 ; DEC. n° 01E007DSI du 18-01-2001 ; DEC. n° 010019SCHS du 26-09-2001 ; DEC. n° 04A005DSI du 03-11-2004 ; accord des organismes partenaires.

Art. 1^{er}. - A l'article 7 de la décision n° 04A005DSI du 3 novembre 2004 susvisée, portant renouvellement, pour

une année à compter du 1^{er} janvier 2005, de la Fédération de Recherche (FR) n° 2330 « PARIS Jourdan », la durée de renouvellement est portée à deux ans à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément à la convention de renouvellement attenante.

Art. 2. - Monsieur Roger GUESNERIE, Professeur des universités, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur, pour la durée de renouvellement de la Fédération de Recherche n° 2330 « PARIS Jourdan ».

Art. 3. - Monsieur Thomas PIKETTY, Directeur d'Etudes à l'EHESS, est nommé Directeur-Adjoint de la Fédération de Recherche, pour la durée du présent avenant.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mai 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723

Décision n° 050073SCHI du 25 mai 2005 portant création de la FRE n° 2926 - Institut de chimie séparative de Marcoule
Sciences chimiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; accord du CEA du 16-02-2005 ; sur proposition du directeur du département scientifique des sciences chimiques.

Art. 1^{er}. - Est créée à compter du 1^{er} juin 2005 jusqu'au 31 décembre 2006, cette durée pouvant être prolongée, la formation de recherche en évolution suivante :

Département Sciences chimiques*Délégation Provence*

Partenaire : Commissariat à l'Energie Atomique
FRE n° 2926, intitulée Institut de chimie séparative de Marcoule
Section d'évaluation : 13

Art. 2. - Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité mixte de recherche en phase avec la vague B de contractualisation dont relèvent les Etablissements d'enseignement supérieur voisins qui pourraient être partenaires (Université de Montpellier II, Ecole Supérieure de Chimie de Montpellier).

Art. 3. - Monsieur Thomas ZEMB, directeur de recherche au CEA, est nommé responsable de cette formation.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 mai 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723**Décision n° 050082SCHI du 2 juin 2005 modifiant la décision n° 050073SCHI du 25 mai 2005 portant création de la FRE n° 2926 - Institut de chimie séparative de Marcoule**

Sciences chimiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; accord du CEA du 16-02-2005 ; sur proposition du directeur du département scientifique des sciences chimiques ; DEC. n° 050073SCHI du 25-05-2005.

Art. 1^{er}. - A l'article 1 de la décision n° 050073SCHI du 25 mai 2005 susvisée, lire :

Délégation Languedoc Roussillon

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 juin 2005.

Le directeur du département des sciences chimiques,
Marc J. LEDOUX

Unités de service - RMLR : 2741**Décision n° 050007SCVI du 19 avril 2005 modifiant la décision n° 030033SCVI du 24 décembre 2003 de renouvellement de l'UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)**

Sciences de la vie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 030033SCVI du 24-12-2003 ; DEC. n° 030028SCVI du 13-11-2003 ; DEC. n° 010001SCVI du 30-01-2001 ; sur proposition du directeur du département des sciences de la vie.

Art. 1^{er}. - L'article 2 de la décision n° 030033SCVI du 24 décembre 2003 susvisée est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« Monsieur Jean-Pierre REGNAULT, Ingénieur de recherche, est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint de l'UPS 44 pour le site d'Orléans, à compter du 1^{er} janvier 2004, pour quatre ans ».

« Madame Cécile GOUJET-ZALC, Ingénieure de recherche, est renouvelée dans ses fonctions de directrice adjointe de l'UPS 44 pour le site de Villejuif, à compter du 1^{er} janvier 2004, pour quatre ans ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 avril 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Questions administratives et juridiques générales

Présentation des documents – RMLR : 431

Vocabulaire de l'internet (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Commission générale de terminologie et de néologie – NOR : CTNX0508288K - JO du 20-05-2005, p. 8803, texte n° 98

I. - Termes et définitions

bloc-notes, n.m.

Forme abrégée : bloc, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Site sur la toile, souvent personnel, présentant en ordre chronologique de courts articles ou notes, généralement accompagnés de liens vers d'autres sites.

Note : La publication de ces notes est généralement facilitée par l'emploi d'un logiciel spécialisé qui met en forme le texte et les illustrations, construit des archives, offre des moyens de recherche et accueille les commentaires d'autres internautes.

Équivalent étranger : blog, web log, weblog.

bombe logique

Domaine : Informatique/Internet.

Voir : bombe programmée.

bombe programmée

Forme abrégée : bombe, n.f.

Domaine : Informatique/Internet.

Synonyme : bombe logique.

Définition : Logiciel malveillant conçu pour causer des dommages à un système informatique et qui est déclenché lorsque certaines conditions sont réunies.

Voir aussi : logiciel malveillant.

Équivalent étranger : logic bomb.

canular, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Information fautive transmise par messagerie électronique et incitant les destinataires abusés à effectuer des opérations ou à prendre des initiatives inutiles, voire dommageables.

Note : Il peut s'agir d'une fausse alerte aux virus, de fausses chaînes de solidarité ou pétitions, de promesses de cadeaux. Les canulars encombrant les réseaux par la retransmission en chaîne du message et incitent parfois le destinataire à effacer des fichiers indispensables au bon fonctionnement de son ordinateur ou à télécharger un fichier contenant un virus ou un ver.

Équivalent étranger : hoax.

cheval de Troie

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Logiciel apparemment inoffensif, installé ou téléchargé et au sein duquel a été dissimulé un program-

me malveillant qui peut par exemple permettre la collecte frauduleuse, la falsification ou la destruction de données.

Équivalent étranger : Trojan horse.

fenêtre d'attente

Domaine : Informatique.

Définition : Fenêtre qui s'affiche provisoirement sur un écran pendant l'installation d'un logiciel.

Note : Cette fenêtre incite l'utilisateur à patienter pendant l'exécution de l'opération tout en lui apportant diverses informations.

Équivalent étranger : splash screen.

logiciel antivirus

Forme abrégée : antivirus, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Logiciel conçu pour détecter les virus et les vers et, le cas échéant, les éliminer ou suggérer des remèdes.

Voir aussi : ver, virus.

Équivalent étranger : antivirus program, antivirus software, vaccine program.

logiciel malveillant

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Ensemble de programmes conçu par un pirate pour être implanté dans un système afin d'y déclencher une opération non autorisée ou d'en perturber le fonctionnement.

Note :

1. Exemples : bombe programmée, virus, ver.

2. Les logiciels malveillants peuvent être transmis via l'internet ou un réseau local, ou par des supports tels que les disquettes ou les cédéroms.

Équivalent étranger : malicious logic, malicious software, malware.

modérateur, -trice, n.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Personne qui veille au respect de l'objet et du règlement des échanges de messages électroniques effectués dans un cadre organisé.

Note :

1. Le modérateur veille notamment à éviter les arrosages publicitaires et les bombardements, ainsi que les propos qui pourraient constituer des infractions pénales.

2. Dans un fonctionnement en différé, comme pour certains forums ou listes de diffusion, le modérateur examine les articles ou messages reçus des participants et en accepte ou en refuse la diffusion. Dans un fonctionnement en direct, le modérateur agit par des avertissements et par exclusion des contrevenants.

Équivalent étranger : moderator.

riper, v.tr.

Domaine : Informatique.

Définition : Extraire directement d'un support enregistré des données numériques en vue de les reporter sur un autre support, sans recourir à la conversion analogique intermédiaire habituellement nécessaire.

Équivalent étranger : rip (to).

signature de virus

Forme abrégée : signature, n.f.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Suite d'éléments binaires commune à chacune des copies d'un virus ou d'un ver particulier, et utilisée par les logiciels antivirus pour détecter leur présence.

Voir aussi : logiciel antivirus, ver, virus.

Équivalent étranger : virus signature.

ver, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Logiciel malveillant indépendant qui se transmet d'ordinateur à ordinateur par l'internet ou tout autre réseau et perturbe le fonctionnement des systèmes concernés en s'exécutant à l'insu des utilisateurs.

Note :

1. Contrairement au virus, le ver ne s'implante pas au sein d'un autre programme.

2. Les vers sont souvent conçus pour saturer les ressources disponibles ou allonger la durée des traitements. Ils peuvent aussi détruire les données d'un ordinateur, perturber le fonctionnement du réseau ou transférer frauduleusement des informations. Un ver peut produire des effets soit immédiatement soit de manière différée (à une date donnée, lors de la survenue d'un événement ou par déclenchement d'une bombe programmée).

3. Bien qu'ils s'en distinguent, les vers sont parfois appelés « virus ».

Voir aussi : logiciel malveillant, virus.

Équivalent étranger : worm.

virus, n.m.

Domaine : Informatique/Internet.

Définition : Logiciel malveillant, généralement de petite taille, qui se transmet par les réseaux ou les supports d'information amovibles, s'implante au sein des programmes en les parasitant, se duplique à l'insu des utilisateurs et produit ses effets dommageables quand le programme infecté est exécuté ou quand survient un événement donné.

Note : Dans le langage courant, les vers sont souvent désignés par le terme « virus ».

Voir aussi : logiciel malveillant, ver.

Équivalent étranger : virus.

II. – Table d'équivalence

A. – Termes étrangers

TERME ÉTRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2)
antivirus program, antivirus software, vaccine program.	Informatique/Internet.	logiciel antivirus, antivirus , n.m.
blog, web log, weblog.	Informatique/Internet.	bloc-notes , n.m., bloc , n.m.
hoax.	Informatique/Internet.	canular , n.m.
logic bomb.	Informatique/Internet.	bombe programmée, bombe , n.f., bombe logique .
malicious logic, malicious software, malware.	Informatique/Internet.	logiciel malveillant .
moderator.	Informatique/Internet.	modérateur, -trice , n.
rip (to).	Informatique.	riper , v.tr.
splash screen.	Informatique.	fenêtre d'attente .
Trojan horse.	Informatique/Internet.	cheval de Troie .
vaccine program, antivirus program, antivirus software.	Informatique/Internet.	logiciel antivirus, antivirus , n.m.

virus.	Informatique/Internet.	virus , n.m.
virus signature.	Informatique/Internet.	signature de virus, signature , n.f.
web log, blog, weblog.	Informatique/Internet.	bloc-notes , n.m., bloc , n.m.
worm.	Informatique/Internet.	ver , n.m.
<p>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).</p>		

B. – Termes français

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2)
antivirus , n.m., logiciel antivirus .	Informatique/Internet.	antivirus program, antivirus software, vaccine program.
bloc-notes , n.m., bloc , n.m.	Informatique/Internet.	blog, web log, weblog.
bombe programmée , bombe , n.f., bombe logique .	Informatique/Internet.	logic bomb.
canular , n.m.	Informatique/Internet.	hoax.
cheval de Troie .	Informatique/Internet.	Trojan horse.
fenêtre d'attente .	Informatique.	splash screen.
logiciel antivirus , antivirus , n.m.	Informatique/Internet.	antivirus program, antivirus software, vaccine program.
logiciel malveillant .	Informatique/Internet.	malicious logic, malicious software, malware.
modérateur , -trice, n.	Informatique/Internet.	moderator.
riper , v.tr.	Informatique.	rip (to).
signature de virus , signature , n.f.	Informatique/Internet.	virus signature.
ver , n.m.	Informatique/Internet.	worm.
virus , n.m.	Informatique/Internet.	virus.
<p>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p>		

Les personnels du CNRS

Autres primes - RMLR : 5312-34

Circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information

Direction des ressources humaines

Avant-propos

La présente circulaire établit les conditions et les modalités d'attribution au CNRS de la prime de fonctions informatiques (PFI).

Le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information dispose que « lorsqu'ils exercent les fonctions définies à l'article 2 et à condition qu'ils appartiennent à des corps ou soient titulaires de grades dont le niveau hiérarchique est précisé à l'article 4, les fonctionnaires de l'Etat qui sont régulièrement affectés au traitement de l'information peuvent percevoir, en sus des primes et indemnités prévues par la réglementation en vigueur pour les grades ou les corps auxquels ils appartiennent, et dans les conditions précisées ci-après, une prime de fonctions non soumise à retenue pour pension (...) ».

La prime de fonctions, essentiellement variable et personnelle, est allouée compte tenu de la valeur professionnelle et de l'activité de chacun des fonctionnaires et agents susceptibles d'en bénéficier ».

Si la PFI peut être attribuée aux agents titulaires et aux fonctionnaires stagiaires, elle ne peut l'être aux :

- personnels recrutés sur contrats à durée déterminée,
- agents contractuels régis par le décret n° 59-1405 du 9 décembre 1959 relatif au statut des personnels contractuels techniques et administratifs du CNRS.

La PFI est :

- cumulable avec l'attribution de la prime de participation à la recherche scientifique,
- non cumulable avec les indemnités auxquelles peuvent prétendre les personnels au titre des sujétions et astreintes, au motif qu'il ne peut y avoir double indemnisation au titre d'une même activité,
- liée à l'exercice effectif des fonctions ; en conséquence, à l'instar de la PPRS, la PFI est abattue, c'est-à-dire réduite ou supprimée, au prorata de la durée de congé de longue maladie ou de longue durée.

La mise en œuvre du contrôle des conditions d'attribution de la PFI est confiée à une commission d'homologation, qui est également chargée de l'homologation des centres automatisés de traitement de l'information.

I - Les conditions d'attribution de la prime de fonctions informatiques

L'attribution de la PFI est subordonnée à l'existence cumulative, et non alternative, des quatre conditions suivantes :

- **Condition de qualification** : posséder la qualification professionnelle informatique requise, sanctionnée par un examen professionnel. Le contrôle de cette qualification professionnelle fait l'objet d'une vérification d'aptitude sous la forme d'examens professionnels dont la procédure est décrite au paragraphe II-B.
- **Condition de fonctions et de grade**¹ : exercer les fonctions définies à l'article 2 du décret du 29 avril 1971 susvisé et appartenir à des corps ou être titulaires de grades dont le niveau hiérarchique est précisé à l'article 4 du même décret.
Les fonctions définies à l'article 2 du dit décret doivent être exercées à titre principal et de manière continue. En sus de l'exercice de fonctions spécifiques, les agents doivent être classés dans un corps ou grade appartenant à la catégorie fonction publique correspondant à la qualification.
- **Condition d'ancienneté**¹ : posséder, le cas échéant, une ancienneté suffisante dans l'exercice des fonctions informatiques telles que définies à l'article 3 du décret du 29 avril 1971 susvisé.
- **Condition d'affectation** : être régulièrement affecté, à 100 % de son temps de travail, dans un centre automatisé de traitement de l'information.

Le caractère de centre automatisé de traitement de l'information est reconnu, notamment lorsque celui-ci assure :

- une mission d'exploitation d'infrastructures informatiques (réseaux, serveurs de données, serveurs de calcul) ou
- une mission de production informatique (chaînes comptables et financières, gestion du personnel, systèmes d'information du CNRS) ou
- une mission de conduite de grands projets stratégiques scientifiques à vocation de service (ex : BFC, projet SIRH) ou
- une mission d'organisation de services informatiques distribués.

En l'absence d'une définition légale ou réglementaire, la jurisprudence permet en outre de caractériser les centres automatisés de traitement de l'information. Les unités ont vocation à être homologuées centres automatisés de traitement de l'information, sous réserve qu'elles remplissent les trois conditions suivantes :

- qu'elles mettent en œuvre un ensemble de fonctions s'étendant de la conception à l'exploitation de systèmes informatisés et exigent différentes catégories hiérarchisées de personnels techniques ; en d'autres termes les agents doivent exercer leurs

¹ Annexe 2.

fonctions dans un centre au sein duquel sont exercées plusieurs des fonctions citées par le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié ;

- que les services soient assurés de façon continue et ne supportent pas une indisponibilité prolongée ;
- que les services soient destinés à une large communauté géographique ou thématique, les installations ne devant pas être utilisées pour les besoins propres de la mission confiée au service dans lequel l'agent est affecté.

II - Les modalités d'attribution de la prime de fonctions informatiques

Une commission d'homologation est créée afin d'homologuer les centres de traitement automatisé de l'information et de permettre une vérification des conditions d'attribution de la prime aux agents affectés à ces centres.

A - La commission d'homologation

1. Composition de la commission

Constituée aux fins de procéder à l'homologation des centres de traitement automatisé et de se prononcer sur la recevabilité des demandes des agents, la commission d'homologation est créée pour une durée de quatre ans renouvelable par décision du Directeur général de l'établissement.

Elle comprend :

- le directeur des systèmes d'information ou son représentant, Président
- le directeur des ressources humaines ou son représentant,
- deux membres figurant sur la liste des experts scientifiques et techniques prévue à l'article 235 du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des EPST et un représentant désigné par les membres élus de la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche.

La commission se réunit sur convocation de son président, au moins une fois par an. En tant que de besoin, le Directeur général peut être saisi par un membre de la commission d'une demande visant à convoquer la commission. Cette dernière peut alors être réunie dans un délai maximum de deux mois.

2. Action de la commission sur l'homologation des centres

La commission procède à l'examen des demandes d'homologation, lesquelles sont introduites par le directeur de l'unité concerné et accompagnées de l'avis motivé du directeur scientifique concerné ou du responsable des moyens communs. Cet avis précise en particulier en quoi l'unité candidate assure une mission de service continu à l'usage d'une large communauté géographique ou thématique.

La commission propose au Directeur général la liste des centres ayant vocation à être homologués, après vérification de leur éligibilité. Le Directeur général prend la

décision d'homologation. Les centres sont homologués pour une durée de quatre ans, renouvelable, par décision du Directeur général du CNRS, après vérification de leur éligibilité par la commission d'homologation susmentionnée. Tout avis négatif est motivé.

Toutefois, les centres peuvent être homologués pour une durée inférieure à quatre ans afin de tenir compte de leur date de création ou de renouvellement.

Pour la création de futures unités, la qualité de centre de traitement automatisé sera en outre mentionnée dans l'acte de création après avis de la commission d'homologation.

3. Action de la commission sur les demandes des agents

La commission décide de la recevabilité de la demande de l'agent à se présenter à l'examen professionnel en vérifiant les critères d'attribution de la prime.

Si les critères suivants sont remplis : conditions d'affectation, de fonctions, de grade et d'ancienneté, la commission autorise l'agent à se présenter à l'examen professionnel nécessaire au contrôle de sa qualification.

a) Formulation de la demande

Tout agent souhaitant bénéficier de l'attribution de la PFI, et sous réserve de remplir les conditions fixées ci-dessus, doit en faire la demande écrite auprès du délégué régional de la circonscription dont il relève, sous couvert du directeur d'unité, au moins deux mois avant la date de l'examen professionnel.

Cette demande est accompagnée d'un rapport d'activité établi par l'agent, comprenant :

- un descriptif des fonctions exercées précisant la nature et le caractère informatique des activités, l'évolution éventuelle des dites fonctions au cours des cinq dernières années,
- l'avis motivé du directeur d'unité précisant la nature des activités conduites par l'agent,
- une copie des dossiers de carrière des cinq dernières années au maximum,
- une demande de rattachement à la BAP E « informatique et calcul scientifique », si l'intéressé relève d'une autre branche d'activité professionnelle.

La demande est introduite pour l'année en cours et ne peut en aucun cas présenter un caractère rétroactif.

b) Examen de la demande par la commission d'homologation

La délégation gestionnaire transmet la demande de l'agent à la commission d'homologation en vue de son examen.

La commission d'homologation :

- examine les demandes,
- décide de la recevabilité de la demande et de la présentation à l'examen professionnel pour les agents concernés par cet examen. Les agents retenus seront informés par courrier du délégué régional de la circonscription dont ils relèvent, de leur admissibilité à se présenter à l'examen professionnel,
- établit la liste des agents pouvant prétendre au versement de la prime, sous réserve de la réussite à

l'examen professionnel, et se prononce sur le classement des fonctions de l'agent dans l'une des catégories ouvrant droit à la prime,

- arrête par décision motivée la liste des agents non autorisés à se présenter à l'examen professionnel. Les agents ne remplissant pas les conditions d'attribution de la PFI et par conséquent non admissibles à l'examen professionnel seront informés par écrit de la décision de la commission par le délégué régional de la circonscription dont ils relèvent (inscription des délais et voies de recours dans le courrier de refus).

B - Organisation des examens professionnels

Les examens professionnels sont organisés annuellement sous le contrôle de la commission d'homologation, et selon des modalités qu'elle fixera.

Le jury, mandaté par la commission, auditionne les candidats admis à se présenter à l'examen professionnel. Il arrête la liste des agents pouvant prétendre au versement de la PFI, sous réserve de la réussite à l'examen professionnel. Souverain, il n'a pas à motiver ses délibérations.

Les examens professionnels consistent en une audition d'une durée de :

- 45 minutes pour l'accès aux fonctions de Chef de projet et Programmeur système d'exploitation,
- 30 minutes pour l'accès aux fonctions d'Analyste et de Programmeur.

L'épreuve est notée de 0 à 20. Seuls les candidats ayant obtenu une note minimale de 10/20 peuvent obtenir la qualification pour laquelle ils postulent.

Le jury peut interroger le candidat sur son parcours professionnel, et sur toutes questions permettant de s'assurer qu'il possède les connaissances, compétences et aptitudes communes nécessaires à l'exercice des emplois correspondant à la qualification postulée. Un descriptif des compétences requises pour chaque type d'emploi correspondant à la qualification postulée est remis à chaque candidat se présentant à l'examen professionnel.

Attention : les examens sont différenciés par fonctions et non par grades

Dans les deux cas, l'audition peut être assortie d'une épreuve pratique d'une durée d'une heure.

Les agents assujettis à l'examen professionnel seront informés par écrit du délégué régional de la délégation organisatrice, tant de la date retenue de l'examen que de la décision arrêtée par le jury suite à la présentation à l'examen.

Dès lors qu'un agent a été autorisé par la commission d'homologation à se présenter à l'examen professionnel, il lui est proposé, en cas d'échec à cet examen, et à titre d'accompagnement, un plan individuel de formation lui permettant d'acquérir les connaissances qui lui font défaut.

Dans le cadre de l'organisation des examens professionnels, un agent se déplaçant hors de ses résidences administrative et familiale pourra prétendre à la prise en charge de ses frais de déplacement occasionnés par la présentation à l'examen professionnel, dans les conditions

fixées par le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France.

Le président de la commission d'homologation vise la liste des bénéficiaires de la PFI avant sa transmission pour visa au contrôle financier.

Sont dispensés du passage devant la commission d'homologation et d'examens professionnels et bénéficient de plein droit de la PFI, sans en faire la demande :

- les agents nouvellement recrutés par le CNRS à l'issue d'un concours externe ouvert dans la BAP E dès lors qu'ils accèdent à des fonctions ouvrant droit à l'attribution de la PFI. La reconnaissance d'une fonction informatique et sa classification sont, dans ce cas, expressément mentionnées dans le profil de poste.
- les agents accédant par concours internes affectés à des fonctions de la BAP E ouvrant droit à l'attribution de la PFI. La reconnaissance d'une fonction informatique et sa classification sont, dans ce cas, expressément mentionnées dans le profil de poste.
- les agents effectuant une mobilité au CNRS sur des fonctions ouvrant droit à la PFI, ayant vu leur qualification reconnue par le passage d'un examen professionnel au sein d'une autre administration.

A l'inverse ne sont pas a priori dispensés de l'examen professionnel et doivent repasser devant la commission d'homologation, les agents qui changent de fonctions (fonctions entendues au sens des fonctions listées dans le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 et reprises en annexe 2) :

- à l'occasion d'une mobilité sur un emploi vacant de la BAP E,
- à l'occasion d'un changement de corps au choix dans des fonctions de la BAP E,
- accèdent par concours internes à des fonctions de la BAP E ouvrant droit à l'attribution de la PFI dès lors que ces promotions sont prononcées sur place.

C - Suivi et contrôle de l'attribution de la prime

La PFI est attribuée tant que l'exercice des fonctions y ouvrant droit est attesté par le directeur d'unité.

Il appartient au directeur d'unité de prévenir la délégation régionale gestionnaire de l'agent en cas de cessation d'exercice des fonctions de celui-ci ou en cas de changement de fonction.

En cas de cessation de fonction, le délégué régional avisera l'agent de la suppression de la prime (indication des délais et voies de recours).

En cas d'exercice de nouvelles fonctions nécessitant la reconnaissance d'une qualification différente, le délégué régional informera l'agent du passage d'un nouvel examen professionnel selon les modalités prévues au paragraphe II-B.

Par ailleurs, il convient de signaler, au regard du tableau de correspondance emplois-type/fonctions présenté en annexe 2, que toute promotion dans un corps relevant d'une catégorie de niveau hiérarchique supérieur à celui de la catégorie correspondant à la fonction exercée

entraîne la suppression de la prime attachée à la fonction considérée.

Ainsi par exemple un agent technicien de la recherche occupant un emploi de technicien d'exploitation et de maintenance sur des fonctions de programmeur qui accède, par voie de promotion au choix au corps des assistants ingénieurs, et qui continuerait par ailleurs à occuper, au sein de son unité les mêmes fonctions de programmeur, ne pourrait prétendre au maintien de sa prime de fonction. En revanche, s'il accède à une fonction d'analyste, il lui appartiendra de présenter, et sous réserve de justifier de l'évolution de son activité professionnelle, une nouvelle demande d'attribution correspondant à la dite fonction.

Les changements de corps au choix ou par concours interne non affecté impliquant un changement de fonctions entraînent la perte de la PFI. Toutefois, l'agent peut présenter une nouvelle demande d'attribution dans les conditions prévues au paragraphe II-B.

Lorsque le passage de l'examen professionnel est à nouveau requis, l'agent devra attendre la réunion annuelle de la commission pour s'y présenter.

A ce titre, il est nécessaire de préciser que l'attribution de la prime ne peut produire d'effet rétroactif sur une année antérieure. Elle prend effet au 1^{er} jour de la prise de fonction si la demande d'attribution est introduite la même année, ou au 1^{er} jour de l'année au cours de laquelle la demande a été introduite si la prise de fonction a été effectuée sur une année antérieure.

La commission d'homologation effectue tous les quatre ans un suivi de la politique menée en matière d'attribution des primes de fonctions informatiques, notamment sur les points suivants :

- bilan de l'application du régime indemnitaire,
- examen des fonctions réellement exercées par l'ensemble des bénéficiaires de la PFI. Cette enquête est diligentée à l'initiative de la Direction des ressources humaines, laquelle au vu des travaux conduits prend, si besoin, les mesures nécessaires pour garantir la bonne application du dispositif mis en place (prise en compte de l'évolution des fonctions et du métier entre autres),
- confirmation du maintien de l'homologation de chacun des centres de traitement automatisé de l'information, au vu du rapport d'évaluation établi par les instances d'évaluation compétentes, sur les résultats obtenus au niveau de l'activité générale du centre.

D - Attribution de la prime et modulation des montants

Dans le respect des dispositions prévues par les décrets et dans le cadre de l'enveloppe maximale de crédits affectée à l'unité, le directeur d'unité propose au délégué régional le montant à attribuer à chaque agent éligible compte tenu de l'ancienneté de l'agent dans la fonction.

Pour ce faire, il se fonde sur l'investissement personnel de l'agent dans son activité et sur sa performance dans l'exécution des tâches. En conséquence, le montant de la prime est modulable en totalité à chaque attribution.

Le versement de la prime se fera à un rythme trimestriel.

La prime de fonctions informatiques est allouée compte tenu de la durée de fonctions effectivement exercées.

Les crédits à prévoir pour l'attribution de la prime sont calculés à partir d'un taux moyen mensuel fixé en 1/10 000 du traitement annuel brut soumis à retenues pour pension afférent à l'indice brut 585. Le nombre de dix millièmes est fixé par fonction.

Les personnels remplissant les conditions exposées dans la présente circulaire reçoivent une prime dont la durée de perception et le montant sont décrits en annexe 2.

Le bénéfice de la prime correspondant au nombre le plus élevé de dix millièmes indiqué, pour chaque fonction, dans le tableau de l'annexe 2 est conservé tant que le fonctionnaire continue à exercer cette fonction informatique.

La prime de fonctions informatiques, essentiellement variable et personnelle, est allouée compte tenu de la valeur professionnelle et de l'activité de chacun des fonctionnaires susceptibles d'en bénéficier. Toutefois, le taux maximum individuel ne pourra excéder le taux moyen déterminé suivant les fonctions, majoré de 25 %.

Ce dispositif est mis en œuvre à titre expérimental au 2^{ème} semestre 2005, le 1^{er} semestre permettant la mise en place de la procédure.

L'instruction du 7 novembre 1989 relative au régime indemnitaire des informaticiens fonctionnaires du CNRS et des Instituts nationaux et les décisions d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information antérieures à la parution de la présente circulaire sont abrogées.

Le secrétaire général,
Hervé MATHIEU

Le contrôleur financier près les EPST,
Hubert REDON

ANNEXE 1

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information.
- Décret n° 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information.
- Décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des EPST.
- Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France.
- Arrêté du 10 juin 1982 relatif aux programmes et à la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information.
- Arrêté du 2 novembre 2004 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des examens et concours de recrutement portant sur le traitement de l'information.

ANNEXE 2

TABLEAU DE CORRESPONDANCE EMPLOIS-TYPE / FONCTIONS

Corps	Emploi	Fonctions / Décret	Montant en 1/10000 et durée de perception
IR	Expert systèmes réseaux	Chef de projet ¹ ou Analyste ² ou Programmeur système d'exploitation ³	<p>Chef de projet 139 pendant 1 an, 154 pendant 1 an et 6 mois, 188 après 2 ans et 6 mois.</p> <p>Analyste 83 pendant 2 ans, 94 pendant 2 ans, 118 après 4 ans.</p> <p>Programmeur système d'exploitation 139 pendant 1 an 162 pendant 1 an et 6 mois 188 après 2 ans et 6 mois.</p> <p>Programmeur 93 pendant 1 an 108 pendant 1 an et 6 mois 125 après 2 ans et 6 mois.</p>
	Architecte de système d'information	Chef de projet ¹ ou Analyste ²	
	Chef de projet en développement d'applications	Chef de projet ¹ ou Analyste ²	
	Ingénieur expert en développement d'applications	Analyste	
IE	Administrateur systèmes et réseaux	Analyste ² ou Programmeur système d'exploitation ³	
	Administrateur de système d'information	Chef de projet ¹ ou Analyste ²	
	Ingénieur en développement d'applications	Analyste	
AI	Gestionnaire de parc informatique	Analyste	
	Gestionnaire de bases de données	Analyste	
	Développeur d'applications	Analyste	
T	Technicien d'exploitation et de maintenance	Programmeur	

¹ Ancienneté requise : 5 ans minimum d'exercice des fonctions d'analyste.

² La décision tenant au choix entre ces fonctions revient au directeur d'unité au regard des responsabilités de l'agent concerné.

³ Ancienneté requise : exercice antérieur des fonctions de programmeur, pupitreux ou chef programmeur.

N.B. : Les fonctionnaires promus dans un corps relevant d'une catégorie de niveau hiérarchique supérieur à celui de la catégorie correspondant à la fonction qu'ils exercent cessent de percevoir la prime attachée à la fonction considérée (promotion de catégorie B à catégorie A).

Mesures particulières

Composition du gouvernement

Décret du 2 juin 2005 relatif à la composition du Gouvernement

Président de la République – NOR : HRUX0501259D - JO du 03-06-2005, p. 9918, texte n° 1

Vu art. 8 de la Constitution ; D. du 31-05-2005 ; sur proposition du Premier ministre.

Art. 1^{er}. - Sont nommés ministres :

- M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;
- Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense ;
- M. Philippe Douste-Blazy, ministre des affaires étrangères ;
- M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ;
- M. Thierry Breton, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- M. Gilles de Robien, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- M. Pascal Clément, garde des sceaux, ministre de la justice ;
- M. Dominique Perben, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
- M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités ;
- M. Dominique Bussereau, ministre de l'agriculture et de la pêche ;
- M. Christian Jacob, ministre de la fonction publique ;
- M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication ;
- Mme Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable ;
- M. François Baroin, ministre de l'outre-mer ;
- M. Renaud Dutreil, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales ;
- M. Jean-François Lamour, ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Art. 2. - Sont nommés ministres délégués :

- M. Henri Cuq, ministre délégué aux relations avec le Parlement ;
- M. Azouz Begag, ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances ;
- M. Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement ;
- M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Mme Catherine Vautrin, ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité ;
- Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie ;

- M. Brice Hortefeux, ministre délégué aux collectivités territoriales ;
- Mme Catherine Colonna, ministre déléguée aux affaires européennes ;
- M. François Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- M. Léon Bertrand, ministre délégué au tourisme ;
- M. Philippe Bas, ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille ;
- M. François Loos, ministre délégué à l'industrie ;
- Mme Christine Lagarde, ministre déléguée au commerce extérieur ;
- M. Hamlaoui Mékachéra, ministre délégué aux anciens combattants ;
- M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

Art. 3. - Sont délégués :

Auprès du Premier ministre :

- Le ministre délégué aux relations avec le Parlement ;
- Le ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances.

Auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire :

- Le ministre délégué aux collectivités territoriales ;
- Le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

Auprès de la ministre de la défense :

- Le ministre délégué aux anciens combattants.

Auprès du ministre des affaires étrangères :

- La ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie ;
- La ministre déléguée aux affaires européennes.

Auprès du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement :

- Le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- La ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie :

- Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement ;
- Le ministre délégué à l'industrie ;
- La ministre déléguée au commerce extérieur.

Auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Auprès du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer :

- Le ministre délégué au tourisme.

Auprès du ministre de la santé et des solidarités :

- Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Art. 4. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 2005.

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Dominique DE VILLEPIN

Concours

Décision n° 050018DRH du 29 avril 2005 de constitution auprès de chacun des départements scientifiques du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2005

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 22 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod., not. art. 8 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 040015SGCN du 22-07-2004 ; A. du 22-11-2004 ; avis des conseils scientifiques de département des 16 et 22-11-2004, des 09, 17 et 21-12-2004, des 07, 11 et 20-01-2005.

Art. 1^{er}. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 02/04, 03/03, 03/04, 03/05, 03/06 relevant des sections concernées par les activités du département scientifique " physique nucléaire et corpusculaire ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Michel SPIRO, directeur scientifique du département " physique nucléaire et corpusculaire " ou Monsieur François LE DIBERDER, directeur scientifique adjoint du département " physique nucléaire et corpusculaire ", son représentant

Cinq membres titulaires :

- Monsieur Jacques CHAUVEAU, professeur des universités
- Monsieur Jean COLIN, professeur des universités
- Monsieur Amel KORICHI, chargé de recherche du CNRS
- Madame Christine MARQUET, chargé de recherche du CNRS
- Madame Vanina RUHLMAN, ingénieur chercheur du CEA

Suppléants :

- Monsieur Olivier CALLOT, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Christian LE BRUN, directeur de recherche du CNRS, membre élu du conseil scientifique du département " physique nucléaire et corpusculaire "
- Monsieur Faïçal AZAIEZ, directeur de recherche du CNRS

- Madame Bertram BLANK, directeur de recherche du CNRS

- Monsieur Bruno MANSOULIE, Ingénieur chercheur du CEA

Cinq membres titulaires après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Eric AUBOURG, ingénieur de recherche du CEA, membre élu de la section 3 et membre élu de la commission interdisciplinaire 47
- Monsieur Jean-Claude BRIENT, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 3
- Monsieur Jean-Marie BROM, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 3
- Monsieur Fabrice PIQUEMAL, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 et membre élu du conseil scientifique du département " physique nucléaire et corpusculaire "
- Monsieur Philippe QUENTIN, professeur des universités, membre élu de la section 3

Suppléants après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Bernard BORDERIE, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 3
- Monsieur Emmanuel GANGLER, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 et membre élu de la commission interdisciplinaire 47

Art. 2. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 11/02, 11/03, 11/04, 11/05, 12/02, 12/03, 12/04, 12/05, 12/06, 13/03, 13/04, 13/05, 14/03, 14/04, 14/05, 14/06, 15/03, 15/04, 15/05, 15/06, 16/02, 16/03, 16/04, 16/05, 16/06 relevant des sections concernées par les activités du département scientifique " sciences chimiques ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Marc LEDOUX, directeur scientifique du département " sciences chimiques " ou Monsieur Michel LACROIX, directeur scientifique adjoint du département " sciences chimiques ", son représentant

Cinq membres titulaires :

- Mademoiselle Solange LAVIELLE, professeur des universités, membre élue de la section 16
- Monsieur Jean-Marie BASSET, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Jean-Pierre MAJORAL, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Christian AMATORE, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Charles MIOSKOWSKI, directeur de recherche du CNRS

Suppléants :

- Monsieur Michel VAULTIER, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Serge PEREZ, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 11

Cinq membres titulaires après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Yves GNANOU, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 11

- Monsieur Joël MOREAU, professeur des universités, membre élu de la section 12
- Monsieur Alain FUCHS, professeur des universités, membre élu de la section 13
- Monsieur Gilles BERTRAND, professeur des universités, membre élu de la section 14 et nommé de la commission interdisciplinaire 43
- Monsieur Marc DRILLON, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 et nommé de la commission interdisciplinaire 43

Suppléants après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur François FAJULA, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 14
- Madame Françoise LAFUMA, directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 11

Art. 3. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 17/02, 17/03, 18/02, 18/03, 18/04, 18/05, 19/02, 19/03, 20/03, 20/04, 20/05 relevant des sections concernées par les activités du département scientifique " sciences de l'univers ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Madame Sylvie JOUSSAUME, directeur scientifique du département " sciences de l'univers " ou Monsieur André MARIOTTI, directeur scientifique adjoint du département " sciences de l'univers ", son représentant

Cinq membres titulaires :

- Monsieur Philippe DAVY, directeur de recherche du CNRS
- Madame Françoise GAILL, directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 29
- Monsieur Hervé MERCIER, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Yves LAGABRIELLE, directeur de recherche du CNRS
- Madame Danielle ALLOIN, directeur de recherche du CNRS

Suppléants :

- Monsieur Bruno HAMELIN, professeur des universités
- Madame Pascale DELECLUSE, directeur de recherche du CNRS, membre nommée du conseil scientifique du département " sciences de l'univers "
- Monsieur Daniel VAULOT, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Yannick MELLIER, astronome de l'IAP, membre nommé de la commission interdisciplinaire 47
- Monsieur Jean BESSE, physicien à l'IPGP

Cinq membres titulaires après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Yves LANGEVIN, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 17
- Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 18
- Monsieur Gilles BERGAMETTI, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19

- Monsieur Gilles PINAY, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 20
- Monsieur Dominique LE QUEAU, directeur de recherche du CNRS, membre élu du conseil scientifique du département " sciences de l'univers "

Suppléants après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Christophe SOTIN, professeur des universités, membre nommé de la section 17
- Monsieur Gauthier HULOT, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 18
- Monsieur Gérard ANCELLET, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19
- Madame Sandra LAVOREL, directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 20
- Monsieur Étienne DELOULE, directeur de recherche du CNRS, membre élu du conseil scientifique du département " sciences de l'univers "

Art. 4. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 21/03, 21/04, 22/03, 22/04, 23/02, 23/03, 24/03, 24/04, 25/02, 25/03, 26/02, 26/03, 26/04, 27/02, 27/03, 28/02, 28/03, 29/03, 29/04, 29/05, 30/03, 30/04, 30/05, 30/06, 30/07 relevant des sections concernées par les activités du département scientifique " sciences de la vie ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Christian DEVAUX, directeur scientifique du département " sciences de la vie " ou Madame Evelyne JOUVIN-MARCHE, directeur scientifique adjoint du département " sciences de la vie ", sa représentante

Cinq membres titulaires :

- Monsieur Giuseppe BALDACCI, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Yves DESSAUX, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 30
- Madame Martine HOSSAERT-MC KEY, directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 29 et membre élue de la commission interdisciplinaire 46
- Monsieur François SCHWEISGUTH, directeur de recherche du CNRS

Suppléants :

- Monsieur Michel AIGLE, professeur des universités
- Monsieur Eric CHAUVET, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 20
- Madame Catherine DARGEMONT, directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 23
- Monsieur Pierre-Henri GOUYON, professeur des universités, membre nommé de la section 29
- Monsieur Philippe VERNIER, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 24

Cinq membres titulaires après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Christophe CAZAUX, professeur des universités, membre élu de la section 22

- Monsieur Laurent FAGNI, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 24
- Monsieur Franc PATTUS, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 21
- Monsieur Claude PRIGENT, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 26
- Monsieur Jean VELOURS, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 23

Suppléants après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Marcel CREST, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 25
- Monsieur Jacques JOYARD, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 28
- Monsieur Simon THORPE, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 27 et membre élu de la commission interdisciplinaire 45

Art. 5. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 31/03, 31/04, 32/02, 32/03, 33/02, 33/03, 33/04, 34/02, 34/03, 35/02, 35/03, 35/04, 36/02, 36/03, 36/04, 37/03, 37/04, 37/05, 37/06, 38/03, 38/04, 38/05, 38/06, 39/02, 39/03, 40/03, 40/04, 40/05, 40/06 relevant des sections concernées par les activités du département scientifique " sciences de l'homme et de la société ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Gérard LENCLUD, directeur scientifique du département " sciences de l'homme et de la société " ou Monsieur Christian HENRIOT, directeur scientifique adjoint du département " sciences de l'homme et de la société ", son représentant

Cinq membres titulaires :

- Monsieur Gerhart HEINZMANN, professeur des universités
- Monsieur François RECANATI, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Jean-Louis RULLIERE, professeur des universités
- Madame Léna SANDERS, directeur de recherche du CNRS
- Madame Pascale LABORIER, professeur des universités

Suppléants :

- Monsieur Claude MORDANT, professeur des universités
- Monsieur Roland ETIENNE, professeur des universités
- Monsieur Henry ROUSSO, directeur de recherche du CNRS
- Madame Astrid VON BUSEKIST, professeur des universités
- Madame Elisabeth LALOU, professeur des universités

Cinq membres titulaires après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Francis MESSNER, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 36

- Madame Marie-Françoise ANDRE, professeur des universités, membre élue de la section 31
- Madame Anne-Christine TAYLOR, directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 38
- Monsieur Gérard BEAUR, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 33
- Madame Anne-Marie GUIMIER-SORBETS, professeur des universités, membre nommée de la section 32

Suppléants après consultation du conseil scientifique de département :

- Madame Martine BUNGENER, directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 37 et membre élue de la commission interdisciplinaire 42
- Monsieur Jean-Paul METAILIE, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 39
- Monsieur Francis BLOCH, professeur des universités, membre nommé de la section 37
- Monsieur Olivier DABENE, professeur des universités, membre élu de la section 40
- Madame Béatrice FRAENKEL, directeur d'études à l'EHESS, membre élue de la section 38

Art. 6. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 09/02, 09/03, 10/02, 10/03, 10/04, 10/05 relevant des sections concernées par les activités du département scientifique " sciences pour l'ingénieur ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Victor SANCHEZ, directeur scientifique du département " sciences pour l'ingénieur " ou Monsieur Jean-Bernard SAULNIER, directeur scientifique adjoint du département " sciences pour l'ingénieur ", son représentant

Cinq membres titulaires :

- Monsieur Philippe BOMPARD, professeur des universités, directeur scientifique adjoint du département " sciences pour l'ingénieur "
- Monsieur Patrick COZZONE, professeur des universités
- Monsieur Michel DE GLINIASTY, directeur général de la recherche de l'office national d'études et de recherches aérospatiales
- Monsieur Arnold MIGUS, directeur de recherche du CNRS, membre nommé du conseil scientifique du département " sciences pour l'ingénieur "
- Monsieur Michel TRINITE, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique adjoint du département " sciences pour l'ingénieur "

Suppléants :

- Monsieur Jacques-Jean-Marie DESRUES, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 9
- Madame Leanne PITCHFORD, directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 10

Cinq membres titulaires après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Yves AUREGAN, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 9
- Monsieur Joël BERTRAND, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 10

- Madame Danièle ESCUDIE, directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 10
- Madame Marie-Christine HO BA THO, professeur des universités, membre nommée de la section 30
- Monsieur Luc REMY, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 9

Suppléants après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Gilles PERRIN, ingénieur à l'IFP, membre nommé de la section 9

Art. 7. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 01/04, 01/05, 01/06, 01/07, 02/02, 02/03, 02/05, 04/02, 04/03, 04/04, 04/05, 04/06, 04/07, 05/02, 05/03, 06/03, 06/04, 06/05, 06/06, 06/07 relevant des sections concernées par les activités du département scientifique "sciences physiques et mathématiques", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Michel LANNOO, directeur scientifique du département "sciences physiques et mathématiques" ou Monsieur Pierre GLORIEUX, directeur scientifique adjoint du département "sciences physiques et mathématiques", son représentant

Cinq membres titulaires :

- Monsieur Didier BLAVETTE, professeur des universités
- Monsieur Hugues DREYSSE, professeur des universités, membre élu de la section 6 et membre élu de la commission interdisciplinaire 43
- Madame Maria J. ESTEBAN, directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 1
- Monsieur Werner KRAUTH, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 2
- Monsieur Christophe JOUVET, directeur de recherche du CNRS

Suppléants :

- Monsieur Henri VANDAMME, professeur des universités
- Monsieur Giancarlo FAINI, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 6 et nommé de la commission interdisciplinaire 43

Cinq membres titulaires après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur François JOUVE, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 1
- Monsieur Pierre BINETRUY, professeur des universités, membre élu de la section 2 et nommé de la commission interdisciplinaire 47
- Monsieur Juan-Ariel LEVENSON, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 4
- Monsieur Michel ROSSO, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 5
- Madame Claudine LACROIX, directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 6

Suppléants après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Jacques JUPILLE, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 5

- Monsieur Jacques FEINBERG, directeur de recherche du CNRS

Art. 8. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 07/02, 07/03, 07/04, 07/05, 07/06, 07/07, 07/08, 08/02, 08/03, 08/04, 08/05, 08/06, 08/07 relevant des sections concernées par les activités du département scientifique "sciences et technologies de l'information et de la communication", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Robert PLANA, directeur scientifique du département "sciences et technologies de l'information et de la communication" ou Monsieur Maxime CROCHEMORE, directeur scientifique adjoint du département "sciences et technologies de l'information et de la communication", son représentant

Cinq membres titulaires :

- Madame Anca MUSCHOLL, professeur des universités
- Monsieur Pierre-Georges BONNEAU, professeur des universités
- Monsieur Philippe SCHNOEBELEN, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Jean-Pierre NOZIERES, directeur de recherche du CNRS
- Madame Michèle BASSEVILLE, directeur de recherche du CNRS

Suppléants :

- Monsieur Denis MENCARAGLIA, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 8
- Monsieur Michel ADIBA, professeur des universités

Cinq membres titulaires après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur François PIERROT, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7
- Monsieur Pierre BEAUVILLAIN, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 8 et membre élu de la commission interdisciplinaire 43
- Madame Nicole BIDOIT-TOLLU, professeur des universités, membre nommée de la section 7
- Monsieur Jean-Marie PIERREL, professeur des universités, membre nommé de la section 34 et membre élu de la commission interdisciplinaire 45
- Monsieur Alain CAPPY, professeur des universités, membre nommé de la section 8

Suppléants après consultation du conseil scientifique de département :

- Monsieur Rogelio LOZANO, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 7

Art. 9. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 avril 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Concours**Décision n° 050019DRH du 13 mai 2005 modifiant la décision n° 050018DRH du 29 avril 2005 portant constitution auprès de chacun des départements scientifiques du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2005**

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 22 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod., not. art. 8 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 040015SGCN du 22-07-2004 ; A. du 22-11-2004 ; avis des conseils scientifiques de département des 16 et 22-11-2004, des 09, 17 et 21-12-2004, des 07, 11 et 20-01-2005 ; DEC. n° 050018DRH du 29-04-2005.

Art. 1^{er}. - L'article 7 de la décision du 29 avril 2005 susvisée est modifié comme suit :

La ligne suivante :

« Monsieur Jacques FEINBERG, directeur de recherche du CNRS »

est supprimée.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 mai 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Concours**Décision n° 050020DRH du 13 mai 2005 de constitution d'un jury d'admission pour les commissions interdisciplinaires pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2005**

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 22 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod., not. art. 8 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 12-11-2004 ; A. du 22-11-2004 ; avis des conseils scientifiques de département des 21 et 22-03-2005.

Art. 1^{er}. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 42/01, 42/02, 42/03 relevant de la commission interdisciplinaire intitulée "santé et société", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Bernard LARROUTUROU, directeur général du CNRS

Cinq membres titulaires :

- Monsieur Gérard LENCLUD, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département "sciences de l'homme et de la société "

- Monsieur Christian DEVAUX, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département "sciences de la vie "

- Monsieur Gérard DE POUVOURVILLE, directeur de recherche du CNRS

- Monsieur Alain BOUDOU, professeur des universités

- Monsieur Roland JOUVENT, professeur des universités

Suppléants :

- Monsieur Alain EHRENBURG, directeur de recherche du CNRS

- Monsieur Bernard BIOULAC, professeur des universités

- Monsieur Stéphane LUCHINI, chargé de recherche du CNRS

- Monsieur Philippe URFALINO, directeur de recherche du CNRS

- Monsieur Olivier BORRAZ, chargé de recherche du CNRS

Cinq membres titulaires après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Monsieur Olivier DUTOUR, professeur des universités, membre élu de la section 31 et membre élu de la commission interdisciplinaire 42

- Madame Simone BATEMAN-NOYAES, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la CID 42

- Monsieur Benoit DERVAUX, chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la CID 42

- Monsieur François RENAUD, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 29 et membre élu de la commission interdisciplinaire 42

- Mademoiselle Christelle BAUNEZ, chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 27 et membre élue de la commission interdisciplinaire 42

Suppléants après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Madame Martine BUNGNER, directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 37 et membre élue de la commission interdisciplinaire 42

- Madame Claude CASELLAS, professeur des universités, membre nommée de la CID 42

- Madame Martine CADOR, directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 27 et membre élue de la commission interdisciplinaire 42

Art. 2. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 43/03, 43/04 relevant de la commission interdisciplinaire intitulée " impacts sociaux du développement des nanotechnologies ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Bernard LARROUTUROU, directeur général du CNRS

Cinq membres titulaires :

- Monsieur Christian DEVAUX, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences de la vie "

- Monsieur Marc LEDOUX, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences chimiques "

- Monsieur Michel LANNON, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences physiques et mathématiques "

- Monsieur Gérard LENCLUD, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences de l'homme et de la société "

- Monsieur Robert PLANA, professeur des universités, directeur scientifique du département " sciences et technologies de l'information et de la communication "

Suppléants :

- Monsieur Patrick HEMERY, professeur des universités, directeur scientifique adjoint du département " sciences chimiques "
- Monsieur Alain FONTAINE, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique adjoint du département " sciences physiques et mathématiques "

Cinq membres titulaires après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Monsieur Pierre BEAUVILLAIN, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 8 et membre élu de la commission interdisciplinaire 43
- Monsieur Marc DRILLON, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 et nommé de la commission interdisciplinaire 43
- Monsieur Louis LAURENT, ingénieur chercheur du CEA, membre nommé de la CID 43
- Madame Anne ROZAN, maître de conférences, membre élue de la section 37
- Monsieur Patrick NETTER, professeur des universités, membre élu de la section 30 et membre nommé du conseil scientifique de département des sciences pour l'ingénieur

Suppléants après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Monsieur Daniel COURJON, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 8
- Monsieur Philippe LAREDO, directeur de recherche à l'ENPC, membre nommé de la CID 43

Art. 3. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 44/02, 44/03, 44/04, 44/05 relevant de la commission interdisciplinaire intitulée " modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Bernard LARROUTUROU, directeur général du CNRS

Cinq membres titulaires :

- Monsieur Michel LANNOO, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences physiques et mathématiques "
- Monsieur Robert PLANA, professeur des universités, directeur scientifique du département " sciences et technologies de l'information et de la communication "
- Monsieur Christian DEVAUX, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences de la vie "
- Monsieur Maxime CROCHEMORE, professeur des universités, directeur scientifique adjoint du département " sciences et technologies de l'information et de la communication "
- Monsieur Philippe CINQUIN, professeur des universités

Suppléants :

- Monsieur Luis FARINAS DEL CERRO, directeur de recherche du CNRS

- Madame Christiane BRANLANT, directeur de recherche du CNRS

- Madame Irène RUSU, professeur des universités

- Monsieur Jacques DEMONGEOT, professeur des universités

Cinq membres titulaires après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Monsieur Christian COGNARD, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 25 et membre élu de la commission interdisciplinaire 44

- Monsieur Olivier GASCUEL, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la CID 44

- Monsieur Olivier GANDRILLON, chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la section 22 et membre élu de la commission interdisciplinaire 44

- Monsieur Bernard PRUM, professeur des universités, membre nommé de la CID 44

- Madame Marie-France SAGOT, directeur de recherche de l'INRIA, membre nommée de la CID 44

Suppléants après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Madame Claire LUGNIER, directeur de recherche du CNRS, membre élue de la section 30 et membre élue des commissions interdisciplinaires 41 et 44

- Monsieur Christian MICHEL, professeur des universités, membre élu de la section 7 et membre élu de la commission interdisciplinaire 44

- Monsieur Thomas SIMONSON, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la CID 44

- Monsieur Benoît PERTHAME, professeur des universités, membre nommé de la CID 44

- Madame Christine FROIDEVAUX, professeur des universités, membre nommée de la CID 44

Art. 4. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 45/03, 45/04, 45/05 relevant de la commission interdisciplinaire intitulée " cognition, langage, traitement de l'information, systèmes naturels et artificiels ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Bernard LARROUTUROU, directeur général du CNRS

Cinq membres titulaires :

- Monsieur Robert PLANA, professeur des universités, directeur scientifique du département " sciences et technologies de l'information et de la communication "

- Monsieur Gérard LENCLUD, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences de l'homme et de la société "

- Monsieur Christian DEVAUX, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences de la vie "

- Monsieur Emmanuel DUPOUX, professeur des universités

- Madame Joëlle PROUST, directeur de recherche du CNRS

Suppléants :

- Monsieur Maxime CROCHEMORE, professeur des universités, directeur scientifique adjoint du département " sciences et technologies de l'information et de la communication "
- Monsieur Jacques DUBUCS, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Bernard BIOULAC, professeur des universités
- Monsieur Daniel KAYSER, professeur des universités

Cinq membres titulaires après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Madame Line GARNERO, directeur de recherche du CNRS, membre élue de la CID 45 et élue du CSD du département des sciences et technologies de l'information et de la communication
- Monsieur Michel DENIS, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la CID 45
- Monsieur Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la CID 45
- Monsieur Bernard FRADIN, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la CID 45 et élu du conseil scientifique du département des sciences de l'homme et de la société
- Monsieur Jean-Marie PIERREL, professeur des universités, membre nommé de la section 34 et membre élu de la commission interdisciplinaire 45

Suppléants après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Monsieur Edouard GENTAZ, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 27 et membre élu de la commission interdisciplinaire 45
- Monsieur Christian MARENDAZ, professeur des universités, membre nommé de la CID 45

Art. 5. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 46/02, 46/03, 46/04, 46/05, 46/06 relevant de la commission interdisciplinaire intitulée " risques environnementaux et société ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Bernard LARROUTUROU, directeur général du CNRS

Cinq membres titulaires :

- Madame Sylvie JOUSSAUME, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences de l'univers "
- Monsieur Gérard LENCLUD, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences de l'homme et de la société "
- Monsieur Christian DEVAUX, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences de la vie "
- Monsieur Christian GOLLIER, professeur des universités
- Monsieur Marc LEDOUX, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences chimiques "

Suppléants :

- Madame Nicole PAPINEAU, ingénieur de recherche du CNES

- Monsieur Patrice FONTAINE, professeur des universités
- Monsieur Bernard DELAY, directeur de recherche du CNRS
- Monsieur Patrick PIGEON, professeur des universités
- Monsieur Michel LACROIX, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique adjoint du département " sciences chimiques "

Cinq membres titulaires après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Monsieur Pierre GARMY, conservateur du patrimoine, membre élu de la commission interdisciplinaire 46 et membre nommé du CSD du département des sciences de l'homme et de la société
- Monsieur Pierre LASCOURMES, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 40 et membre élu de la commission interdisciplinaire 46
- Mademoiselle Anne TRESSET, chargé de recherche du CNRS, membre élue de la section 31 et membre élue de la commission interdisciplinaire 46
- Monsieur Richard SEMPÈRE, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 et membre élu de la commission interdisciplinaire 46
- Madame Geneviève MICHON, directeur de recherche de l'IRD, membre nommée de la CID 46

Suppléants après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Monsieur Tarik TAZDAIT, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 37 et membre élu de la commission interdisciplinaire 46
- Monsieur Claude GILBERT, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la CID 46
- Monsieur Gilles BERGAMETTI, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19
- Madame Janine GIBERT, professeur des universités, membre élue de la section 20 et membre élue de la commission interdisciplinaire 46

Art. 6. - Pour les concours de recrutement de chargés de recherche n° 47/01 relevant de la commission interdisciplinaire intitulée " astroparticules ", il est constitué un jury d'admission ainsi composé :

Président :

- Monsieur Bernard LARROUTUROU, directeur général du CNRS

Cinq membres titulaires :

- Madame Sylvie JOUSSAUME, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences de l'univers "
- Monsieur Michel LANNOO, directeur de recherche du CNRS, directeur scientifique du département " sciences physiques et mathématiques "
- Monsieur Yannick MELLIER, astronome de l'IAP, membre nommé de la commission interdisciplinaire 47
- Monsieur Michel SPIRO, cadre supérieur du CEA, directeur scientifique du département " physique nucléaire et corpusculaire "

- Monsieur Pierre BINETRUY, professeur des universités, membre élu de la section 2 et nommé de la commission interdisciplinaire 47

Suppléants :

- Monsieur Jacques DUMARCHEZ, directeur de recherche du CNRS

Cinq membres titulaires après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Monsieur Jean BALLEZ, ingénieur chercheur du CEA, membre nommé de la section 17 et membre élu de la commission interdisciplinaire 47
- Monsieur Jean-Loup PUGET, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la CID 47
- Monsieur Pierre ESPIGAT, directeur de recherche du CNRS, membre élu du conseil scientifique de département de la physique nucléaire et corpusculaire

- Monsieur David POLARSKI, professeur des universités, membre élu de la section 2 et membre élu de la commission interdisciplinaire 47

- Madame Sylvie LEES-ROSIER, directeur de recherche du CNRS, membre nommée de la section 3 et membre élue de la commission interdisciplinaire 47

Suppléants après consultation des conseils scientifiques de département concernés :

- Monsieur Fabrice PIQUEMAL, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 et membre élu du conseil scientifique du département " physique nucléaire et corpusculaire "

Art. 9. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 mai 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Concours

Nominations d'ITA en 2005 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 2nde classe			
MR GARONNE	VINCENT	471	01/05/2005
MR MARQUETTE	ARNAUD	439	01/04/2005
MR SOUBRIE	ELIE	477	18/04/2005
Ingénieurs d'études de 2nde classe			
MR TUGLER	JULIEN	480	01/04/2005
Assistants ingénieurs			
MR BARRA	KEVIN	190	16/05/2005
Techniciens de la recherche de classe normale			
MME FORESTIER	JOELLE	261	15/04/2005
Adjoints techniques de la recherche			
MR HERANT	FABRICE	419	26/05/2005

Concours

Nominations d'ITA en 2005 - Concours internes

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 2nde classe				
MR BRUNEEL	JEAN LUC	514	C	13/02/2005
MME VIALATTE DE PEMILLE	LAURENCE	522	F	01/01/2005
Ingénieurs d'études de 2nde classe				
MR BRUTINOT	LUDOVIC	532	H	01/01/2005
Assistants ingénieurs				
MME BONNAMY	MONIQUE	533	H	01/01/2005
MR CACCIAGUERRA	THOMAS	513	B	01/01/2005
MME MARTINIÈRE-TESSON	JOCELYNE	533	H	11/05/2005
Adjoints techniques de la recherche				
MR ARUNAGIRINATHAN	KATHIRESU	505	A	01/01/2005

Promotions

Nominations d'ITA en 2004

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2004, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet
CORPS AU CHOIX		
Ingénieurs de recherche de 2nde classe		
MME BLONDIN	NICOLE	01/01/2004
MLE COFFRE	ANDREE	01/01/2004
MR MARQUET	BERNARD	01/01/2004
Ingénieurs d'études de 2nde classe		
MME DAVID	CLAUDINE	01/01/2004
MR LAGRIFFOUL	ANDRE	01/01/2004
MR LARROCHE	ALAIN	01/01/2004
MME LEROUX	ANNIE	01/01/2004
MLE MARLET	NATHALIE	01/01/2004
MME PIZAY	MARIE-DOMINIQUE	01/01/2004
Assistants ingénieurs		
MME DAUBIN	JEANINE	01/01/2004
MME GRALL	DOMINIQUE	01/01/2004
MME LIBAUDE	MONIQUE	01/01/2004
MME MARQUIS	NICOLE	01/01/2004
MME VIVES	JACQUELINE	01/01/2004
Techniciens de la recherche de classe normale		
MME BORRO	MARTINE	20/03/2004
MLE BOUHOURS	PASCALE	01/01/2004
MME BUZAT	NICOLE	01/01/2004
MME COUSIN	PIERRETTE	01/01/2004
MME JENART	KARINE	01/01/2004
MR LATIL	GERARD	01/01/2004
MLE LAURENT	DANIELE	01/01/2004
Adjoints techniques de la recherche		
MR EUZENOT	GERARD	01/02/2004
MME FIORUCCI	CORINNE	01/01/2004
GRADE AU CHOIX		
Ingénieurs de recherche de 1^{ère} classe		
MR LELIEVRE	DOMINIQUE	01/01/2004
Ingénieurs d'études hors classe		
MME CHARLIER	MARGUERITE	01/01/2004
Ingénieurs d'études de 1^{ère} classe		
MLE D'AGRAIN	SONIA	01/07/2004
MME ELCHINGER	MARIE-FRANCOISE	01/01/2004
MME FIORESE	DANIELLE	01/01/2004
MR PACOT	DOMINIQUE	01/07/2004
MR ROUER	OLIVIER	01/01/2004
MR SPATAZZA	JOSEPH	01/01/2004
Techniciens de la recherche de classe supérieure		
MR FLOURET	BERTRAND	01/01/2004
MR FOUGERAS	PHILIPPE	01/01/2004
MME PACAUD MANGIN	VALERIE	29/03/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
MME RETIF	CLAUDINE	01/01/2004
MME SEGURA VETTIER	MONIQUE	01/01/2004
MLE VIGNER	BRIGITTE	01/01/2004
Agents techniques de la recherche principaux		
MR SOLBES	BRUNO	01/04/2004
SELECTION PROFESSIONNELLE		
Ingénieurs de recherche hors classe		
MLE SCHILTZ	MARIE ANGE	01/01/2004
Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle		
MME CHAGNY	JOCELYNE	13/11/2004
MLE JOSEPH	SYLVIE	30/03/2004

Promotions

Nominations de chercheurs en 2004

Après avis des instances d'évaluation et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés en 2004, les personnes dont les noms suivants :

NOM	Prénom	Date d'effet
Avancement au grade de chargé de recherche de 1^{ère} classe		
MR AGIUS	Eric	01/10/2004
MR AITKEN	Frédéric	01/10/2004
MR AIT-SI-ALI	Slimane	01/10/2004
MR AKINCI	Mehmet ali	01/10/2004
MLE AMIRAUX	Valérie	01/10/2004
MR APHECETCHE	Laurent	01/10/2004
MR ARTIERES	Philippe	01/10/2004
MR ASSARAF	Roland	01/10/2004
MLE AUBERT	Corinne	01/10/2004
MME AUBRIOT	Olivia	01/10/2004
MR AUDOLY	Basile	01/10/2004
MLE BALASSE	Marie	01/10/2004
MME BALLU	Valérie	01/10/2004
MR BARALE	Jean-Christophe	01/10/2004
MR BARDEAU	Jean-François	01/10/2004
MLE BARKAT	Melissa	01/10/2004
MR BARSUGLIA	Matteo	01/10/2004
MR BAUDRIN	Emmanuel	01/10/2004
MLE BAUSSANNE	Isabelle	01/10/2004
MR BAZIN	Laurent	01/10/2004
MR BELLAICHE	Yohanns	01/10/2004
MR BELLEMIN LAPONNAZ	Stéphane	01/10/2004
MR BELMONT	Philippe	01/10/2004
MR BEN ABDALLAH	Philippe	01/10/2004
MR BERHAULT	Gilles	01/10/2004
MR BERILLON	Gilles	01/10/2004
MME BERREBI HOFFMANN	Isabelle	01/10/2004
MR BERTHOMIERE	William	01/10/2004
MR BETZER	Jean-François	01/10/2004
MR BEUF	Olivier	01/10/2004
MR BILA	Stéphane	01/10/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
MR BLIN	Raoul	01/10/2004
MR BLONDEL	Marc	01/10/2004
MR BOGEY	Christophe	01/10/2004
MR BOHM	Torsten	01/10/2004
MR BOST	Frédéric	01/10/2004
MR BOUE-GRABOT	Eric	01/10/2004
MR BOUET	Jean-Yves	01/10/2004
MME BREYTON	Cécile	01/10/2004
MR BRINKMANN	Martin	01/10/2004
MLE BROUARD	Sophie	01/10/2004
MR CALVO	Florent	01/10/2004
MR CANITROT	Yvan	01/10/2004
MR CARIO	Laurent	01/10/2004
MR CARTIER	Stéphane	01/10/2004
MR CASAMATTA	Georges	01/10/2004
MLE CASTELLANI	Valérie	01/10/2004
MR CATON	François	01/10/2004
MLE CATUSSE	Myriam	01/10/2004
MR CHABERT	Pascal	01/10/2004
MLE CHAMOREAU	Claudine	01/10/2004
MR CHANTELOUP	Jean-Christophe	01/10/2004
MME CHARLEUX	Isabelle	01/10/2004
MLE CHARRIER	Bénédicte	01/10/2004
MR CHARROUX	Bernard	01/10/2004
MR CHAVE	Jérôme	01/10/2004
MR CLACENS	Jean Marc	01/10/2004
MR CLAUDIN	Philippe	01/10/2004
MR COGNET	Laurent	01/10/2004
MR COMPARAT	Daniel	01/10/2004
MLE COULET	Marie-Vanessa	01/10/2004
MR COURCHAMP	Franck	01/10/2004
MR CROSTA	Xavier	01/10/2004
MR CUNGE	Gilles	01/10/2004
MR CURIEN	Gilles	01/10/2004
MR DAGORNE	Samuel	01/10/2004
MME DARKRIM-LAMARI	Farida	01/10/2004
MR DAT	Jean-Francois	01/10/2004
MR DAVID	Vincent	01/10/2004
MR DE LATHAUWER	Lieven	01/10/2004
MR DE VIVIE DE REGIE	Jean-Baptiste	01/10/2004
MME DEBIE	Muriel	01/10/2004
MR DEFOSSEZ	Pierre-Antoine	01/10/2004
MLE DERAT	Marie-Laure	01/10/2004
MME DESTOUMIEUX	Delphine	01/10/2004
MR DEVOLDER	Thibaut	01/10/2004
MR DHENAIN	Marc	01/10/2004
MME DIANI	Julie	01/10/2004
MR DORCHIES	Fabien	01/10/2004
MR DOUSSAU	Frédéric	01/10/2004
MR DOUTE	Sylvain	01/10/2004
MLE DUBAL	Stéphanie	01/10/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
MR DUBOURG GLATINY	Pascal	01/10/2004
MME DUCHARNE	Agnès	01/10/2004
MR DUCRUIX	Sébastien	01/10/2004
MLE DUSSY	Dorothee	01/10/2004
MR ECHEPARE	Ricardo	01/10/2004
MR EL GHOZZI	Vincent	01/10/2004
MR ELFOUHAILY	Tanos	01/10/2004
MR ELHABIRI	Mourad	01/10/2004
MLE ELSÉN	Sylvie	01/10/2004
MR FARRUSSENG	David	01/10/2004
MR FAVRE	Charles	01/10/2004
MME FAVRETTO	Nathalie	01/10/2004
MR FELIX	Olivier	01/10/2004
MR FERREIRO	Vincent	01/10/2004
MME FERRY	Barbara	01/10/2004
MR FISCHER	Gilles	01/10/2004
MLE FONTANA	Laure	01/10/2004
MLE FORTIER	Corinne	01/10/2004
MLE FOUILLEUX	Evelyne	01/10/2004
MME FRIANT-MICHEL	Sylvie	01/10/2004
MLE ROCHOT	Céline	01/10/2004
MR GABORIAUD	Fabien	01/10/2004
MR GAGLIARDI	Dominique	01/10/2004
MR GAIDDON	Christian	01/10/2004
MME GAUDART	Loreynne	01/10/2004
MR GENIN	Pierre	01/10/2004
MR GIBERNAU	Marc	01/10/2004
MME GIMOND	Clotilde	01/10/2004
MR GIRAUD	Gaël	01/10/2004
MR GIRAUD	Olivier	01/10/2004
MR GIVALOIS	Laurent	01/10/2004
MLE GRANGAUD	Isabelle	01/10/2004
MR GRANIER DE CASSAGNAC	Raphaël	01/10/2004
MR GREVIN	Benjamin	01/10/2004
MR GRIS	Philippe	01/10/2004
MR GUERY-ODELIN	David	01/10/2004
MR GUETH	Frédéric	01/10/2004
MR GUILLOT-NOEL	Olivier	01/10/2004
MLE HEBERT	Sylvie	01/10/2004
MR HENRION	Didier	01/10/2004
MME HERVE-FOURNEREAU	Nathalie	01/10/2004
MR HOVASSE	Jean-Marc	01/10/2004
MME HUBLER	Frédérique	01/10/2004
MR HUC	Vincent	01/10/2004
MME JEUNET	Jully	01/10/2004
MR JOBARD	Fabien	01/10/2004
MLE KAGEYAMA	Masa	01/10/2004
MR KASPARIAN	Jérôme	01/10/2004
MR KONUK	Koray	01/10/2004
MR KREISEL	Jens	01/10/2004
MR KURAS	Laurent	01/10/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
MME LABAT	Séverine	01/10/2004
MR LACHAUX	Jean-Philippe	01/10/2004
MR LACOTE	Emmanuel	01/10/2004
MR LACROIX-DESMAZES	Sébastien	01/10/2004
MLE LADAVIERE	Catherine	01/10/2004
MME LADIER	Marie	01/10/2004
MR LANNES	David	01/10/2004
MLE LAUBER	Emmanuelle	01/10/2004
MME LE BARBU	Katia	01/10/2004
MR LE BOUAR	Yann	01/10/2004
MR LE BRAS	Jean	01/10/2004
MR LE CONTEL	Olivier	01/10/2004
MME LE MENESTREL	Sara	01/10/2004
MR LE RAY	Didier	01/10/2004
MR LECLERC	Fabrice	01/10/2004
MME LECOURTOIS	Magalie	01/10/2004
MR LEFEVRE	Grégory	01/10/2004
MR LEGRESY	Benoit	01/10/2004
MME LEITE DE MORAES	Maria do carmo	01/10/2004
MR LELEU	Hervé	01/10/2004
MR LESGOURGUES	Julien	01/10/2004
MLE LIONNE	Corinne	01/10/2004
MR LORIOL	Marc	01/10/2004
MR MACHEFERT	Frédéric	01/10/2004
MR MAGNIEZ	Frédéric	01/10/2004
MR MAITRE	Alexandre	01/10/2004
MR MAITRE	Xavier	01/10/2004
MR MANCEAU	Rémi	01/10/2004
MR MANGOLD	Nicolas	01/10/2004
MLE MARCELLESI	Marie-Christine	01/10/2004
MR MARCHAL	Philippe	01/10/2004
MME MARCHAND	Dominique	01/10/2004
MR MARCHAND	Grégor	01/10/2004
MR MARECHAL	François	01/10/2004
MR MARGERIN	Ludovic	01/10/2004
MR MARGUERIE	Dominique	01/10/2004
MLE MARIE-CLAIRE	Cynthia	01/10/2004
MR MARIOTTI	Thomas	01/10/2004
MR MAROUN	Fouad	01/10/2004
MLE MARQUET	Sandrine	01/10/2004
MLE MARTEL	Caroline	01/10/2004
MR MARTIN	Pascal	01/10/2004
MME MARZANO-PARISOLI	Maria	01/10/2004
MR MATAS	Jan	01/10/2004
MR MATHIEU	Lilian	01/10/2004
MR MATHIS	Luc	01/10/2004
MLE MENGUS	Gabrielle	01/10/2004
MLE MEUNIER	Fanny	01/10/2004
MLE MIGNET	Nathalie	01/10/2004
MR MINEA	Tiberiu	01/10/2004
MLE MIQUEROL	Lucile	01/10/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
MLE MOINE	Laurence	01/10/2004
MR MONTAGNAT	Johan	01/10/2004
MLE MORFIN	Isabelle	01/10/2004
MR MORHAIN	Christian	01/10/2004
MLE MORRIS	Catherine may	01/10/2004
MR MOTHET	Jean-Pierre	01/10/2004
MME MOUGIN	Alexandra	01/10/2004
MR NAZZI	Thierry	01/10/2004
MR NGUYEN	Phong Quang	01/10/2004
MLE NIEDERGANG	Florence	01/10/2004
MR NOVAK	Jérôme	01/10/2004
MR OGER	Philippe	01/10/2004
MR OLEVANO	Valerio	01/10/2004
MME OLLAGNIER DE CHOUDENS	Sandrine	01/10/2004
MLE OLMER	Fabienne	01/10/2004
MR OTTAVY	Xavier	01/10/2004
MR PADILLA	Frédéric	01/10/2004
MME PAOLETTI	Anne	01/10/2004
MR PARET	Jérôme	01/10/2004
MR PARROU	Jean-Luc	01/10/2004
MME PELLAT-DECEUNYNCK	Catherine	01/10/2004
MLE PERRIER	Véronique	01/10/2004
MR PIMENTEL CACHAPUZ ROCHA	Eduardo	01/10/2004
MME PINCEMIN	Bénédicte	01/10/2004
MR PINSON	Benoît	01/10/2004
MR PIRON	Frédéric	01/10/2004
MR PLACE	Christophe	01/10/2004
MR PLANCHON	Olivier	01/10/2004
MLE PLOUX	Lydie	01/10/2004
MR POLLET	Nicolas	01/10/2004
MME PONTIER	Dominique	01/10/2004
MLE PORCAR	Laureline	01/10/2004
MLE POTIER	Noëlle	01/10/2004
MME POUPON	Anne	01/10/2004
MR POUPONNOT	Celio	01/10/2004
MR POUTHIER	Vincent	01/10/2004
MR PREVOT	Geoffroy	01/10/2004
MLE PUJAS	Véronique	01/10/2004
MR RAFFINOT	Mathieu	01/10/2004
MME RAHUEL-CLERMONT	Sophie	01/10/2004
MLE RAJAS	Fabienne	01/10/2004
MR RAMADIER	Thierry	01/10/2004
MR RASHED	Marwam	01/10/2004
MLE REAT	Valérie	01/10/2004
MR REVEST	Jean-Michel	01/10/2004
MME ROBERT	Isabelle	01/10/2004
MLE RONCE	Ophélie	01/10/2004
MLE ROUGEMONT	Françoise	01/10/2004
MR ROUSSEL	Pascal	01/10/2004
MR RUEFF	Jean-Pascal	01/10/2004
MR SAINT-JALMES	Arnaud	01/10/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
MR SALAM	Gavin	01/10/2004
MME SALAMITOU	Sylvie	01/10/2004
MME SANTELLI	Emmanuelle	01/10/2004
MR SASAL	Pierre	01/10/2004
MR SCHABANEL	Nicolas	01/10/2004
MR SERRE	Christian	01/10/2004
MR SEURONT	Laurent	01/10/2004
MLE SISSLER	Marie	01/10/2004
MR SIX	Yvan	01/10/2004
MR SOUDANT	Philippe	01/10/2004
MME STODEL	Christelle	01/10/2004
MLE TANCHOUX	Nathalie	01/10/2004
MR TANTER	Mickaël	01/10/2004
MR THOENIG	Mathias	01/10/2004
MLE TINGRY	Sophie	01/10/2004
MR TOEN	Bertrand	01/10/2004
MR TOFFANO	Martial	01/10/2004
MME TOIA	Carole	01/10/2004
MR TRIPAKIS	Stavros	01/10/2004
MME VALENTIN	Frédérique	01/10/2004
MR VAN DER REST	Guillaume	01/10/2004
MR VELENIK	Yvan	01/10/2004
MR VERNOUX	Philippe	01/10/2004
MME VICHIER-GUERRE	Sophie	01/10/2004
MR VIDAL	Julien	01/10/2004
MME VIDELOT	Christine	01/10/2004
MR VINCENT	Stéphane	01/10/2004
MLE VINH	Joëlle	01/10/2004
MR VUILLEUMIER	Rodolphe	01/10/2004
MR YBERT	Christophe	01/10/2004
MR ZAKNOUNE	Mohammed	01/10/2004
MR ZINN-JUSTIN	Paul	01/10/2004
MR ZOLLER	Thomas	01/10/2004
Avancement au grade de directeur de recherche de 1^{ère} classe		
MR ADAM	Jean-Luc	01/10/2004
MME ADLER	Michèle	01/10/2004
MLE ALLOIN	Danielle	01/10/2004
MR ALVAREZ-PEREYRE	Frank	01/10/2004
MR ARRANG	Jean-Michel	01/10/2004
MR BACHAS	Constantin	01/10/2004
MLE BACROIX	Brigitte	01/10/2004
MR BARRAULT	Joël	01/10/2004
MR BIDOIT	Michel	01/10/2004
MR BOITEUX	Serge	01/10/2004
MME BOLTE	Michèle	01/10/2004
MR BONTOUX	Patrick	01/10/2004
MR BOSQUED	Jean-Michel	01/10/2004
MR BOUCHET	François	01/10/2004
MR BOUNKOV	Iouri	01/10/2004
MR BRUN	Patrice	01/10/2004
MLE CAMINADE	Anne-Marie	01/10/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
MR CAPPETTA	Henri	01/10/2004
MR CHATENAY	Didier	01/10/2004
MR CHEPELIANSKI	Dmitrii	01/10/2004
MLE CHERFILS	Jacqueline	01/10/2004
MR CHEVALIER	Bernard	01/10/2004
MR CHOQUET	Daniel	01/10/2004
MR CIBERT	Joël	01/10/2004
MR COLMEZ	Pierre	01/10/2004
MME CRANCE	Michèle	01/10/2004
MR DAFTE	Mamadou	01/10/2004
MR DALARUN	Jacques	01/10/2004
MR DANCHIN	Etienne	01/10/2004
MME DE LAMBERTERIE	Isabelle	01/10/2004
MR DESRUES	Jacques	01/10/2004
MR DIMITROV	Stefan	01/10/2004
MR DJIAN	Philippe	01/10/2004
MR DUBUISSON	Jean	01/10/2004
MR DUHAMEL	Pierre	01/10/2004
MR ESCANDE	Dominique	01/10/2004
MR FALVARD	Alain	01/10/2004
MR FAYARD	Louis	01/10/2004
MR FIGADERE	Bruno	01/10/2004
MR FLEURIER	Claude	01/10/2004
MR FOURNIE	Jean-Jacques	01/10/2004
MR GAMBAUDO	Jean-Marc	01/10/2004
MR GARRIGUES	Philippe	01/10/2004
MR GIOVANGIGLI	Vincent	01/10/2004
MR GODARD	Olivier	01/10/2004
MR GORVEL	Jean-Pierre	01/10/2004
MME GOULET-CAZE	Marie-Odile	01/10/2004
MR GROUSSET	Francis	01/10/2004
MR HAUCHECORNE	Alain	01/10/2004
MR HINDERER	Jacques	01/10/2004
MME JOUANIN	Lise	01/10/2004
MR JOUHAUD	Christian	01/10/2004
MR JOURDAIN DE MUIZON	Christian	01/10/2004
MR JULIEN	François	01/10/2004
MR KOX	Serge	01/10/2004
MR LAFAIT	Jacques	01/10/2004
MME LAGRANGE	Anne-marie	01/10/2004
MR LASSERRE	J-Bernard	01/10/2004
MR LAURENT	Christian	01/10/2004
MR LEGRAIN	Pierre	01/10/2004
MR LEMAIRE	Patrick	01/10/2004
MR LEMONNIER	Pierre	01/10/2004
MR LINCOT	Daniel	01/10/2004
MME LIVOLANT	Françoise	01/10/2004
MME LOSSON	Régine	01/10/2004
MR LUGINBUHL	Yves	01/10/2004
MR MAGNY	Michel	01/10/2004
MR MAIGRET	Bernard	01/10/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
MR MAILLY	Dominique	01/10/2004
MME MARUANI	Margaret	01/10/2004
MR MATHIS	Claude	01/10/2004
MR MEYBECK	Michel	01/10/2004
MR MEYER	Yves	01/10/2004
MR MICHALAKIS	Ioannis	01/10/2004
MLE MICHEL	Bénédicte	01/10/2004
MME MILLET	Hélène	01/10/2004
MR MIR	Lluis	01/10/2004
MR MISBAH	Chaouqi	01/10/2004
MR MOYES	Patrick	01/10/2004
MR NAGY	Frédéric	01/10/2004
MR PANCRAZI	Ange	01/10/2004
MR PLATEAU	Pierre	01/10/2004
MR PLENAT	Marc	01/10/2004
MR POLIAN	Alain	01/10/2004
MR POULAIN	Bernard	01/10/2004
MR PREAT	Thomas	01/10/2004
MLE ROBY	Dominique	01/10/2004
MR ROUILLARD	Pierre	01/10/2004
MR ROUSSO	Henry	01/10/2004
MR SAGART	Laurent	01/10/2004
MR SAUTET	Philippe	01/10/2004
MME SCHIFF	Dominique	01/10/2004
MR SEYTRE	Gérard	01/10/2004
MR SIMMERS	John	01/10/2004
MME TAYLOR	Margot	01/10/2004
MR VAZQUEZ	Aimé	01/10/2004
MME WAQUET-POINT	Françoise	01/10/2004
MR WEISS	François	01/10/2004
Avancement au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche		
MR BOYER	Robert	01/10/2004
MME BRANLANT	Christiane	01/10/2004
MME BREYSSE	Michèle	01/10/2004
MR CREMMER	Eugène	01/10/2004
MR DECLAIS	Yves	01/10/2004
MR DUBOIS	Jean-Marie	01/10/2004
MR DUCLOY	Martial	01/10/2004
MR DUPRE	Bernard	01/10/2004
MR FARINAS DEL CERRO	Luis	01/10/2004
MR GRAS	Michel	01/10/2004
MR GRUZINSKI	Serge	01/10/2004
MR GUELIN	Michel	01/10/2004
MR LEDOUX	Marc	01/10/2004
MR SARASIN	Alain	01/10/2004
MR SUQUET	Pierre	01/10/2004
MR WOLLMAN	Francis-André	01/10/2004
Avancement au deuxième échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche		
MR BEN ARI	Yehezkel	01/10/2004
MLE BENARD	Christine	01/10/2004
MR BERMOND	Jean-Claude	01/10/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
MR BERTAUX	Jean-Loup	01/10/2004
MR DELSENY	Michel	01/10/2004
MME DUBOIS-VIOLETTE	Elisabeth	01/10/2004
MR FLAUD	Jean-Marie	01/10/2004
MME GIACOBINO	Elisabeth	01/10/2004
MR MEUNIER	Bernard	01/10/2004
MR MONCEAU	Pierre	01/10/2004
MME PERCHERON-GUEGAN	Annick	01/10/2004

Comités, conseils et commissions

Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (59^{ème} séance) du jeudi 19 mai 2005

1. Approbation du compte rendu des débats du conseil d'administration du 24 mars 2005

Le conseil d'administration approuve le compte rendu des débats de la séance du 24 mars 2005.

2. Projet d'évolution du CNRS

Ayant pris connaissance de l'avis du comité technique paritaire réuni le 9 mai 2005, et de l'avis du conseil scientifique réuni le 13 mai 2005, et dans le cadre du décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS, le conseil d'administration, sur proposition du président, vote à bulletin secret et approuve les principes énoncés ci-dessous pour l'évolution de l'organisation de l'établissement :

L'organisation des départements scientifiques du CNRS sera modifiée pour mettre en place un schéma comprenant six départements scientifiques – dont deux « départements transverses » – consacrés aux grands domaines suivants :

- Mathématiques, informatique, physique, planète et univers,
- Chimie,
- Vivant,
- Homme et société,
- Environnement et développement durable,
- Ingénierie,

et les deux instituts nationaux dédiés au pilotage national de projets et programmes dans leur domaine d'activité :

- Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3),
- Institut national des sciences de l'univers (INSU).

Ces deux instituts nationaux seront reliés au département « Mathématiques, informatique, physique, planète et univers » (MIPPU).

Du point de vue formel, en application du décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'IN2P3, il sera constitué en correspondance de l'IN2P3 un département de physique nucléaire et physique des particules au sein du département MIPPU. De même, en application du décret n° 85-218 du 13 février 1985 créant l'INSU, il sera constitué en correspondance de l'INSU un département des sciences de la planète et de l'univers au sein du

département MIPPU. Dans la présentation de son organisation en départements et instituts nationaux, le CNRS adoptera cependant la présentation en six départements et deux instituts évoquée ci-dessus.

La décision d'organisation n° 910491SJUR du 1^{er} octobre 1991 sera modifiée de manière à permettre le rattachement d'une unité de recherche à plusieurs départements scientifiques.

Un bilan de l'action de chacun des départements et instituts nationaux sera présenté au conseil scientifique et au conseil d'administration après quatre années d'activité.

Le CNRS mettra en place auprès du président et du directeur général une mission de la stratégie et de la prospective.

Elle aura pour missions :

- d'impulser la prospective scientifique de l'établissement, en coordination notamment avec le conseil d'administration, le directeur général, la direction scientifique générale, les départements scientifiques et instituts nationaux, le conseil scientifique de l'établissement et les conseils scientifiques de département ;
- d'apporter son concours au président pour l'animation et la coordination de la réflexion conduisant à la définition de la politique générale du CNRS, proposée à l'approbation du conseil d'administration ;
- de préparer la mise en place du comité d'évaluation externe, selon le décret organique du CNRS modifié en 2000, et d'apporter un appui à ses travaux.

Pour exercer ses missions, la mission de la stratégie et de la prospective pourra faire appel, en tant que de besoin, à toutes les structures du CNRS, notamment à la direction scientifique générale. Elle pourra également faire appel à des personnalités extérieures au CNRS.

Le responsable de la mission de la stratégie et de la prospective sera une personnalité du monde scientifique et technologique nommée par le directeur général sur proposition du président.

Une réunion associant le président, le directeur général, le responsable de la mission de la stratégie et de la prospective, le directeur scientifique général et les directeurs des départements scientifiques et instituts nationaux sera consacrée, au moins quatre fois par an, à la prospective et à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS, en s'appuyant sur un partage d'informations concernant sa mise en œuvre. Cette réunion sera préparée par le responsable de la mission de la stratégie et de la prospective, en lien avec le président et le directeur général. Cette réunion

pourra être étendue, en tant que de besoin, à tout ou partie du comité de direction et, plus largement, à des membres du conseil d'administration, au président du conseil scientifique et à des personnalités extérieures, françaises et européennes.

Le CNRS mettra en place auprès du directeur général une direction scientifique générale regroupant les départements scientifiques et instituts nationaux.

Les principales missions de la direction scientifique générale concernent :

- la prospective scientifique, en lien avec la mission de la stratégie et de la prospective,
- la mise en œuvre de la politique scientifique du CNRS,
- le suivi de l'évaluation de la recherche et le dialogue avec les instances d'évaluation, et le suivi des orientations scientifiques des laboratoires,
- les coopérations scientifiques et les opérations structurantes nationales, européennes et internationales,
- la coordination des départements scientifiques et les actions communes à plusieurs départements, en vue de développer les recherches interdisciplinaires et l'émergence de nouveaux domaines de recherche,
- la politique du CNRS en matière d'information scientifique et technique.

Le directeur scientifique général sera une personnalité du monde scientifique et technologique nommée par le directeur général sur avis conforme du président. Il assistera aux réunions du conseil scientifique et pourra être invité aux réunions du bureau du conseil scientifique.

Le conseil scientifique de département attaché à chaque département scientifique sera consulté sur la politique du département en matière de répartition des moyens entre disciplines scientifiques, de création et de suppression d'unités, de formation par la recherche, de relations européennes et internationales, de relations industrielles, et en matière de communication scientifique. Il sera associé aux réflexions de la direction du département en matière de prospective scientifique et d'élaboration de la stratégie scientifique du CNRS.

La composition et le nombre de membres de l'équipe de la direction de chaque département scientifique seront fixés par décision du directeur général après consultation du directeur du département. Ses membres seront nommés par le directeur général sur proposition du directeur du département scientifique.

Le directeur général établira avant la fin de l'année 2005 une « grille de suivi pluriannuel de la répartition des moyens du CNRS par disciplines ou groupes de disciplines » permettant au conseil d'administration d'approuver chaque année la répartition des moyens budgétaires par départements et par groupes de disciplines, dans le cadre des dispositions du nouveau cadre budgétaire et comptable des EPST.

Le CNRS mettra en place cinq directeurs inter-régionaux Ile-de-France, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest. L'équipe de chaque direction inter-régionale, très resserrée, comprendra notamment les délégués régionaux de l'inter-région, adjoints du directeur inter-

régional. Le directeur inter-régional et les délégués régionaux représenteront le CNRS en région.

Les directeurs inter-régionaux seront des personnalités du monde scientifique et technologique nommées par le directeur général.

Les membres de l'équipe de la direction inter-régionale exerceront leurs missions dans le cadre de la politique nationale du CNRS, en lien avec la direction scientifique générale et les départements scientifiques. Leurs principales missions concerneront le dialogue avec les partenaires du CNRS en régions, notamment les universités et écoles et les collectivités locales, le montage et le suivi de pôles et de projets régionaux, le soutien au développement de l'interdisciplinarité, et le suivi des laboratoires en ce qui concerne les aspects opérationnels régionaux.

Les délégués régionaux conserveront leur responsabilité de direction des services de la délégation régionale et leur rôle d'ordonnateur secondaire.

La composition et le nombre de membres de l'équipe de chaque direction inter-régionale seront fixés par décision du directeur général. Ses membres seront nommés par le directeur général sur proposition du directeur inter-régional. Les délégués régionaux seront nommés par le directeur général sur proposition du directeur inter-régional après avis du secrétaire général. Le nombre des membres des équipes des directions inter-régionales fera l'objet d'un suivi annuel par le conseil d'administration.

Une instance consultative comprenant des représentants des personnels des unités de l'inter-région sera mise en place auprès de chaque direction inter-régionale. Elle se réunira au moins trois fois par an et sera consultée sur les principaux sujets concernant la politique et l'action du CNRS dans l'inter-région.

Autour du directeur général, les fonctions suivantes sont présentes au comité de direction du CNRS :

- directeur scientifique général,
- secrétaire général,
- directeur des ressources humaines,
- directeurs de département scientifique,
- directeurs inter-régionaux,
- directeur des relations européennes et internationales,
- directeur des relations industrielles et du transfert technologique,
- directeur de la communication.

Les directeurs des deux instituts nationaux seront membres de l'équipe de la direction scientifique générale. Ils seront aussi membres invités du comité de direction du CNRS, et conserveront délégation en matière de politique scientifique et d'attribution de moyens dans leurs domaines de compétences.

Le responsable de la mission de la stratégie et de la prospective sera invité aux réunions du comité de direction concernant la prospective et l'élaboration de la politique générale de l'établissement.

Le directeur général mettra en place un processus d'attribution des moyens annuels aux laboratoires dans lequel les arbitrages du comité de direction s'appuieront sur des propositions de la direction scientifique générale

et des départements scientifiques et instituts nationaux, élaborées en consultant les directions inter-régionales.

Le directeur général mènera les travaux pour mettre en place la nouvelle organisation de l'établissement en poursuivant la concertation avec les personnels de l'établissement, les instances consultatives et les organisations syndicales représentatives, avec l'objectif que cette nouvelle organisation soit pleinement opérationnelle au 1^{er} janvier 2006. Les décisions d'organisation détaillées seront fixées par le directeur général après consultation des instances statutaires, et communiquées au conseil d'administration.

Au cours des prochaines années, le directeur général accompagnera la présentation du rapport d'activité annuel devant le conseil d'administration par la présentation d'un rapport spécifique sur le fonctionnement de la nouvelle organisation de l'organisme.

3. Compte financier 2004

Après avoir entendu l'agent comptable principal, le conseil d'administration approuve le compte financier du CNRS de l'exercice 2004.

4. Questions diverses

• Concession de logement par utilité de service au profit des délégués régionaux

Le conseil d'administration donne son accord au principe d'attribution d'une concession de logement par utilité de service aux agents exerçant les fonctions de délégués régionaux et dont le logement personnel est éloigné de leur lieu d'exercice.

• Cession d'un bien immobilier situé à Marseille

Le conseil d'administration donne son accord sur le principe de la cession d'un bien immobilier appartenant en propre au CNRS, bien situé à Marseille, 26 rue du 141^{ème} R.I.A.

Fait à Paris, le 19 mai 2005.

Pour le président et par délégation :
Le secrétaire général
Hervé MATHIEU

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 4 avril 2005 portant nomination à une section du Comité national de la recherche scientifique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0500744A - JO du 17-05-2005, p. 8558, texte n° 25

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 4 avril 2005, est nommé membre de la section 5 « Matière condensée : organisation et dynamique » du Comité national de la recherche scientifique, au titre de l'article 1^{er} (2°) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur : M. Porte (Louis), en remplacement de M. Gas (Patrick), décédé.

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050021DRH du 16 mai 2005 créant un comité de pilotage du parcours de formation des personnels de la BAP H

Direction des ressources humaines

Art. 1^{er}. - Il est créé au CNRS un comité de pilotage du parcours de formation des personnels de la BAP H, placé auprès de la direction des ressources humaines. Sa durée est de trois ans, à compter de la signature de la présente décision.

Art. 2. - Ce parcours de formation a la caractéristique principale d'un ensemble intégré, de l'adaptation à l'emploi à la spécialisation en passant par l'acquisition du métier. Quatre cycles sont proposés : adaptation à l'emploi, acquisition du métier, perfectionnement et spécialisation, coopération sur les thématiques.

Ce parcours s'adresse aux personnels des délégations et du siège, pour les quatre cycles. Pour les personnels en fonction dans des laboratoires, seul le cycle 1 d'adaptation à l'emploi est ouvert à ce stade ; les cycles complémentaires sont en cours de préparation.

Trois filières sont proposées, à compter du cycle 2 : personnel et ressources humaines, finances et comptabilité, partenariat et valorisation.

Art. 3. - Le comité a pour mission de donner son avis sur les programmes de l'ensemble des cycles de formation et sur leur mise en œuvre. Il analyse les implications de l'évaluation et préconise des évolutions du parcours. Il veille à la cohérence du parcours de formation avec les politiques des domaines concernés.

Art. 4. - Le comité de pilotage du parcours de formation des personnels de la BAP H est composé comme suit :

- le directeur des ressources humaines, président ;
- le directeur des finances ou son représentant ;
- l'agent comptable principal ou son représentant ;
- le directeur de la délégation aux entreprises ou son représentant ;
- le directeur des affaires juridiques ou son représentant ;
- le chef du bureau du pilotage et de la coordination ;
- deux délégués régionaux ;
- deux chefs de service financier et comptable ;
- deux chefs de service du personnel et des ressources humaines ;
- deux chefs de service du partenariat et de la valorisation ;
- deux experts-métier, dont le chef de projet des formations BAP H ;
- le directeur des ressources humaines de l'INSERM ou son représentant ;
- le directeur des ressources humaines de l'INRA ou son représentant ;
- le responsable du bureau national de la formation.

Le détail nominatif cette composition est joint en annexe de la présente décision.

Art. 5. - Le comité est convoqué par son président. Il se réunit au moins une fois par an.

Art. 6. - La responsable du bureau national de la formation assure le secrétariat du comité et y présente, avec le chef de projet des formations des personnels de la BAP H, les réalisations et les différents bilans.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 mai 2005.

Le secrétaire général,
Hervé MATHIEU

ANNEXE

Composition du comité de pilotage du parcours de formation des personnels de la BAP H

La directrice des ressources humaines, présidente	Liliane Flabbée
La responsable du bureau national de la formation	Michelle Pillot
La directrice des finances ou son représentant	Françoise Sevin
L'agent comptable principal ou son représentant	Bernard Adans
Le directeur de la délégation aux entreprises ou son représentant	Ronan Stephan
La directrice des affaires juridiques ou son représentant	Dominique Dalmas
Le chef du bureau du pilotage et de la coordination	Claude Gaillard
2 délégués régionaux	Richard Varin – délégation Normandie Tony Roulot – délégation Paris A
2 chefs de service financier et comptable	Pierre Roura – délégation Languedoc Roussillon Josiane Manabéra – délégation Aquitaine Limousin
2 chefs de service du personnel et des ressources humaines	Dominique Le Fur – délégation Paris B Rose-Marie Cirotteu – délégation Centre Poitou-Charentes
2 chefs de service du partenariat et de la valorisation	Michèle Granger – délégation Rhône Auvergne Hélène Le Roux – délégation Paris B
Experts métier	Jean-Pierre Schwaab - chef de projet des formations des personnels de la BAP H Florence Parnier – délégation Aquitaine Limousin
La directrice des ressources humaines de l'INSERM ou son représentant	Françoise Pierre
Le directeur des ressources humaines de l'INRA	Laurent Hémidy

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050022DRH du 23 mai 2005 instituant au CNRS une commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 71-343 du 29-04-1971 ; D. n° 71-342 du 29-04-1971 ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; CIR. n° 050001DRH du 23-05-2005 ; avis favorable du comité technique paritaire du 03-03-2005.

Art. 1^{er}. - Il est institué, au Centre national de la recherche scientifique, pour une durée de quatre ans, une

commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information.

Art. 2. - La commission d'homologation a pour mission :

- de procéder à l'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,
- de vérifier, selon les critères et les modalités définis par la circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information, les conditions d'attribution de la prime de fonctions informatiques dont peuvent être bénéficiaires les agents travaillant dans ces centres,

- d'assurer le contrôle des examens professionnels organisés annuellement aux fins de vérifier l'aptitude aux fonctions exercées par les dits personnels,
- d'assurer le suivi de la politique menée par l'établissement en matière d'attribution des primes de fonctions informatiques.

Art. 3. - Sont membres de cette commission :

- le directeur des systèmes d'information ou son représentant, en qualité de président,
- le directeur des ressources humaines ou son représentant,
- deux membres figurant sur la liste des experts scientifiques et techniques prévue à l'article 235 du décret n° 83-1260 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des EPST,
- un représentant élu de la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche.

Art. 4. - La commission se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président, et en cas de nécessité, à la demande d'un membre de la commission. Elle peut décider d'entendre toute personne dont la consultation lui paraît utile.

Art. 5. - La commission établit son règlement intérieur.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris le 23 mai 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050023DRH du 23 mai 2005 portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

Direction des ressources humaines

Vu DEC. n° 050022DRH du 23-05-2005.

Art. 1^{er}. - Sont nommés membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information :

- Christian Michau, directeur des systèmes d'information, en qualité de président,
- Liliane Flabbée, directrice des ressources humaines,
- Marie-Alice Foujols, ingénieur de recherche hors classe à l'Institut Pierre Simon Laplace, en qualité de membre expert,
- Bernard Hebral, directeur de recherche de 1^{ère} classe au Centre de recherches sur les basses températures, en qualité de membre expert,
- Bruno Saint Roch, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe à la Fédération de recherche en écologie, en qualité de représentant de la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche.

Art. 2. - Par dérogation à l'article 1 de la décision n° 050022DRH du 23 mai 2005 susvisée, les membres de la commission visés à l'article 1 de la présente décision sont nommés pour une durée de un an.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mai 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050007ELEC du 12 mai 2005 arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 13-02-2001 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 050003ELEC du 21-03-2005 ; DEC. n° 050004ELEC du 23-03-2005.

Art. 1^{er}. - La liste électorale définitive pour l'élection du conseil scientifique du CNRS, proposée par la commission *ad hoc*, est arrêtée le 12 mai 2005 conformément à l'article 6 de l'arrêté du 13 février 2001 susvisé et à l'article 5 de la décision n° 050003ELEC du 21 mars 2005.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 mai 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Hervé MATHIEU

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050008ELEC du 30 mai 2005 désignant les représentants de l'administration à la commission électorale constituée pour l'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 13-02-2001 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 050003ELEC du 21-03-2005.

Art. 1^{er}. - En application de l'article 10 de l'arrêté du 13 février 2001 susvisé les représentants de l'administration désignés pour siéger à la commission électorale, en nombre égal aux représentants des fédérations syndicales de fonctionnaires ayant présenté une liste de candidats, sont les suivants :

Membres titulaires

- Mme Laurence Mathy-Montalescot - département des sciences physiques et mathématique
- Mme Annie Pardo - service du personnel et des ressources humaines de la délégation Paris-Michel-Ange

- Mme Monique Querou - secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique
 - Mme Claudine Texier - direction des affaires juridiques
 - M. Yves Germain - direction des ressources humaines
 - M. Jean-Claude Kader - département des sciences de la vie
 - M. Arnaud Pes - direction des ressources humaines
- Membres suppléants
- Mlle Charline Auriault - UPS2299
 - Mme Gislaïne Bec - direction des ressources humaines
 - Mlle Francine Bizot - secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique
 - Mlle Anne Jouve - UPS2299
 - Mme Nadia Miniscloux - direction des ressources humaines
 - M. Karim Brahiti - direction des affaires juridiques
 - M. Michel Wright - département des sciences de la vie

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 mai 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
le secrétaire général,
Hervé MATHIEU

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050058DR01 du 12 mai 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMS n° 623 - Centre d'études slaves

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS 623 du CNRS " Centre d'Études Slaves " dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire est composé de l'assemblée générale des personnels de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire à savoir le 31 décembre 2005.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 12 mai 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A,
Pour le délégué régional Paris A et par délégation :
L'adjoint au délégué régional Paris A,
Alain WEISWALD

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050034DR03 du 24 mai 2005 portant création du conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5202 - Origine, structure et évolution de la biodiversité

Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche 5202 intitulée « Origine, Structure et Evolution de la Biodiversité » (UMR 5202 CNRS/MNH)

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 24 mai 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
La déléguée régionale Ile-de-France Est,
Annie LECHEVALLIER

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050090DR06 du 16 mai 2005 relative aux élections des représentants des usagers au comité de gestion du restaurant Cosmos de Vandoeuvre

Délégation Nord-Est

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983, not. art. 9 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; CIR. FP/4 n° 1180 - 2B n° 96-401 du 15-05-1996 ; CIR. du 15-01-1997 ; avis de la commission nationale de restauration du 17-12-1999 et du 09-05-2000 ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000 ; INS. du 09-06-2000 ; CIR. du 17-12-2002.

Art. 1^{er}. - Une commission électorale est constituée à compter du 13 mai 2005 pour l'organisation des élections des représentants des usagers au Comité de gestion institué auprès du restaurant Cosmos de Vandoeuvre.

- Art. 2. - La commission électorale est composée de :
- **Président** : Alain ZEROUKI (SGEN CFDT)
 - Chantal LLORENS (SNIRS CGC)
 - Florence LAMY (SNPRESS FO)

- Pascale SEJOURNANT (SNTRS CGT)
- Jacques NOEL (DNE)
- Gérard AUGUSTIN (DNE)
- Catherine FERVEUR (DNE)

Fait à Vandoeuvre, le 16 mai 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Nord-Est,
Pascal AIMÉ

Comités, conseils et commissions

Décision n° 050113DR15 du 12 avril 2005 portant création du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Aquitaine-Limousin

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; CIR. FP/4 n° 1871 du 24-01-1996 ; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 ; DEC. n° 020053DRH du 19-12-2002 ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art. 1^{er}. - Le Comité Spécial d'Hygiène et de Sécurité de la Délégation Aquitaine-Limousin, prévu par l'article 3 de la décision susvisée du 8 février 1999, est composé des membres suivants :

1. - Cinq représentants de l'administration :

Titulaires

- Philippe LECONTE, Délégué Régional pour la région Aquitaine-Limousin - Président ;
- Philippe BAROIS, directeur de l'UPR n° 8641 ;
- Gabriel DE SAINT-MARTIN, ingénieur régional de prévention et de sécurité - Délégation Aquitaine-Limousin ;
- Xavier GRANDIER-VAZEILLE, chargé de recherche, ACMO, UMR n° 5095 ;
- François GUILLAUME, directeur de recherche, UMR n° 5803.

Suppléants

- Florence PARNIER, adjointe au Délégué Régional pour la région Aquitaine-Limousin ;
- Jean-Michel FRANCONI, directeur-adjoint de l'UMR n° 5536 ;
- Daniëlle GONBEAU, directrice de l'UMR n° 5624 ;
- Bernard LEMAIRE, ingénieur de recherche, UPR n° 8641 ;
- Jacques LESTAGE, chargé de recherche, ACMO, FRE n° 2723.

2. - Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives

SGEN - CFDT

Titulaires

- Gilbert LAVAUX, assistant ingénieur, UMR n° 5805 ;
- Nicole LOMPRES, ingénieur d'études, UMR n° 5603 ;
- Pierre-Yves SAILLANT, ingénieur d'études, UMR n° 5607.

Suppléants

- Raymond BADEL, ingénieur d'études, UMR n° 5603 ;
- Alain MARBEUF, chargé de recherche, UMR n° 5798 ;
- Ghislaine NEUILLY, ingénieur d'études, FRE n° 2723.

SNCS - FSU

Titulaire

- Alain MARCHAND, chargé de recherche, UMR n° 5106.

Suppléant

- Didier LE RAY, chargé de recherche, UMR n° 5543.

SNIRS - CGC

Titulaire

- Jean-François PASCUAL, ingénieur d'études, UMR n° 5603.

Suppléante

- Geneviève JUNG, ingénieur d'études, UMR n° 5607.

SNTRS - CGT

Titulaires

- François GUILLEN, assistant ingénieur, ACMO, UPR n° 9048 ;
- Marcel SOULETTE, ingénieur d'études, ACMO, UMR n° 5804.

Suppléants

- Laurence BEPOLDIN, chargé de recherche, INSERM E 0347 ;
- Alain WATTIAUX, ingénieur de recherche, UPR n° 9048.

3. - Le médecin de prévention coordonnateur du CNRS - Délégation Aquitaine-Limousin

- Docteur Claudine MENEZ.

Le médecin de prévention - coordonnateur assiste aux travaux de ce comité avec voix consultative.

Art. 2. - David SAVY, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche, assiste aux travaux de ce comité avec voix consultative.

Art. 3. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances de ce comité, mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 4. - Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement avec lequel le CNRS a signé un contrat quadriennal de développement ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 12 avril 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,
Philippe LECONTE

Comités, conseils et commissions**Décision n° 050034DR16 du 1^{er} juin 2005 modifiant la liste des membres nommés du conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange**

Délégation Paris Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 000207DCAJ du 20-03-2000 ; DEC. n° 940199DSI du 01-07-1994 ; DEC. n° 030014DR16 du 30-01-2003 mod.

Art. 1^{er}. – Sont nommés membres suppléants du conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange à compter du 2 juin 2005 :

- Madame Marie Christel CHAUVET, adjointe du délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Madame Pascale LENEINDRE ;
- Madame Cécile RAVIER, service du personnel et des ressources humaines, en remplacement de Madame Sabine VANSAINGELE.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2005.

Le délégué régional Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Comités, conseils et commissions**Décision n° 050004DR20 du 12 avril 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7032 - Unité de recherche migrations et sociétés (Urmis-Soliis)**

Délégation Côte d'Azur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 010039DCAJ du 23-04-2001 ; DEC. n° 030080DAJ du 04-08-2003.

Art. 1^{er}. – Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7032 « Urmis-Soliis ».

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 2 membres nommés
- 7 membres élus selon la répartition en collèges ci-dessous :

	Enseignants-chercheurs Collège A	ITA – IATOS Collège B	Doctorants Collège C
PARIS	2	1	
NICE	2	1	1

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Sophia, le 12 avril 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Côte d'Azur,
Jean-Paul BOISSON

Nominations

Administration centrale

STIC

M. JEAN-BERNARD POURCIEL

DEC. n° 050317STIC du 29-03-2005

Monsieur Jean-Bernard POURCIEL, professeur des Universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication du 1^{er} janvier au 30 juin 2005. Sa mission a pour objet les collaborations Franco-Japonaises et le suivi des laboratoires ayant pour thématiques les micro et nano technologies.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Bernard POURCIEL demeure affecté au LAAS.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, Monsieur Jean-Bernard POURCIEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et pris en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

SHS

M. CHRISTIAN GOLLIER

DEC. n° 050016SCHS du 29-04-2005

Monsieur Christian GOLLIER, Professeur des Universités 1^{ère} classe, assurant les fonctions de Directeur Scientifique Adjoint auprès du Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers, est nommé à compter du 1^{er} septembre 2004, Directeur Scientifique Adjoint auprès du Directeur du département des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS, en charge de la Division « Société et Environnement ».

Monsieur Christian GOLLIER continuera de percevoir l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) au titre de ses fonctions auprès du Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

SHS

M. JEAN-JACQUES DELANNOY

DEC. n° 050019SCHS du 13-05-2005

Monsieur Jean-Jacques DELANNOY, Professeur des universités, est nommé directeur scientifique adjoint du département des sciences de l'homme et de la société, à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

Délégations

DR02 – Paris B

MME MARIE-BERNADETTE TESSON

MME CAROLINE RIVÉ

MME ARMELLE QUEVREUX

Mlle CHRISTELLE DURAND

DEC. n° 050036DR02 du 01-06-2005

Est nommée, en qualité d'adjointe au responsable des systèmes d'information, à compter du 1^{er} janvier 2005, en remplacement de Mme Anne-Françoise QUIN appelée à d'autres fonctions : Mme Marie-Bernadette TESSON, ingénieure d'études de 2^{ème} classe.

Sont nommées responsables de bureau au service financier et comptable :

- Responsable du bureau de gestion financière n° 1, à compter du 1^{er} janvier 2005 : Mme Caroline RIVÉ, technicienne de la recherche de classe normale, en remplacement de M. Gilles SABAT appelé à d'autres fonctions,

- Responsable du bureau du budget, des programmes et des colloques, à compter du 1^{er} avril 2005 : Mme Armelle QUEVREUX, ingénieure d'études de 2^{ème} classe,

- Responsable du bureau des contrats de recherche, à compter du 1^{er} avril 2005 : Mlle Christelle DURAND, assistante ingénieure.

Signé : pour le directeur général et par délégation : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

DR16 - Paris Michel-Ange

MME MARIE-CHRISTEL CHAUVET

DEC. n° 050032DR16 du 11-05-2005

Par dérogation à l'instruction n° 910451SJUR du 15 octobre 1991 [relative aux modalités de constitution de l'équipe du délégué régional ou du délégué régional adjoint], Madame Marie-Christel CHAUVET, Ingénieure d'Etudes, est nommée adjointe au délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange, à compter du 1^{er} juin 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

Laboratoires

USR n° 6402 - Centre de calcul de l'IN2P3

M. DOMINIQUE BOUTIGNY

DEC. n° 050015INPN du 23-05-2005

A compter du 1^{er} juin 2005, Monsieur Dominique BOUTIGNY, chargé de recherche 1^{ère} classe, est nommé Directeur de l'USR n° 6402, jusqu'au 31 décembre 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UPR n° 5021 - Laboratoire des champs magnétiques intenses

M. GÉRARD MARTINEZ

DEC. n° 050014SPHM du 19-05-2005

Monsieur Gérard MARTINEZ, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UPR n° 5021 à compter du 1^{er} janvier 2005, pour la durée du mandat de l'unité.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UMR n° 2472 - Virologie moléculaire et structurale

M. YVES GAUDIN

DEC. n° 050005SCVI du 15-03-2005

M. Yves GAUDIN, Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 2472, pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 en remplacement de M. Félix REY, démissionnaire.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UMR n° 5203 - Institut de génomique fonctionnelle

M. Joël NARGEOT

DEC. n° 050004SCVI du 24-02-2005

Monsieur Joël NARGEOT, Directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5203 à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au terme des contrats quadriennaux de développement 2003-2006, des Universités de Montpellier 1 et Montpellier 2.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UMR n° 7628 - Modèles en biologie cellulaire et évolutive

M. GILLES BOEUF

DEC. n° 050002SCVI du 11-03-2005

Monsieur Gilles BOEUF, Professeur, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 7628, pour la période allant du 23 novembre 2004 au 22 novembre 2005, en remplacement de Monsieur André PICARD, directeur.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

URA n° 1961 - Structure et régulation de l'expression des anticorps et des récepteurs des lymphocytes T

M. ORESTE ACUTO

DEC. n° 050008SCVI du 17-05-2005

Monsieur Oreste ACUTO, Professeur, est nommé directeur de l'URA n° 1961, en remplacement de Monsieur Pierre-André CAZENAVE, pour la période allant du 1^{er} avril 2005 au 31 décembre 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

FRC n° 2118 - Institut de neurobiologie Alfred Fessard

M. JEAN CHAMPAGNAT

DEC. n° 050009SCVI du 16-05-2005

M. Jean CHAMPAGNAT, Directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de la FRC n° 2118, à compter du 16 février 2005, en remplacement de M. Gérard BAUX, démissionnaire.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

URA n° 1795 - Centre franco-allemand de recherche en sciences sociales de Berlin

MME PASCALE LABORIER

DEC. n° 050020SCHS du 02-06-2005

Madame Pascale LABORIER, Professeur des Universités 2^{ème} cl, est nommée directrice de l'URA n° 1795, pour la période du 1^{er} mars 2005 au 31 août 2007, en remplacement de Madame COLLIOT-THELENE, en fin de mandat.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

FRE n° 2803 - Centre d'ethnologie française

MME CLAIRE CALOGIROU

DEC. n° 050021SCHS du 06-06-2005

Madame Claire CALOGIROU, chargée de recherche est nommée administrateur provisoire de la FRE n° 2803.

En application de l'article 7 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] Mme Claire CALOGIROU est désignée en qualité de personne responsable des marchés de cette même formation de recherche en évolution.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

ACMO

UMR n° 2472 - Virologie moléculaire et structurale

M. PATRICE VENDE

DEC. n° 05A034DR04 du 09-05-2005

Monsieur Patrice VENDE, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 2472, à compter du 11 mars 2005.

Monsieur Patrice VENDE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Patrice VENDE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Yves GAUDIN, directeur de l'UMR n° 2472

UMR n° 8618 - Institut de biotechnologie des plantes

M. JEAN-PAUL BARES

DEC. n° 05A033DR04 du 12-05-2005

Monsieur Jean-Paul BARES, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8618, à compter du 11 mars 2005.

Monsieur Jean-Paul BARES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Jean-Paul BARES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Martin KREIS, directeur de l'UMR n° 8618

UMR n° 5020 - Neurosciences et systèmes sensoriels

MME JOËLLE SACQUET

DEC. n° 050095DR07 du 12-04-2005

Madame Joëlle SACQUET est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5020 à partir du 12 avril 2005.

Madame Joëlle SACQUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame Joëlle SACQUET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Lionel COLLET, directeur de l'UMR n° 5020

UMR n° 5669 - Unité de mathématiques pures et appliquées

M. CHRISTOPHE SABOT

DEC. n° 050098DR07 du 20-04-2005

Monsieur Christophe SABOT, CR1 est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5669 à partir du 31 mars 2005.

Monsieur Christophe SABOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Christophe SABOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Damien GABORIAU, directeur de l'UMR n° 5669

UMR n° 6016 - Laboratoire de météorologie physique

M. CHRISTOPHE GOURBEYRE

DEC. n° 050091DR07 du 17-03-2005

Monsieur Christophe GOURBEYRE, IE est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6016 à partir du 17 mars 2005.

Monsieur Christophe GOURBEYRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Christophe GOURBEYRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Nadine CHAUMERLIAC, directrice de l'UMR n° 6016

UPR n° 9010 - Centre d'écologie et physiologie énergétiques (CEPE)

Mlle PEGGY BIRNINGER

DEC. n° 050002DR10 du 12-01-2005

Mademoiselle Peggy BIRNINGER, technicienne de classe normale, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 9010.

Mademoiselle Peggy BIRNINGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996, et en coordination avec l'ACMO déjà en place au CEPE.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mademoiselle Peggy BIRNINGER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Yvon LE MAHO, directeur de l'UPR n° 9010

UMR n° 6540 - Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine (DIMAR)

Mlle CAROLINE ROCHER

DEC. n° 051044DR12 du 16-12-2004

Mademoiselle Caroline ROCHER, AI, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6540, à compter du 1^{er} janvier 2005.

Mademoiselle Caroline ROCHER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996, et en coordination avec l'ACMO déjà en place au CEPE.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mademoiselle Caroline ROCHER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Pierre FERLAL, directeur de l'UMR n° 6540

UMR n° 5207 - Laboratoire de physique théorique et astroparticules (LPTA)

M. JACQUES MAURAND

DEC. n° 050087DR13 du 14-04-2005

M. Jacques MAURAND, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5207, à compter du 1^{er} mai 2005.

M. Jacques MAURAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jacques MAURAND est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Alain FALVARD, directeur de l'UMR n° 5207

UMR n° 5587 - Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux (LCVN)

M. ERIC ALIBERT

DEC. n° 050085DR13 du 14-04-2005

Monsieur Eric ALIBERT, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5587, à compter du 1^{er} janvier 2005.

Monsieur Eric ALIBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Eric ALIBERT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Walter KOB, directeur de l'UMR n° 5587

UMR n° 7628 - Laboratoire des modèles en biologie cellulaire et évolutive

M. PHILIPPE SCHATT

DEC. n° 050086DR13 du 14-04-2005

M. Philippe SCHATT, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7628, à compter du 1^{er} mai 2005.

M. Philippe SCHATT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe SCHATT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Gilles BOEUF, directeur de l'UMR n° 7628

UMR n° 6061 - Génétique et développement

M. GÉRARD CALLIONI

DEC. n° 050022DR17 du 13-05-2005

Monsieur Gérard CALLIONI, TCS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6061, à compter du 1^{er} février 2005.

Monsieur Gérard CALLIONI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Gérard CALLIONI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Claude PRIGENT, directeur de l'UMR n° 6061

UMR n° 6061 - Génétique et développement

M. JEAN-YVES CREMET

DEC. n° 050023DR17 du 13-05-2005

Monsieur Jean-Yves CREMET, IE2, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6061, à compter du 1^{er} février 2005.

Monsieur Jean-Yves CREMET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Jean-Yves CREMET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Claude PRIGENT, directeur de l'UMR n° 6061

UMR n° 6554 - Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG)

M. EMMANUEL GIRAUDET

DEC. n° 050028DR17 du 27-01-2005

Monsieur Emmanuel GIRAUDET, Ingénieur (IE1C), est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6554, à compter du 1^{er} février 2005.

Monsieur Emmanuel GIRAUDET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Emmanuel GIRAUDET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Marc ROBIN, directeur de l'UMR n° 6554

UMR n° 7150 - Mer et santé

Mlle BLANDINE BARATTE

DEC. n° 050020DR17 du 19-05-2005

Mademoiselle Blandine BARATTE, IE, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7150, à compter du 1^{er} janvier 2005.

Mademoiselle Blandine BARATTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mademoiselle Blandine BARATTE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Serge THOMAS, directeur de l'UMR n° 7150

UMR n° 7150 - Mer et santé

Mlle NATHALIE DESBAN

DEC. n° 050020DR17 du 19-05-2005

Mademoiselle Nathalie DESBAN, TCS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7150, à compter du 1^{er} janvier 2005.

Mademoiselle Nathalie DESBAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mademoiselle Nathalie DESBAN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Serge THOMAS, directeur de l'UMR n° 7150

FRE n° 2645 - Perception, systèmes, information (PSI)

M. JEAN-FRANÇOIS BRULARD

DEC. n° 050170DR19 du 11-01-2005

Monsieur Jean-François BRULARD, en activité en qualité d'administrateur réseau (technicien), est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour coordonner au sein de son équipe la prévention des risques dans l'esprit de la charte établie par l'Université et conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Cette nomination est valable jusqu'au terme du prochain contrat quadriennal de développement, soit le 31 décembre 2007. Toutefois, la démission de l'ACMO est recevable à tout moment, sans justification.

Signé : Jacques LABICHE, directeur de la FRE n° 2645

FRE n° 2720 - Génétique et pathologies moléculaires

M. DAVID MOMIER

DEC. n° 050006DR20 du 13-04-2005

Monsieur David MOMIER est nommé est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 2720 à compter du 1^{er} janvier 2005.

Monsieur David MOMIER exerce sa mission conformément aux article 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur David MOMIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Georges CARLE, directeur adjoint de la FRE n° 2720

Fin de fonctions

Administration centrale

DG

M. JEAN-JACQUES DELANNOY

DEC. n° 050018SCHS du 13-05-2005

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2005, aux fonctions de chargé de mission exercées par Monsieur Jean-Jacques DELANNOY auprès du directeur général pour le suivi de la section 31 du Comité national de la recherche scientifique.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

Délégations

DR02 – Paris B

MME CATHERINE DEMATTEIS

DEC. n° 050034DR02 du 16-05-2005

Il est mis fin aux fonctions de Mme Catherine DEMATTEIS en qualité de chargé de communication de la circonscription " Paris B ", à compter du 16 mai 2005, l'intéressée étant appelée à d'autres fonctions.

Signé : pour le directeur général et par délégation : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

DR02 – Paris B

MME ARMELLE QUEVREUX

DEC. n° 050036DR02 du 01-06-2005

Il est mis fin à compter du 1^{er} avril 2005 aux fonctions de Mme Armelle QUEVREUX, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, en qualité de responsable du bureau du budget, des programmes, des colloques et des contrats de recherche.

Signé : pour le directeur général et par délégation : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

ACMO

UPR n° 9034 – Populations, génétique et évolution

MME MAIALENE LESBATS

DEC. n° 05A035DR04 du 12-05-2005

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2005, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Maialene LESBATS dans l'UPR n° 9034.

Signé : Marie-Louise CARIOU, directrice de l'UPR n° 9034

UMR n° 5084 – Chimie nucléaire analytique et bio-environnementale (CNAB)

M. CHARLES HAMON

DEC. n° 050108DR15 du 06-05-2005

Il est mis fin, à compter du 1^{er} août 2005, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Monsieur Charles HAMON dans l'unité du CNRS n° 5084 - CNAB.

Signé : Monique SIMONOFF, directrice de l'UMR n° 5084

Délégations de signature

Administration centrale

STIC

M. ROBERT PLANA

DEC. n° 050006STIC du 28-04-2005

Délégation est accordée à Monsieur Robert PLANA, directeur du département Sciences et technologies de l'information et de la communication, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la convention de création de l'UMR n° 5157 intitulée Services répartis, Architecture, Modélisation, Validation, Administration de Réseaux (SAMOVAR).

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

SC

M. MICHEL LACROIX

DEC. n° 050026DAJ du 16-05-2005

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur scientifique adjoint au département des Sciences chimiques, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, la convention de création d'un groupement de recherche européen (GDRE) intitulé « Systèmes Supramoléculaires en Chimie et Biologie – *SupraChem* » conclue entre le Centre national de la recherche scientifique et l'Académie des Sciences de Russie. La signature de cet accord aura lieu à Moscou (Russie).

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

INSU

M. EMMANUEL ALESSANDRINI

DEC. n° 050095INSU du 17-05-2005

Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel ALESSANDRINI, à effet de signer à compter du 1^{er} mai 2005 au nom de la Directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers dans la limite des dotations de l'unité :

- L'attestation du service fait,
- Les contrats d'engagements dans le cadre d'un remplacement temporaire,
- Les feuilles de route, les feuilles de soin, les relevés d'heures des marins,
- Les déclarations à fournir par l'armateur aux affaires maritimes et aux organismes sociaux.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

Délégations

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

M. JEAN-JACQUES RIVY

DEC. n° 050115DR05 du 28-01-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription « Ile-de-France Ouest et Nord », délégation est donnée, à compter du 2 janvier 2005, à Monsieur Jean-Jacques RIVY, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, Chargé d'affaires générales à la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Michèle SAUMON.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

M. RENAUD DE VERNEJOUL

DEC. n° 050116DR05 du 28-01-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle SAUMON, déléguée régionale pour la circonscription « Ile-de-France Ouest et Nord », délégation est donnée, à compter du 2 janvier 2005, à Monsieur Renaud de VERNEJOUL, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, Adjoint à la Déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Michèle SAUMON.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

M. CHRISTIAN MICHAU
MME MARIANNE COUTURES
M. DIDIER MARSAUDON

DEC. n° 050114DR05 du 24-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian MICHAU, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DSI,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de la DSI, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian MICHAU, délégation de signature est donnée à Madame Marianne COUTURES, IE, Responsable administrative de la DSI et à Monsieur Didier MARSAUDON, IR, Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

DR18 - Nord - Pas-de-Calais et Picardie

M. DOMINIQUE PACOT
MME CAROLE BROUX
MME CHRISTINE USEILLE
M. DIDIER TERRAL

DEC. n° 05D113DR18 du 15-04-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie délégation est donnée à M. Dominique PACOT, Ingénieur de Recherche, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Jean-Benoist DUBURCQ.

En cas d'absence de M. Jean-Benoist DUBURCQ et de M. Dominique PACOT délégation est donnée à Mme Carole BROUX, Ingénieur d'Etude, Responsable du Service Personnel Ressources Humaines à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de la gestion du personnel. Tous actes, décisions et document émanant du service financier et comptable à l'exception des actes relatifs à la commande publique, des documents relatifs aux financements en ressources propres et des documents relevant des contrats de recherche.

En cas d'absence de M. Jean-Benoist DUBURCQ et de M. Dominique PACOT délégation est donnée à Mme Christine USEILLE, Ingénieur de Recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant des relations avec les partenaires. Tous actes, décisions et document émanant du service financier et comptable à l'exception des actes relatifs à la commande publique, des documents relatifs aux financements en ressources propres et des documents relevant des contrats de recherche.

En cas d'absence de M. Jean-Benoist DUBURCQ et de M. Dominique PACOT délégation est donnée à M. Didier TERRAL, Ingénieur d'Etude, Responsable du Service Intérieur et Logistique, à l'effet de signer tous actes, décisions et document émanant du service financier et comptable à l'exception des actes relatifs à la commande publique, des documents relatifs aux financements en ressources propres et des documents relevant des contrats de recherche.

La décision n° 04D034DR18 du 15 octobre 2004 donnant délégation de signature est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord - Pas-de-Calais et Picardie

Laboratoires

DR01 - Paris A

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

MME ANNE-MARIE EDDE
MME ANNIE DUFOUR
MME MARIE-JEANNE GAUDOIN

DEC. n° 050059DR01 du 25-05-2005

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie EDDE, directrice de l'UPR n° 841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie EDDE, délégation de signature est donnée à Mme Annie DUFOUR, Ingénieure de recherche, Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040129DR01 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

MME ANNIE DUFOUR
MME MARIE-JEANNE GAUDOIN

DEC. n° 050060DR01 du 30-05-2005

Délégation est donnée à Mme Annie DUFOUR, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie DUFOUR délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieure d'étude.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne-Marie EDDE, directrice de l'UPR n° 841

UMR n° 8545 - Paris Jourdan sciences économiques

M. BERNARD CAILLAUD
M. THIERRY VERDIER
M. PIERRE-YVES GEOFFARD
MME CHRISTINE PAOLETTI

DEC. n° 050040DR01 du 31-03-2005

Délégation est donnée à M. Bernard CAILLAUD, directeur de l'UMR n° 8545, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférent.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CAILLAUD, délégation de signature est donnée à M. Thierry VERDIER, M. Pierre-Yves GEOFFARD, et Mme Christine PAOLETTI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020380DR01 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8545 - Paris Jourdan sciences économiques

M. THIERRY VERDIER
M. PIERRE-YVES GEOFFARD
MME CHRISTINE PAOLETTI

DEC. n° 050041DR01 du 11-05-2005

Délégation est donnée à M. Thierry VERDIER à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry VERDIER délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre-Yves GEOFFARD.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry VERDIER et de M. Pierre-Yves GEOFFARD délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine PAOLETTI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard CAILLAUD, directeur de l'UMR n° 8545

UMR n° 8560 - Centre Alexandre Koyré histoire des sciences et des techniques

M. DOMINIQUE PESTRE
M. PIETRO CORSI
MME MADELEINE DIETRICH
MME FRANÇOISE CORNIERE
MME NADINE DARDENNE

DEC. n° 050055DR01 du 28-04-2005

Délégation est donnée à M. Dominique PESTRE, directeur de l'UMR n° 8560, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PESTRE, délégation de signature est donnée à M. Pietro CORSI, Professeur, Mme Madeleine DIETRICH, Technicienne, Mme Françoise CORNIERE, Technicienne et Mme Nadine DARDENNE, Assistante ingénieur aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040151DR01 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8560 - Centre Alexandre Koyré histoire des sciences et des techniques

M. PIETRO CORSI
MME MADELEINE DIETRICH
MME FRANÇOISE CORNIERE
MME NADINE DARDENNE

DEC. n° 050056DR01 du 10-05-2005

Délégation est donnée à M. Pietro CORSI, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pietro CORSI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Madeleine DIETRICH, Technicienne.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pietro CORSI et de Mme Madeleine DIETRICH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise CORNIERE, Technicienne.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pietro CORSI, de Mme Madeleine DIETRICH, de Mme Françoise CORNIERE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nadine DARDENNE, Assistante ingénieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique PESTRE, directeur de l'UMR n° 8560

DR03 - Ile-de-France Est

UMR n° 7075 - Laboratoire de dynamique, interactions et réactivité

M. LAURENT MANCERON
MME CATHERINE SANSOULET-PLANTE

DEC. n° 050008DR03 du 21-01-2005

Délégation est donnée à M. Laurent MANCERON, Directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attribution de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MANCERON, délégation de signature est donnée à Mme Catherine

SANSOULET-PLANTE, technicienne de classe spéciale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040215DR03 du 17 décembre 2004.

Signé : Philippe COLOMBAN, directeur de l'UMR n° 7075

UMR n° 8125 - Génétique oncologique

M. JEAN FEUNTEUN
M. GUIDO KROEMER
M. PHILIPPE DESSEN

DEC. n° 050032DR03 du 13-05-2005

Délégation est donnée à M. Jean FEUNTEUN, directeur de l'UMR n° 8125, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean FEUNTEUN, délégation de signature est donnée à M. Guido KROEMER, Directeur de recherche INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean FEUNTEUN et de M. Guido KROEMER, délégation de signature est donnée à M. Philippe DESSEN, Directeur de recherche CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040095DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8125 - Génétique oncologique

M. GUIDO KROEMER
M. PHILIPPE DESSEN

DEC. n° 050033DR03 du 13-05-2005

Délégation est donnée à M. Guido KROEMER, Directeur de recherche INSERM, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014 DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attribution de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guido KROEMER, délégation de signature est donnée à M. Philippe DESSEN, Directeur de recherche CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean FEUNTEUN, directeur de l'UMR n° 8125

UMR n° 8606 - Laboratoire d'études sur l'acquisition et la pathologie du langage chez l'enfant

M. JEAN-PIERRE JAFFRE
MME ANNE SALAZAR ORVIG

DEC. n° 050023DR03 du 18-04-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre JAFFRE, chargé de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attribution de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre JAFFRE, délégation de signature est donnée à Mme Anne SALAZAR ORVIG, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian HUDELLOT, directeur de l'UMR n° 8125

FRE n° 2455 - Géomatériaux et géologie de l'ingénieur

M. MICHEL MADON

DEC. n° 050016DR03 du 11-02-2005

Délégation est donnée à M. Michel MADON, Directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attribution de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Benoît DEFFONTAINES, directeur de la FRE n° 2455

DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 8621 - Institut de génétique et microbiologie

M. MICHEL JACQUET
MME CHRISTINE JOUANEN-LUCAS
MME HÉLÈNE VETERAN
MME BRIGITTE GENDRE

DEC. n° 05A016DR04 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel JACQUET, directeur de l'UMR n° 8621, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel JACQUET, délégation de signature est également donnée à Madame Christine JOUANEN-LUCAS, ingénieur d'études, Madame Hélène VETERAN, assistant ingénieur, Madame Brigitte GENDRE, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A097DR04 du 1^{er} mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8621 - Institut de génétique et microbiologie

MME CHRISTINE JOUANEN-LUCAS

MME HÉLÈNE VETERAN

MME BRIGITTE GENDRE

DEC. n° 05A017DR04 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Madame Christine JOUANEN-LUCAS, ingénieur d'études, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine JOUANEN-LUCAS, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Hélène VETERAN, assistant ingénieur, responsable financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine JOUANEN-LUCAS et de Madame Hélène VETERAN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Brigitte GENDRE, technicien, adjoint responsable financier.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A098DR04 du 1^{er} mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel JACQUET, directeur de l'UMR n° 8621

FRC n° 2118 - Institut de neurobiologie Alfred Fessard

M. JEAN CHAMPAGNAT

MME SUZANNE PAGEL

M. GÉRARD BAUX

DEC. n° 05A042DR04 du 02-06-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean CHAMPAGNAT, directeur de la FRC n° 2118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean CHAMPAGNAT, délégation de signature est également donnée à Madame Suzanne PAGEL, technicien, Monsieur Gérard BAUX, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision prend effet le 16 février 2005 et annule et remplace la décision n° 05A009DR04 du 3 janvier 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

FRC n° 2118 - Institut de neurobiologie Alfred Fessard

MME SUZANNE PAGEL

M. GÉRARD BAUX

DEC. n° 05A043DR04 du 02-06-2005

Délégation est donnée à Madame Suzanne PAGEL, technicien, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité, 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Suzanne PAGEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Gérard BAUX, directeur de recherche, chercheur.

Cette décision prend effet le 16 février 2005 et annule et remplace la décision n° 05A010DR04 du 3 janvier 2005.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean CHAMPAGNAT, directeur de la FRC n° 2118

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 20 - Laboratoire de photonique et de nanostructures (LPN)

M. JEAN-YVES MARZIN

DEC. n° 050113DR05 du 30-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves MARZIN, directeur de l'UPR n° 20, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7114 - Modèles, dynamiques, corpus (MODYCO)

M. BERNARD LAKS
MME SOPHIE DAVID

DEC. n° 050101DR05 du 13-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard LAKS, directeur de l'UMR n° 7114, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard LAKS, délégation de signature est donnée à Madame Sophie DAVID, CR1, Directrice adjointe de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7114 - Modèles, dynamiques, corpus (MODYCO)

MME SOPHIE DAVID

DEC. n° 050100DR05 du 09-05-2005

Délégation est donnée à Madame Sophie DAVID, CR1, Directrice adjointe de l'UMR n° 7114, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040164DR05 du 2 septembre 2004 est abrogée.
Signé : Bernard LAKS, directeur de l'UMR n° 7114

UMR n° 7145 - Laboratoire des organisations urbaines : espaces, sociétés, temporalités (LOUEST)

M. BERNARD HAUMONT

DEC. n° 050079DR05 du 13-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard HAUMONT, directeur de l'UMR n° 7145, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7153 - Laboratoire d'éthologie expérimentale et comparée (LEEC)

M. PIERRE JAISSON

DEC. n° 050084DR05 du 26-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre JAISSON, directeur de l'UMR n° 7153, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7539 - Laboratoire analyse, géométrie et applications (LAGA)

M. FRÉDÉRIC KLOPP
M. JEAN-MARC DELORT

DEC. n° 050099DR05 du 09-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric KLOPP, directeur de l'UMR n° 7539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric KLOPP, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc DELORT, PU, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7539 - Laboratoire analyse, géométrie et applications (LAGA)

M. JEAN-MARC DELORT

DEC. n° 050098DR05 du 09-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc DELORT, PU, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040212DR05 du 4 octobre 2004 est abrogée.

Signé : Frédéric KLOPP, directeur de l'UMR n° 7539

UMR n° 7640 - Centre de mathématiques Laurent Schwartz

M. CLAUDE VITERBO
M. JEAN-MICHEL BONY
MME MICHÈLE LAVALLETTE

DEC. n° 050092DR05 du 19-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Claude VITERBO, directeur de l'UMR n° 7640, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude VITERBO, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel BONY, professeur à l'École polytechnique, à Madame Michèle LAVALLETTE, ingénieur 3A École polytechnique, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7640 - Centre de mathématiques Laurent Schwartz

M. JEAN-MICHEL BONY
MME MICHÈLE LAVALLETTE

DEC. n° 050091DR05 du 19-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel BONY professeur à l'École polytechnique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel BONY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Michèle LAVALLETTE, ingénieur 3A École polytechnique, gestionnaire du laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040055DR05 du 2 juin 2004 est abrogée.

Signé : Claude VITERBO, directeur de l'UMR n° 7640

UMR n° 7645 - Laboratoire d'optique et biosciences (LOB)

M. JEAN-LOUIS MARTIN

DEC. n° 050110DR05 du 24-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis MARTIN, directeur de l'UMR n° 7645, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM,

pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7646 - Laboratoire d'hydrodynamique (LADHYX)

M. PATRICK HUERRE
M. JEAN-MARC CHOMAZ
M. EMMANUEL DE LANGRE

DEC. n° 050083DR05 du 30-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick HUERRE, directeur de l'UMR n° 7646, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Patrick HUERRE, délégation de signature est donnée à Mr Jean-Marc CHOMAZ, DR2, Directeur adjoint de l'unité et à Mr Emmanuel de LANGRE, Professeur, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7646 - Laboratoire d'hydrodynamique (LADHYX)

M. JEAN-MARC CHOMAZ
M. EMMANUEL DE LANGRE

DEC. n° 050082DR05 du 26-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc CHOMAZ, DR2, Directeur adjoint de l'UMR n° 7646, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc CHOMAZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Emmanuel de LANGRE, Professeur, chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040155DR05 du 2 septembre 2004 est abrogée.

Signé : Patrick HUERRE, directeur de l'UMR n° 7646

UMR n° 7653 - Hétéroéléments et coordination

M. PASCAL LE FLOCH
M. FRANÇOIS MERCIER

DEC. n° 050106DR05 du 23-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pascal LE FLOCH, directeur de l'UMR n° 7653, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LE FLOCH, délégation de signature est donnée à Monsieur François MERCIER, DR2, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7653 - Hétéroéléments et coordination

M. FRANÇOIS MERCIER

DEC. n° 050105DR05 du 23-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur François MERCIER, DR2, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040171DR05 du 24 août 2004 est abrogée.

Signé : Pascal LE FLOCH, directeur de l'UMR n° 7653

UMR n° 8109 - Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)

M. JEAN-LOUIS BOUGERET
M. NICOLAS DE KERMADEC
MME MARIE-ROSE RAMA-RAO

DEC. n° 050040DR05 du 13-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis BOUGERET, directeur de l'UMR n° 8109, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis BOUGERET, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas de KERMADEC, IR2, administrateur du LESIA, et à

Madame Marie-Rose RAMA-RAO, IE2, gestionnaire du LESIA, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8580 - Structures, propriétés et modélisation des solides

M. JEAN-MICHEL KIAT
M. GIANGUIDO BALDINOZZI

DEC. n° 050095DR05 du 02-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel KIAT, directeur de l'UMR n° 8580, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel KIAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gianguido BALDINOZZI, CR1, Responsable d'opération scientifique, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8637 - Institut de réactivité, électrochimie et microporosité (IREM)

M. FRANCIS SECHERESSE
M. ARNAUD ETCHEBERRY

DEC. n° 050094DR05 du 18-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Francis SECHERESSE, directeur de l'UMR n° 8637, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis SECHERESSE, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud ETCHEBERRY, DR2, Responsable du groupe Electrochimie et Interfaces à l'UMR n° 8637, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8637 - Institut de réactivité, électrochimie et microporosité (IREM)

M. ARNAUD ETCHEBERRY

DEC. n° 050093DR05 du 12-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud ETCHEBERRY, DR2, Responsable du groupe Electrochimie et Interfaces à l'UMR n° 8637, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis SECHERESSE, directeur par intérim de l'UMR n° 8637

UMR n° 8639 - Centre d'étude des environnements terrestre et planétaires

M. HERVÉ DE FERAUDY
MME TRANG BUI QUOC
MME DANIELLE HAUSER
M. JEAN-MARIE ILLIANO

DEC. n° 050067DR05 du 13-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Hervé De FERAUDY, directeur de l'UMR n° 8639, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé De FERAUDY, délégation de signature est donnée à Madame Trang BUI QUOC, IE2, Administratrice de l'unité, à Madame Danièle HAUSER, DR2, Directrice adjointe et à Monsieur Jean-Marie ILLIANO, IRHC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8112 - Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique (LERMA)

M. JEAN-MICHEL LAMARRE
MME VÉRONIQUE BOMMIER
MME CHRISTIANE JOUAN
M. GÉRARD BEAUDIN
MME ANNICK GASSAIS
MME MARIE-FRANÇOISE DUCOS
MME BÉATRICE GUIBAL
MME DOMINIQUE LOPES

DEC. n° 050102DR05 du 30-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel LAMARRE, directeur de l'UMR n° 8112, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel LAMARRE, délégation de signature est donnée, aux fins

mentionnées ci-dessus à Madame Véronique BOMMIER, DR2, Directrice adjointe, à Madame Christiane JOUAN, IE1, Administratrice, à Monsieur Gérard BEAUDIN, IRHC, Directeur technique, à Madame Annick GASSAIS, TCE, Gestionnaire, à Madame Marie-Françoise DUCOS, TCS, Gestionnaire, à Madame Béatrice GUIBAL, TCN, Gestionnaire, à Madame Dominique LOPES, TCN, Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2429 - Commutation moléculaire à l'état solide

M. FRANÇOIS VARRET

DEC. n° 050090DR05 du 27-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur François VARRET, directeur du GDR n° 2429, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2857 - Biologie du développement et reproduction

M. JEAN-PAUL RENARD
MME CORINNE COTINOT
MME MARTINE MICHEL

DEC. n° 050081DR05 du 24-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul RENARD, directeur de la FRE n° 2857, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul RENARD, délégation de signature est donnée à Madame Corinne COTINOT, DR2, directrice adjointe, à Madame Martine MICHEL, TRS Technicienne Supérieure de la Recherche-INRA, Secrétaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2857 - Biologie du développement et reproduction

MME CORINNE COTINOT
MME MARTINE MICHEL

DEC. n° 050080DR05 du 18-05-2005

Délégation est donnée à Madame Corinne COTINOT, DR2, directrice adjointe de la FRE n° 2857, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne COTINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Martine MICHEL, TRS Technicienne Supérieure de la Recherche-INRA, Secrétaire de l'unité.
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul RENARD, directeur de la FRE n° 2857

UPS n° 2295 - Achat et coordination des achats

M. NICOLAS JEANJEAN
MME DANIELA FLORIANI
MME GABY LOMBARDINI

DEC. n° 050051DR05 du 18-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas JEANJEAN, directeur de l'UPS n° 2295, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas JEANJEAN, délégation de signature est donnée à Madame Daniela FLORIANI, IE2, Responsable de l'administration des marchés publics, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas JEANJEAN et de Madame Daniela FLORIANI, délégation de signature est donnée à Madame Gaby LOMBARDINI, agent France Telecom catégorie B, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus, limitées aux commandes inférieures à 5 000 € HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 2295 - Achat et coordination des achats

MME DANIELA FLORIANI
MME GABY LOMBARDINI

DEC. n° 050050DR05 du 18-02-2005

Délégation est donnée à Mme Daniela FLORIANI, IE2, Responsable de l'administration des marchés publics, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Daniela FLORIANI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Gaby LOMBARDINI, agent France Telecom catégorie B, secrétaire-gestionnaire, dans la limite de 5 000 € HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040084DR05 du 2 juillet 2004 est abrogée.

Signé : Nicolas JEANJEAN, directeur de l'UPS n° 2295

FR n° 636 - Institut Pierre Simon Laplace (IPSL)

M. JEAN JOUZEL
MME ARMELLA LONGREZ

DEC. n° 050085DR05 du 13-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean JOUZEL, directeur de la FR n° 636, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean JOUZEL, délégation de signature est donnée à Madame Armella LONGREZ, IE1, Administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

DR06 - Nord-Est

UPR n° 6811 - Laboratoire des sciences du génie chimique

MME MURIEL HAUDOT
M. GÉRARD VALENTIN

DEC. n° 040205DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Muriel HAUDOT, Ingénieur d'étude CNRS de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Muriel HAUDOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Gérard VALENTIN, Directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel SARDIN, directeur de l'UPR n° 6811

UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques

M. CHRISTIAN FRANCE-LANORD
MME MARTINE NOEL
MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 040193DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian FRANCE-LANORD, Directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian FRANCE-LANORD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Martine NOEL, Assistant Ingénieur CNRS, secrétaire-gestionnaire au sein de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine NOEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Isabelle GEOFFROY, Assistant Ingénieur CNRS, secrétaire-gestionnaire au sein de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard MARTY, directeur de l'UPR n° 2300

UMR n° 5027 - Laboratoire de physique de l'université de Bourgogne

MME CLAUDINE JONON
M. GUY MILLOT

DEC. n° 040174DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Claudine JONON, Ingénieur d'Etudes CNRS, responsable administrative de l'UMR n° 5027, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine JONON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Guy MILLOT, Professeur hors classe relevant de l'Université de Bourgogne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CHAMPION, directeur de l'UMR n° 5027

UMR n° 5170 - Centre des sciences du goût

MME NADINE MUTIN

DEC. n° 040207DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Nadine MUTIN, Ingénieur d'étude de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Benoist SCHAAL, directeur de l'UMR n° 5170

UMR n° 5184 - Plante-microbe-environnement : biochimie, biologie cellulaire et écologie

MME CAROLE PICARD

DEC. n° 040183DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Carole PICARD, Technicien de la recherche INRA de classe supérieure, secrétaire-gestionnaire au sein de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Silvio GIANINAZZI, directeur de l'UMR n° 5184

UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne

M. FRANÇOIS BLAIS

DEC. n° 040167DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur François BLAIS, Maître de Conférence relevant de l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier ARNAL, directeur de l'UMR n° 5584

UMR n° 6049 - Théoriser et modéliser pour aménager : terri- toires et paysages

M. ANDRÉ LARCENEUX

DEC. n° 040213DR06 du 15-11-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge ORMAUX, délégation est également donnée à Monsieur André LARCENEUX, Professeur relevant de l'Université de Bourgogne affecté à l'UMR n° 6049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

La présente décision complète la décision n° 040136DR06 du 15 octobre 2004.

Signé : Pascal AIME, délégué régional Nord-Est

UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique mécanique ther- mique et optique – Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

M. RÉMI BRENDEL

M. VINCENT GIORDANO

DEC. n° 040175DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Rémi BRENDEL, Profes- seur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité et dans la limite des crédits disponibles du départe- ment LPMO (laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs) :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person- nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvi- sée [remise en compétition des titulaires de marchés préala- ble à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémi BRENDEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci- dessus à Monsieur Vincent GIORDANO, Directeur de Recher- che CNRS 2^{ème} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvelle- ment de l'unité.

Signé : Michel DE LABACHELERIE, directeur de l'UMR n° 6174

UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique mécanique ther- mique et optique – Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

M. RICHARD FERRIERE
MME JOËLLE DAUMET

DEC. n° 040176DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Richard FERRIERE, Direc- teur de Recherche CNRS de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité et dans la limite des crédits disponi- bles du département LOPMD (laboratoire d'optique PM Duffieux) :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person- nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvi- sée [remise en compétition des titulaires de marchés préala- ble à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Richard FERRIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci- dessus à Madame Joëlle DAUMET, Technicienne universitaire de classe supérieure.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvelle- ment de l'unité.

Signé : Michel DE LABACHELERIE, directeur de l'UMR n° 6174

UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique mécanique ther- mique et optique – Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

M. PHILIPPE PICART
M. DANIEL VARCHON
MME SYLVIE VAREY

DEC. n° 040177DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe PICART, Profes- seur des Universités de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité et dans la limite des crédits disponibles du département LMARC (laboratoire de mécanique appliquée R. Chaléat) :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person- nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvi- sée [remise en compétition des titulaires de marchés préala- ble à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe PICART, délégation est donnée aux fins mentionnées ci- dessus à Monsieur Daniel VARCHON, Ingénieur de Recherche hors classe relevant de l'Université de Franche-Comté.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel VARCHON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci- dessus à Madame Sylvie VAREY, Technicienne CNRS de classe normale, secrétaire-gestionnaire au sein de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvelle- ment de l'unité.

Signé : Michel DE LABACHELERIE, directeur de l'UMR n° 6174

UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique mécanique ther- mique et optique – Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

M. BERNARD DULMET

DEC. n° 040178DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard DULMET, Profes- seur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité et dans la limite des crédits disponibles du département LCEP (labora- toire de chronométrie électromécanique et piézoélectricité) :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de

personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DE LABACHELERIE, directeur de l'UMR n° 6174

UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique mécanique thermique et optique – Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

M. ROGER BOURQUIN
M. DOMINIQUE PERREUX
M. DANIEL VAN LABEKE
M. BERNARD CRETIN

DEC. n° 040179DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Roger BOURQUIN, Professeur des Universités de 2^{ème} classe, responsable de départements de FEMTO-ST, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roger BOURQUIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Dominique PERREUX, Professeur des Universités de 1^{ère} classe, responsable de départements de FEMTO-ST.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique PERREUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Daniel VAN LABEKE, Professeur des Universités, responsable de départements de FEMTO-ST.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel VAN LABEKE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Bernard CRETIN, Professeur des Universités, responsable de départements de FEMTO-ST.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DE LABACHELERIE, directeur de l'UMR n° 6174

UMR n° 6198 - Matrice extracellulaire et régulations cellulaires

M. WILLIAM HORNEBECK

DEC. n° 040192DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur William HORNEBECK, Directeur de recherche CNRS de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François-Xavier MAQUART, directeur de l'UMR n° 6198

UMR n° 6565 - Laboratoire de chrono-écologie

M. PHILIPPE BARRAL
MME ANNE VIGNOT
MME FLORENCE BROC

DEC. n° 040204DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BARRAL, Ingénieur de recherche relevant de l'Université de Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BARRAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Anne VIGNOT, Ingénieur d'Etude CNRS de 1^{ère} classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VIGNOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Florence BROC, Technicien de classe normale CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé RICHARD, directeur de l'UMR n° 6565

UMR n° 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon

M. CHRISTIAN LE MERDY

DEC. n° 040187DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Catherine PAGANI, Assistant Ingénieur CNRS, secrétaire-gestionnaire au sein de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian LE MERDY, directeur de l'UMR n° 6623

UMR n° 7036 - Laboratoire de cristallographie et modélisation des matériaux minéraux et biologiques

M. MASSIMO NESPOLO

DEC. n° 040188DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Massimo NESPOLO, Professeur des Universités affecté auprès de l'Université Henri Poincaré Nancy I, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude LECOMTE, directeur de l'UMR n° 7036

UMR n° 7037 - Groupe de recherche en électrotechnique et en électronique de Nancy

M. BERNARD DAVAT

DEC. n° 040203DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard DAVAT, Professeur INPL, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Abderrezak REZZOUG, directeur de l'UMR n° 7037

UMR n° 7040 - Laboratoire de physique des milieux ionisés et applications

M. PIERRE BERTRAND

DEC. n° 040211DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pierre BERTRAND, Professeur des Universités de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard WEBER, directeur de l'UMR n° 7040

UMR n° 7117 - Laboratoire de philosophie et d'histoire des sciences - Archives Henri Poincaré

M. PHILIPPE NABONNAND
MME LYDIE MARIANI

DEC. n° 040184DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe NABONNAND, Maître de Conférence, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe NABONNAND, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Lydie MARIANI, Technicien CNRS de classe normale, secrétaire-gestionnaire au sein de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Signé : Gerhard HEINZMANN, directeur de l'UMR n° 7117

UMR n° 7137 - Laboratoire des interactions microorganismes-minéraux-matière organique dans les sols

MME DOMINIQUE GOEPFER
MME CHANTAL GINSBURGER

DEC. n° 040189DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Dominique GOEPFER, Assistante Ingénieur CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique GOEPFER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Chantal GINSBURGER - Technicien CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire gestionnaire au sein de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Corinne LEYVAL, directrice de l'UMR n° 7137

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)

MME JOCELYNE DIAS
Mlle PATRICIA VENTURIN

DEC. n° 040185DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Jocelyne DIAS, Ingénieur de recherche INRIA, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jocelyne DIAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mademoiselle Patricia VENTURIN, Ingénieur de recherche INRIA.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hélène KIRCHNER, directrice de l'UMR n° 7503

UMR n° 7554 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux

M. ANDRÉ EBERHARDT
MME VÉRONIQUE JEANCLAUDE
MME CHRISTELLE SOLIMAN

DEC. n° 040199DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur André EBERHARDT Professeur des Universités de 2^{ème} classe relevant de l'Université de Metz, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André EBERHARDT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Véronique JEANCLAUDE, Maître de Conférence relevant de l'Université de Metz.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique JEANCLAUDE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-

dessus à Madame Christelle SOLIMAN, Assistant Ingénieur CNRS, secrétaire-gestionnaire au sein de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Etienne PATOOR, directeur de l'UMR n° 7554

UMR n° 7555 - Laboratoire de chimie du solide minéral

MME HÉLÈNE HUON

DEC. n° 040208DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Hélène HUON, Technicien CNRS de la classe exceptionnelle, secrétaire gestionnaire au sein de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre STEINMETZ, directeur de l'UMR n° 7555

UMR n° 7556 - Laboratoire de physique des matériaux

M. MICHEL VERGNAT
M. XAVIER DEVAUX

DEC. n° 040200DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel VERGNAT, Professeur des Universités de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel VERGNAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Xavier DEVAUX, Chargé de recherche CNRS de 1^{ère} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel PIECUCH, directeur de l'UMR n° 7556

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique appliquée

MME EDITH LANG

DEC. n° 040195DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Edith LANG, Ingénieur d'Etude CNRS de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian MOYNE, directeur de l'UMR n° 7563

UMR n° 7567 - Maturation des ARN et enzymologie moléculaire

M. Guy BRANLANT

DEC. n° 040172DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Guy BRANLANT, Professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christiane BRANLANT, directrice de l'UMR n° 7567

UMR n° 7569 - Laboratoire environnement et minéralogie

M. Fabien THOMAS

DEC. n° 040212DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Fabien THOMAS, Directeur de recherche CNRS de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques YVON, directeur de l'UMR n° 7569

FRE n° 2661 - Laboratoire d'informatique de l'université de Franche-Comté

M. Hervé GUYENNET

DEC. n° 050049DR06 du 19-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Hervé GUYENNET, Professeur des Universités, Directeur-Adjoint de la FRE n° 2661, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques JULLIAND, directeur de la FRE n° 2661

FRE n° 2715 - Isolement, structures, transformations et synthèses de substances naturelles

**M. JEAN-MARC NUZILLARD
M. JANOS SAPI**

DEC. n° 050089DR06 du 01-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc NUZILLARD, Directeur de la FRE n° 2715, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc NUZILLARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Janos SAPI, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 040135DR06 du 14 octobre 2004.

Signé : Pascal AIME, délégué régional Nord-Est

FR n° 633 - Eau sol terre

MME ISABELLE GEOFFROY

DEC. n° 040182DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Isabelle GEOFFROY, Assistant Ingénieur CNRS, secrétaire-gestionnaire au sein de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian FRANCE-LANORD, directeur de la FR n° 633

DR08 - Centre - Poitou-Charentes

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

MME ANNE-MARIE EDDE
MME ANNIE DUFOUR
MME ANNE-MARIE LABBÉ

DEC. n° 050110DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Anne-Marie EDDE, Directrice de l'UPR n° 841, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Anne-Marie EDDE, délégation de signature est donnée à Annie DUFOUR, Directrice adjointe et à Anne-Marie LABBÉ, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UPR n° 841 - Institut de recherche et d'histoire des textes

MME ANNIE DUFOUR
MME ANNE-MARIE LABBÉ

DEC. n° 050111DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Annie DUFOUR, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Annie DUFOUR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Anne-Marie LABBÉ, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne-Marie EDDE, directrice de l'UPR n° 841

UPR n° 4211 - Laboratoire de combustion et systèmes réactifs

MME ISKENDER GOKALP
M. CHRISTIAN VOVELLE
MME JEANNINE CLINARD

DEC. n° 050113DR08 du 01-06-2005

Délégation est donnée à Iskender GOKALP, Directeur de l'UPR n° 4211, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques [suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS], ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VOVELLE, Directeur de recherche de 2^{ème} classe et à Jeannine CLINARD, Secrétaire d'Administration de la Recherche.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UPR n° 4211 - Laboratoire de combustion et systèmes réactifs

M. CHRISTIAN VOVELLE
MME JEANNINE CLINARD

DEC. n° 050114DR08 du 01-06-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian VOVELLE, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian VOVELLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Jeannine CLINARD, Secrétaire d'administration de la recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Iskender GOKALP, directrice de l'UPR n° 4211

DR11 - Alpes

UPR n° 5031 - Laboratoire de cristallographie

M. MICHEL ANNE
M. LUC ORTEGA
M. MICHEL ANNE
MME HÉLÈNE BENAYOUN
M. PIERRE BORDET
M. MAURIZIO DE SANTIS
M. DANIEL FRUCHART
M. JEAN-LOUIS HODEAU
M. ALAIN IBANEZ
M. HOLGER KLEIN
M. PIERRE STROBEL
M. JEAN-LOUIS SOUBEYROUX
M. PHILIPPE JEANTET
M. GRIGOR KAPOUJYAN
M. OLIVIER ISNARD

DEC. n° 050016DR11 du 16-05-2005

Délégation est donnée à M. Michel ANNE, directeur de recherche, directeur de l'UPR n° 5031 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ANNE, délégation de signature est donnée à M. Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation

accordée à M. Michel ANNE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ANNE, et de M. Luc ORTEGA, délégation de signature est donnée à Mme Hélène BENAYOUN, Technicienne de la Recherche, gestionnaire du laboratoire, dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ANNE, délégation de signature est donnée à M. Pierre BORDET, directeur de recherche 2, M. Maurizio DE SANTIS, chargé de recherche, M. Daniel FRUCHART, directeur de recherche, M. Jean-Louis HODEAU, directeur de recherche 2, M. Alain IBANEZ, directeur de recherche, M. Holger KLEIN, maître de conférence, M. Pierre STROBEL, directeur de recherche, M. Jean-Louis SOUBEYROUX, directeur de recherche, pour ce qui concerne :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 600 € HT à la date de la signature de la commande.

Délégation de signature est donnée à M. Philippe JEANTET, Ingénieur de Recherche, pour ce qui concerne les marchés et commandes nécessaires au fonctionnement du SERAS, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JEANTET, délégation de signature est donnée à M. Grigor KAPOUJYAN, Assistant Ingénieur, pour ce qui concerne les marchés et commandes nécessaires au fonctionnement du SERAS, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Délégation de signature est donnée pour un montant de 1 100 € HT par bon de commande ou par action à M. Olivier ISNARD, Professeur des Universités, Trésorier HERCULES en ce qui concerne la ligne « HERCULES » n° 919501.

La décision n° 040010DR11 du 17 février 2004 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5194 - Politiques publiques, actions politiques, territoires (PACTE)

M. MARTIN VANIER
M. BERNARD DENNI
M. OLIVIER IHL
MME NICOLE DOUARD
MME BRIGITTE HERNANDEZ
MME VALÉRIE CHOPIN
MME VÉRONIQUE STRIPPOLI

DEC. n° 050014DR11 du 02-05-2005

Délégation est donnée à M. Martin VANIER, professeur, directeur de l'UMR n° 5194, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée Régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaires et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin VANIER, délégation de signature est donnée à Messieurs Bernard DENNI, professeur d'université et Olivier IHL, professeur d'université, co-directeurs adjoints de PACTE aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Martin VANIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Martin VANIER, Bernard DENNI et Olivier IHL, délégation de signature est donnée à Madame Nicole DOUARD, ingénieur d'études, secrétaire générale de PACTE aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Martin VANIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Martin VANIER, Bernard DENNI, Olivier IHL et Madame Nicole DOUARD, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte HERNANDEZ, technicienne de la recherche, gestionnaire de TERRITOIRES, Madame Valérie CHOPIN, technicienne de la recherche, assistante de direction du CIDSP, Madame Véronique STRIPPOLI, technicienne de la recherche, assistante de direction du CERAT.

La décision n° 040020DR11 du 8 juillet 2004 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

DR12 - Provence

UMR n° 6535 - Laboratoire d'océanographie et de biogéochimie (LOB)

M. BERNARD QUEGUINER
M. JEAN-LUC DEVENON
MME MARTINE APERIO

DEC. n° 041000DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard QUEGUINER, Directeur de l'UMR n° 6535 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard QUEGUINER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc DEVENON (Directeur Adjoint) et à Madame Martine APERIO (Secrétaire d'Administration de la Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040764DR12 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6595 - Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)

M. ROGER MARTIN
M. PATRICK GAUNE

DEC. n° 040987DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Roger MARTIN, Directeur de l'UMR n° 6595 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roger MARTIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick GAUNE (Maître de Conférence) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040703DR12 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2181 - Milieux divisés

M. OLIVIER POULIQUEN
MME JEANNE PULLINO

DEC. n° 040998DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Olivier POULIQUEN, Directeur du GDR n° 2181 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier POULIQUEN, délégation de signature est donnée à Madame Jeanne PULLINO (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040875DR12 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2352 - Immunociblage des tumeurs

M. DANIEL BATY
MME ARLETTE CORNEVIN

DEC. n° 051042DR12 du 01-06-2005

Délégation est donnée à Monsieur Daniel BATY, Directeur du GDR n° 2352 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel BATY, délégation de signature est donnée à Madame Arlette CORNEVIN (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040985DR12 du 17 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2352 - Immunociblage des tumeurs

MME ARLETTE CORNEVIN

DEC. n° 051043DR12 du 01-06-2005

Délégation est donnée à Madame Arlette CORNEVIN (Assistante Ingénieure), gestionnaire, à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel BATY, directeur du GDR n° 2352

IFR n° 48 - Pathologies transmissibles et pathologies infectieuses tropicales

M. DIDIER RAOULT
M. MICHEL DRANCOURT

DEC. n° 041001DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Didier RAOULT, Directeur de l'IFR n° 48 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier RAOULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel DRANCOURT (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040762DR12 du 20 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FR n° 2291 - Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille (FRUMAM)

M. SANDRO VAIENTI
MME FRANCE BODIN

DEC. n° 041021DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Sandro VAIENTI, Directeur de la FR n° 2291 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sandro VAIENTI, délégation de signature est donnée à Madame France BODIN (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040874DR12 du 15 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5175 - Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

M. BERNARD DELAY
MME DANIELLE JEANJEAN
MME ANNE-MARIE MAZZONETTO
M. JEAN-DOMINIQUE LEBRETON
MME HÉLÈNE LEMOINE
MME KARINE DJARI
M. PHILIPPE JARNE
M. JOHN THOMPSON
M. GILLES PINAY

DEC. n° 050015DR13 du 16-05-2005

Délégation est donnée à M. Bernard DELAY, directeur de l'UMR n° 5175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DELAY, délégation de signature est donnée à Mme Danièle JEANJEAN, TCE (pour les bons de transport et les bons de com-

mande d'un montant inférieur à 800 € HT), à Mme Anne-Marie MAZZONETTO, AJTP (pour les bons de transport et les bons de commande d'un montant inférieur à 800 € HT), à Jean-Dominique LEBRETON, DR1, à Mme Hélène LEMOINE, IE2, à Mme Karine DJARI, TCE, à M. Philippe JARNE, DR1, à M. John THOMPSON (DR2) et à M. Gilles PINAY (DR2) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050012DR13 du 13 avril 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

FRE n° 2593 - Centre de recherches de biochimie macromoléculaire (CRBM)

M. PAUL MANGEAT
M. MICHEL MOREAU
MME MARTINE MICHAUD

DEC. n° 050014DR13 du 15-04-2005

Délégation est donnée à M. Paul MANGEAT, directeur de la FRE n° 2593, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul MANGEAT, délégation de signature est donnée à M. Michel MOREAU, TCE, et à Mme Martine MICHAUD, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040040DR13 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5504 - Laboratoire biotechnologie et bioprocédés

M. NICHOLAS DAVID LINDLEY
M. PHILIPPE BLANC

DEC. n° 050017DR14 du 29-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Nicholas David LINDLEY, directeur de l'UMR n° 5504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicholas David LINDLEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BLANC, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5504 - Laboratoire biotechnologie et bioprocédés

M. PHILIPPE BLANC

DEC. n° 050018DR14 du 29-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BLANC, IR, Assistent de Direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nicholas David LINDLEY, directeur de l'UMR n° 5504

UMR n° 5640 - Laboratoire de mathématiques pour l'industrie et la physique

M. NAOUFEL BEN ABDALLAH
M. JEAN-CLAUDE YAKOUBSOHN
M. PATRICK LABORDE
M. JEAN-PIERRE RAYMOND

DEC. n° 050019DR14 du 29-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Naoufel BEN ABDALLAH, directeur de l'UMR n° 5640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Naoufel BEN ABDALLAH, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude YAKOUBSOHN, Pr, à Monsieur Patrick LABORDE, Pr et à Monsieur Jean-Pierre RAYMOND, Pr aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5640 - Laboratoire de mathématiques pour l'industrie et la physique

M. JEAN-CLAUDE YAKOUBSOHN
M. PATRICK LABORDE
M. JEAN-PIERRE RAYMOND

DEC. n° 050020DR14 du 29-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude YAKOUBSOHN, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude YAKOUBSOHN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Patrick LABORDE, Pr.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude YAKOUBSOHN et de Monsieur Patrick LABORDE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jean-Pierre RAYMOND, Pr.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en

cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Naoufel BEN ABDALLAH, directeur de l'UMR n° 5640

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique

M. ERIC BRUN
M. JOËL POITEVIN
M. SAMUEL MACARI

DEC. n° 050003DR14 du 11-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Eric BRUN, directeur de l'URA n° 1357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric BRUN, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël POITEVIN, IPC, et à Monsieur Samuel MACARI, AAR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique

M. JOËL POITEVIN
M. SAMUEL MACARI

DEC. n° 050004DR14 du 11-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Joël POITEVIN, IPC, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël POITEVIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Samuel MACARI, AAR, Responsable des Affaires Générales.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric BRUN, directeur de l'URA n° 1357

GDR n° 2103 - Equation d'amplitude et propriétés qualitatives (EDP)

M. ERIC LOMBARDI

DEC. n° 050022DR14 du 07-06-2005

Délégation est donnée à Monsieur Eric LOMBARDI, directeur du GDR n° 2103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

FRE n° 2750 - Institut de recherche européenne de droit économique

M. JOËL MOLINIER

DEC. n° 040319DR14 du 11-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Joël MOLINIER, directeur de la FRE n° 2750, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

FR n° 2802 - Institut de mathématiques de Toulouse

M. PIERRE DEGOND
M. MICHEL LEDOUX

DEC. n° 050013DR14 du 13-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre DEGOND, directeur de la FR n° 2802, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre DEGOND, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel LEDOUX, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

FR n° 2802 - Institut de mathématiques de Toulouse

M. MICHEL LEDOUX

DEC. n° 050014DR14 du 13-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel LEDOUX, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DEGOND, directeur de la FR n° 2802

DR15 - Aquitaine-Limousin

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

M. GÉRARD POUPEAU
M. PHILIPPE FLUZIN
M. JEAN-NOËL BARRANDON
MME FRANÇOISE BECHTEL

DEC. n° 050051DR15 du 01-04-2005

Délégation est donnée à M. Gérard POUPEAU, directeur de l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard POUPEAU, délégation de signature est donnée à M. FLUZIN Philippe, Directeur de recherche, M. BARRANDON Jean-Noël, Directeur de recherche, et Mme BECHTEL Françoise, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050021DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5199 - De la Préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie

M. JACQUES JAUBERT
M. JEAN-PIERRE TEXIER
MME ANNE-MARIE TILLIER
MME SYLVIE DJIAN
MME DANIELLE GALLARDO

DEC. n° 050109DR15 du 01-04-2005

Délégation est donnée à M. Jacques JAUBERT, directeur de l'UMR n° 5199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques JAUBERT, délégation de signature est donnée à M. TEXIER Jean-Pierre, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, Mme TILLIER Anne-Marie, Directrice de recherche de 2^{ème} classe, et Mme DJIAN Sylvie, Ingénieur d'études, et Mme GALLARDO Danielle, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5199 - De la Préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie

M. JEAN-PIERRE TEXIER
MME ANNE-MARIE TILLIER
MME SYLVIE DJIAN
MME DANIELLE GALLARDO

DEC. n° 050110DR15 du 01-04-2005

Délégation est donnée à M. TEXIER Jean-Pierre, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, Directeur adjoint - Equipe IPGQ, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. TEXIER Jean-Pierre, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme TILLIER Anne-Marie, Directrice de recherche de 2^{ème} classe, Directrice adjointe - Equipe LAPP.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. TEXIER Jean-Pierre et de Mme TILLIER Anne-Marie, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme DJIAN Sylvie, Ingénieur d'études, Administratrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. TEXIER Jean-Pierre et de Mme TILLIER Anne-Marie, et de Mme DJIAN Sylvie, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme GALLARDO Danielle, Assistant ingénieur, Gestionnaire. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques JAUBERT, directeur de l'UMR n° 5199

UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire

M. JACQUES LOLIVE
M. FRÉDÉRIC TESSON
MME AUDREY BOUDET
M. VINCENT BERDOULAY

DEC. n° 050111DR15 du 01-04-2005

Délégation est donnée à M. Jacques LOLIVE, directeur de l'UMR n° 5603, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques LOLIVE, délégation de signature est donnée à M. TESSON Frédéric, Maître de conférence, Mme BOUDET Audrey, Technicienne de classe normale, et M. BERDOULAY Vincent, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040358DR15 du 1^{er} novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire

M. FRÉDÉRIC TESSON
MME AUDREY BOUDET
M. VINCENT BERDOULAY

DEC. n° 050112DR15 du 01-04-2005

Délégation est donnée à M. TESSON Frédéric, Maître de conférence, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. TESSON Frédéric, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme BOUDET Audrey, Technicienne de classe normale, Gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. TESSON Frédéric et de Mme BOUDET Audrey, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. BERDOULAY Vincent, Professeur, Chercheur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques LOLIVE, directeur de l'UMR n° 5603

UMR n° 5798 - Centre de physique moléculaire optique et hertzienne

M. JEAN-MARIE TURLET
M. ALAIN MARBEUF
MME LAURENCE QUEMARD

DEC. n° 050116DR15 du 02-05-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Marie TURLET, directeur de l'UMR n° 5798, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie TURLET, délégation de signature est donnée à M. MARBEUF Alain, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, Mme QUEMARD Laurence, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050055DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5798 - Centre de physique moléculaire optique et hertzienne

M. ALAIN MARBEUF
MME LAURENCE QUEMARD

DEC. n° 050117DR15 du 02-05-2005

Délégation est donnée à M. MARBEUF Alain, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MARBEUF Alain, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme QUEMARD Laurence, Assistant ingénieur, Administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie TURLET, directeur de l'UMR n° 5798

UMR n° 6090 - Laboratoire d'arithmétique, calcul formel et optimisation

M. ABBAS MOVAHHEDI
M. CHRISTIAN MALIVERT

DEC. n° 050080DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Abbas MOVAHHEDI, directeur de l'UMR n° 6090, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Abbas MOVAHHEDI, délégation de signature est donnée à M. MALIVERT Christian, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6090 - Laboratoire d'arithmétique, calcul formel et optimisation

M. CHRISTIAN MALIVERT

DEC. n° 050081DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. MALIVERT Christian, Professeur, Responsable adjoint finance, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Abbas MOVAHHEDI, directeur de l'UMR n° 6090

GDR n° 2904 - Systèmes multi-électrodes et traitement du signal appliqués à l'étude des réseaux neuronaux

M. PIERRE MEYRAND

DEC. n° 050118DR15 du 24-05-2005

Délégation est donnée à M. Pierre MEYRAND, directeur du GDR n° 2904, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2707 - Lasers et plasmas – recherche

M. JEAN-PIERRE CHIEZE
M. JEAN-CLAUDE GAUTHIER
MME MARYLINE MONDOLFI

DEC. n° 050007DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre CHIEZE, directeur de la FR n° 2707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre CHIEZE, délégation de signature est donnée à M. GAUTHIER Jean-Claude, Directeur de recherche de classe exceptionnelle, Mme MONDOLFI Maryline, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040290DR15 du 1^{er} novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2707 - Lasers et plasmas – recherche

M. JEAN-CLAUDE GAUTHIER
MME MARYLINE MONDOLFI

DEC. n° 050099DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. GAUTHIER Jean-Claude, Directeur de recherche de classe exceptionnelle, Directeur du CELIA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GAUTHIER Jean-Claude, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme MONDOLFI Maryline, Technicienne de classe normale, Secrétaire-Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre CHIEZE, directeur de la FR n° 2707

DR16 - Paris Michel Ange

UMR n° 7615 - Physicochimie des polymères et des milieux dispersés

M. FRANÇOIS LEQUEUX
MME GUYLAINE DUCOURET
MME ISABELLE BELLIER

DEC. n° 050035DR16 du 31-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur François LEQUEUX, Directeur de l'UMR n° 7615, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François LEQUEUX, délégation est également donnée à Madame Guyline DUCOURET, ingénieur de recherche CNRS, Madame Isabelle BELLIER, technicienne CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030023DR16 du 9 mai 2003 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6205 - Laboratoire de mathématiques

M. PIERRE CARDALIAGUET
M. JOHANNES HUISMAN

DEC. n° 050026DR17 du 02-06-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CARDALIAGUET, Directeur de l'UMR n° 6205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CARDALIAGUET, délégation de signature est donnée à Monsieur Johannes HUISMAN, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

DR18 - Nord - Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8012 - Laboratoire de cristallographie et physicochimie du solide (LCPS)

M. JEAN-CLAUDE BOIVIN

DEC. n° 05D109DR18 du 21-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Claude BOIVIN, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préala-

ble à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis ABRAHAM, directeur de l'UMR n° 8012

UMR n° 8019 – Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE)

M. MICHEL SUEUR

DEC. n° 05D095DR18 du 21-03-2005

Délégation est donnée à M. Michel SUEUR, Ingénieur d'Etude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique DUPREZ, directeur de l'UMR n° 8019

UMR n° 8024 – Laboratoire de dynamique et structures des matériaux moléculaires

MME YOLANDE ODOU

DEC. n° 05D098DR18 du 01-04-2005

Délégation est donnée à Mme Yolande ODOU, Secrétaire d'Administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc DESCAMPS, directeur de l'UMR n° 8024

UMR n° 8025 – Centre d'histoire judiciaire

MME VÉRONIQUE DEMARS-SION

DEC. n° 05D101DR18 du 22-03-2005

Délégation est donnée à Mme Véronique DEMARS-SION, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge DAUCHY, directeur de l'UMR n° 8025

UMR n° 8107 – Laboratoire de mécanique de Lille (LML)

M. MICHEL STANISLAS

DEC. n° 05D105DR18 du 21-03-2005

Délégation est donnée à M. Michel STANISLAS, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy CAIGNAERT, directeur de l'UMR n° 8107

UMR n° 8110 – Processus et bilan des domaines sédimentaires

M. NICOLAS TRIBOVILLARD

DEC. n° 05D080DR18 du 22-03-2005

Délégation est donnée à M. Nicolas TRIBOVILLARD, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Luc POTDEVIN, directeur de l'UMR n° 8110

UMR n° 8117 – Régulation transcriptionnelle au cours de la tumorigénèse mammaire

MME MARTINE DAMONNEVILLE

DEC. n° 05D099DR18 du 21-03-2005

Délégation est donnée à Mme Martine DAMONNEVILLE, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvan DE LAUNOIT, directeur de l'UMR n° 8117

UMR n° 8141 – Laboratoire de géographie des milieux anthropisés

MME HELGA JANE SCARWELL

DEC. n° 05D111DR18 du 02-05-2005

Délégation est donnée à Mme Helga Jane SCARWELL, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude KERGOMARD, directeur de l'UMR n° 8141

UMR n° 8517 – Laboratoire de métallurgie physique et génie des matériaux (LMPGM)

M. JEAN BERNARD VOGT

DEC. n° 05D083DR18 du 25-03-2005

Délégation est donnée à M. Jean Bernard VOGT, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable

à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul MORNIROLI, directeur de l'UMR n° 8517

UMR n° 8518 – Laboratoire d'optique atmosphérique (LOA)

MME COLETTE BROGNIEZ

DEC. n° 05D075DR18 du 21-03-2005

Délégation est donnée à Mme Colette BROGNIEZ, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier TANRÉ, directeur de l'UMR n° 8518

UMR n° 8529 – Centre d'études et de recherches sur les savoirs, les arts, les techniques, les économies et les sociétés (CERSATES)

MME NADINE MALLE-GRAIN

DEC. n° 05D096DR18 du 22-03-2005

Délégation est donnée à Mme Nadine MALLE-GRAIN, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ; ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel DUBUISSON, directeur de l'UMR n° 8529

UMR n° 8576 – Glycobiologie structurale et fonctionnelle

M. CHRISTOPHE D'HULST

DEC. n° 05D085DR18 du 15-04-2005

Délégation est donnée à M. Christophe D'HULST, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude MICHALSKI, directeur de l'UMR n° 8576

URA n° 362 - Laboratoire de recherche économiques et sociales

M. BENOIT DERVAUX

DEC. n° 05D088DR18 du 30-03-2005

Délégation est donnée à M. Benoit DERVAUX, Chargé de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric LOBEZ, directeur de l'URA n° 362

GDR n° 2250 - Interaction de particules

M. JEAN-FRANÇOIS COULOMBEL

DEC. n° 05D110DR18 du 18-04-2005

Délégation est donnée à M. Jean-François COULOMBEL, Chargé de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry GOUDON, directeur du GDR n° 2250

FRE n° 2485 - Laboratoire de physico-chimie des interfaces et applications

M. ERIC MONFLIER

DEC. n° 05D070DR18 du 21-03-2005

Délégation est donnée à M. Eric MONFLIER, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc WARENGHEM, directeur de la FRE n° 2485

FRE n° 2833 - Laboratoire de Roberval - unité de recherche en mécanique

MME CHRYSÈLE BAYARD

DEC. n° 05D078DR18 du 15-04-2005

Délégation est donnée à Mme Chrystèle BAYARD, Secrétaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc ROELANDT, directeur de la FRE n° 2833

FR n° 1768 - Institut fédératif de recherche sur les économies et sociétés industrielles (IFRESI)

M. EMMANUEL DUCROCCQ

DEC. n° 05D093DR18 du 22-03-2005

Délégation est donnée à M. Emmanuel DUCROCCQ, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard GAYOT, directeur de la FR n° 1768

FR n° 1818 - Milieux naturels et anthropisés : flux et dynamique

M. JEAN-CLAUDE FISCHER

DEC. n° 05D073DR18 du 25-03-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Claude FISCHER, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attribution du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nicolas TRIBOVILLARD, directeur de la FR n° 1818

DR19 - Normandie

UMR n° 6634 - Groupe de physique des matériaux (GPM)

M. DIDIER BLAVETTE

M. JACQUES TEILLET

M. JOHAN GUIOT

DEC. n° 050191DR19 du 20-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Didier BLAVETTE, Directeur de l'UMR n° 6634, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier BLAVETTE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques TEILLET, Professeur ou à Monsieur Johan GUIOT, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040445DR19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

GDR n° 2340 - Systèmes d'information géographiques : méthodologie et applications

M. MICHEL MAINGUENAUD

DEC. n° 050190DR19 du 20-05-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel MAINGUENAUD, Directeur du GDR n° 2340, à l'effet de signer au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

Informations générales

Textes signalés

Premier ministre

Décret du 27 mai 2005 portant nomination au conseil d'administration d'un groupement d'intérêt public dénommé « Banque de données juridiques inter-fonctions publiques ».

JO du 29-05-2005, p. 9528, texte n° 79

M. Vincent Marty, président du groupe Droit du Syndicat national de l'édition, est nommé membre du conseil d'administration du GIP dénommé « Banque de données juridiques inter-fonctions publiques », en qualité de personnalité qualifiée, en remplacement de M. Bernard Bonjean, démissionnaire.

Arrêté du 9 mai 2005 portant nomination au conseil stratégique des technologies de l'information.

JO du 11-05-2005, p. 8175, texte n° 31

M. Didier Lombard est nommé membre du conseil stratégique des technologies de l'information en qualité de personnalité choisie en raison de ses compétences dans le domaine des technologies de l'information, en remplacement de M. Thierry Breton.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret n° 2005-454 du 4 mai 2005 modifiant le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur, le décret n° 90-51 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et le décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

JO du 13-05-2005, p. 8266, texte n° 2

Décret n° 2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international.

JO du 12-05-2005, p. 8217, texte n° 1

Décret n° 2005-485 du 17 mai 2005 modifiant le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.

JO du 19-05-2005, texte n° 3

Décret du 20 mai 2005 portant nomination au conseil d'administration du Bureau de recherches géologiques et minières.

JO du 24-05-2005, p. 8924, texte n° 47

M. Claude Girard est nommé membre suppléant du conseil d'administration du BRGM en qualité de représentant du ministre chargé de la recherche, en remplacement de M. François Laurent.

Décret du 23 mai 2005 portant nomination du vice-chancelier des universités de Paris.

JO du 25-05-2005, texte n° 42

M. Pierre Grégory, professeur des universités, est nommé vice-chancelier des universités de Paris.

Décret du 26 mai 2005 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national d'études démographiques.

JO du 27-05-2005, p. 9246, texte n° 134

M. Bernard Pêcheur est renouvelé dans ses fonctions de président du conseil d'administration de l'INED.

Décret du 26 mai 2005 portant nomination du directeur de l'Institut national d'études démographiques.

JO du 27-05-2005, p. 9246, texte n° 135

M. François Héran est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'INED.

Décret du 30 mai 2005 portant nomination de la directrice de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire (enseignement supérieur).

JO du 31-05-2005, texte n° 123

Mme Laure Pantalacci, professeure des universités, est nommée directrice de l'IFAO du Caire pour une durée de cinq ans.

Arrêté du 29 avril 2005 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique paritaire central du Conservatoire national des arts et métiers et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles.

JO du 13-05-2005, p. 8267, texte n° 5

Arrêté du 29 avril 2005 portant nomination au comité technique paritaire central du Conservatoire national des arts et métiers.

JO du 13-05-2005, p. 8277, texte n° 30

Arrêté du 29 avril 2005 portant nomination à la commission appelée à émettre un avis sur la nomination du directeur de l'École normale supérieure de Fontenay - Saint-Cloud.

JO du 24-05-2005, p. 8924, texte n° 48

Arrêté du 2 mai 2005 portant détachement (administrateurs civils).

JO du 12-05-2005, texte n° 52

M. Jean-François Texier, administrateur civil hors classe, affecté au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est placé en position de détachement en qualité d'adjoint du directeur chargé du secrétariat général de l'établissement public de Jussieu pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2004.

Arrêté du 6 mai 2005 portant homologation des diplômes délivrés par l'université de la Sarre.*JO du 20-05-2005, p. 8734, texte n° 17***Arrêté du 6 mai 2005 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités (année 2006).***JO du 20-05-2005, p. 8735, texte n° 18*

La déclaration de candidature est déposée sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à partir du 9 septembre 2005, à 10 heures, heure de Paris, jusqu'au 19 octobre 2005, à 17 heures, heure de Paris : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « personnels enseignants du supérieur » puis « enseignants-chercheurs » et « ANTARES ».

Arrêté du 6 mai 2005 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle ou de professeur du Muséum national d'histoire naturelle (année 2006).*JO du 20-05-2005, p. 8736, texte n° 19*

La déclaration de candidature est déposée sur le site internet du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à partir du 9 septembre 2005, à 10 heures, heure de Paris, jusqu'au 19 octobre 2005, à 17 heures, heure de Paris : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « personnels enseignants du supérieur » puis « enseignants-chercheurs » et « ANTARES ».

Arrêté du 9 mai 2005 portant nomination des jurys de l'Institut universitaire de France.*JO du 20-05-2005, p. 8795, texte n° 65*

M. Etienne Ghys, directeur de recherche au CNRS, fait partie du jury des membres seniors de l'Institut universitaire de France. Le jury des membres juniors de l'Institut comprend, entre autres, Mmes Maya Hickmann et Dominique Langevin, directrices de recherche au CNRS, et Mme Gisèle Sapiro, chargée de recherche au CNRS.

Arrêté du 11 mai 2005 portant nomination des présidents des jurys du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.*JO du 24-05-2005, p. 8924, texte n° 49*

Sont nommés présidents des jurys du premier concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouvert par l'arrêté du 11 avril 2005 fixant les modalités d'inscription : Droit public - M. Jean du Bois de Gaudusson, professeur à l'université Bordeaux-IV ; Histoire du droit et des institutions - M. Bernard Durand, professeur à l'université Montpellier-I. ; Sciences économiques - M. Michel Mougeot, professeur à l'université de Besançon.

Arrêté du 19 mai 2005 portant nomination des coordonnateurs à la formation continue dans l'enseignement supérieur.*JO du 27-05-2005, texte n° 137*

Sont nommés coordonnateurs régionaux à la formation continue dans l'enseignement supérieur jusqu'au 30 juillet 2007 : Bretagne : M. André Peron ; Lorraine : M. Daniel

Cailleux ; Rhône-Alpes : Mme Anne-Marie Spalanzani. Sont nommés coordonnateurs académiques à la formation continue dans l'enseignement supérieur jusqu'au 30 juillet 2007 : Créteil : M. Alain Gonzalez ; Lyon : M. Christian Hugues ; Nancy-Metz : M. Daniel Cailleux ; Rennes : M. André Peron.

Arrêté du 19 mai 2005 portant nomination du directeur de l'Observatoire astronomique de Strasbourg.*JO du 28-05-2005, texte n° 162*

M. Jean-Marie Hameury, directeur de recherche, est nommé en qualité de directeur de l'Observatoire astronomique de Strasbourg pour une durée de cinq ans à compter du 26 juin 2005.

Arrêté du 19 mai 2005 portant nomination au conseil scientifique de l'Ecole française d'Athènes.*JO du 28-05-2005, p. 9434, texte n° 163*

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'Ecole française d'Athènes à compter du 21 juin 2005 : M. Jacques Jouanna, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres ; M. Jean Marcadé, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres ; Mme Juliette de la Geniere, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres ; M. Philippe Gauthier, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles- ; M. André Laronde, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres ; Mme Anne-Marie Guimier-Sorbets, professeure à l'université Paris-X ; M. Gilles Pecout, professeur à l'ENS ; M. Laurent Dubois, directeur d'études à l'EPHE ; Mme Pauline Schmitt-Pantel, professeure à l'université Paris-I ; M. Alain Pasquier, conservateur général du patrimoine du musée du Louvre ; M. Franck Perrin, maître de conférences à l'université Lyon-II ; M. Patrick Marchetti, professeur à la faculté universitaire Notre-Dame-de-la-Paix, à Namur ; M. Alexandre Farnoux, professeur à l'université Paris-IV.

Arrêté du 20 mai 2005 modifiant l'arrêté du 14 décembre 1994 instituant des commissions administratives paritaires au Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.*JO du 27-05-2005, texte n° 6***Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le nombre d'emplois offerts aux concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche et de formation de 2^e classe.***JO du 26-05-2005, texte n° 6*

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche et de formation de 2^e classe est fixé à 144 (externes 97, internes 47).

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le nombre d'emplois offerts aux concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche et de formation de 1^{er} classe.*JO du 27-05-2005, texte n° 8*

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche et de formation de 1^{er} classe est fixé à 2.

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le contingent de postes offerts au recrutement de techniciens de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 27-05-2005, texte n° 9

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en application de l'article 1^{er} du décret du 27 mars 2002, est fixé à 106 au titre de l'année 2005.

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le contingent de postes offerts au recrutement d'assistants ingénieurs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 27-05-2005, texte n° 10

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'assistants ingénieurs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en application de l'article 1^{er} du décret du 27 mars 2002, est fixé à 49 au titre de l'année 2005.

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le contingent de postes offerts au recrutement d'ingénieurs d'études, de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 27-05-2005, texte n° 11

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'ingénieurs d'études, de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en application de l'article 1^{er} du décret du 27 mars 2002, est fixé à 85, au titre de l'année 2005.

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation.

JO du 27-05-2005, texte n° 12

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation est fixé à 401 (externes : 275, internes : 126).

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le nombre d'emplois offerts aux concours externes, aux concours internes et aux troisièmes concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs de recherche et de formation.

JO du 27-05-2005, texte n° 13

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes, aux concours internes et aux troisièmes concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs de recherche et de formation est fixé à 235 (externes : 143, internes : 89, troisièmes concours : 3).

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le nombre d'emplois offerts aux concours externes, aux concours internes et aux troisièmes concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études de recherche et de formation.

JO du 27-05-2005, texte n° 14

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes, aux concours internes et aux troisièmes concours pour le

recrutement d'ingénieurs d'études de recherche et de formation est fixé à 399 (externes : 316, internes : 80, troisièmes concours : 3).

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement d'agents techniques de recherche et de formation.

JO du 27-05-2005, texte n° 15

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement d'agents techniques de recherche et de formation est fixé à 173 (externes : 87, internes : 86).

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le contingent de postes offerts au recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 27-05-2005, texte n° 16

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en application de l'article 1^{er} du décret du 27 mars 2002, est fixé à 90 au titre de l'année 2005.

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le contingent de postes offerts au recrutement d'agents techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 27-05-2005, texte n° 17

Le contingent d'emplois offerts pour le recrutement d'agents techniques de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en application de l'article 1^{er} du décret du 27 mars 2002, est fixé à 45 au titre de l'année 2005.

Arrêté du 23 mai 2005 fixant au titre de l'année 2005 le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation.

JO du 27-05-2005, texte n° 18

Le nombre d'emplois offerts aux concours externes et aux concours internes pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation est fixé à 331 (externes : 169, internes : 162).

Arrêté du 23 mai 2005 portant nomination au conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

JO du 28-05-2005, p. 9435, texte n° 164

M. Albert Châtelet, président de l'Association des amis de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, est nommé membre du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en qualité de représentant des usagers, en remplacement de M. Guy Sautter, pour la durée du mandat restant à courir.

Arrêté du 23 mai 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche pédagogique.

JO du 28-05-2005, p. 9435, texte n° 165

Arrêté du 26 mai 2005 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre.*JO du 27-05-2005, texte n° 138*

Il est mis fin, aux fonctions de M. Gérard Blanchard, en qualité de conseiller au cabinet du ministre à compter du 1^{er} juin 2005.

Liste de qualification aux fonctions de professeur des universités arrêtée en 2005 par les sections du Conseil national des universités.*JO du 15-05-2005, p. 8458, texte n° 30***Liste de qualification aux fonctions de professeur des universités arrêtée en 2005 par les commissions spéciales consultatives.***JO du 20-05-2005, p. 8795, texte n° 67***Liste de qualification aux fonctions de maître de conférences arrêtée en 2005 par les commissions spéciales consultatives.***JO du 20-05-2005, p. 8795, texte n° 68***Liste de qualification aux fonctions de maître de conférences arrêtée en 2005 par les sections du Conseil national des universités.***JO du 24-05-2005, p. 8924, texte n° 51***Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale****Décret du 27 mai 2005 portant nomination au conseil d'administration du Centre scientifique et technique du bâtiment.***JO du 29-05-2005, p. 9528, texte n° 84***Arrêté du 20 mai 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national d'études démographiques.***JO du 28-05-2005, p. 9435, texte n° 176*

M. Patrick Butor est nommé membre du conseil d'administration de l'INED en tant que représentant du ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, au titre de la population, en qualité de titulaire, en remplacement de M. Jean Gaeremynck.

Ministère des solidarités, de la santé et de la famille**Décret n° 2005-420 du 4 mai 2005 relatif à l'Agence de la biomédecine et modifiant le code de la santé publique (partie réglementaire).***JO du 05-05-2005, p. 7842, texte n° 26*

Le conseil d'administration de l'agence comprend, entre autres, le directeur général du CNRS ou son représentant.

Décret du 9 mai 2005 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine.*JO du 10-05-2005, p. 8106, texte n° 55*

Mme Carine Camby est nommée directrice générale de l'Agence de la biomédecine pour une durée de trois ans.

Décret du 30 mai 2005 nommant le président du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine.*JO du 31-05-2005, p. 9719, texte n° 128*

Mme la professeure Michèle Kessler.

Arrêté du 29 avril 2005 fixant les listes d'admission aux concours organisés au titre de l'année 2005 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires.*JO du 31-05-2005, texte n° 129***Arrêté du 29 avril 2005 fixant les listes d'admission aux concours organisés au titre de l'année 2005 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires.***JO du 31-05-2005, p. 9719, texte n° 130***Arrêté du 4 mai 2005 fixant les listes d'admission aux concours organisés pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers au titre de l'année 2005.***JO du 15-05-2005, p. 8475, texte n° 38***Arrêté du 4 mai 2005 fixant les listes d'admission aux concours organisés pour le recrutement de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers au titre de l'année 2005.***JO du 15-05-2005, p. 8475, texte n° 39***Arrêté du 19 mai 2005 portant nomination à la commission des comptes de la santé.***JO du 31-05-2005, p. 9719, texte n° 131*

Sont nommés pour trois ans membres de la commission des comptes de la santé en qualité de personnalités : Pr Claudine Blum-Boisgard, médecin-conseil national de la Caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes ; M. Philippe Choné, directeur du laboratoire d'économie industrielle du centre de recherche en économie et statistique de l'INSEE ; M. Gérard Cornilleau, chargé de recherches au CNRS, directeur adjoint du département des études de l'Observatoire français des conjonctures économiques ; Mme Brigitte Dormont, professeure de sciences économiques à l'université de Paris-X - Nanterre, directrice adjointe du laboratoire « Théorie économique, modélisations et applications » ; M. Alain Foulon, directeur santé de la Fédération française des sociétés d'assurance ; Mme Carine Franc, chargée de recherches à l'INSERM et à l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé ; M. Pierre-Yves Geoffard, directeur de recherches au CNRS, directeur adjoint du département et laboratoire d'économie théorique et appliquée de l'ENS ; M. Manfred Huber, responsable des indicateurs de santé à la division de la politique sociale de l'OCDE ; M. Alain Letourmy, chargé de recherches au CNRS ; Dr Gilles Lecoq, chef du département de l'information, de la recherche, de l'évaluation et de la qualité à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ; M. Gérard de Pouvourville, directeur de recherches au CNRS, directeur du centre de recherche en économie et gestion appliquées à la santé ; M. Robert Rochefort, directeur du centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie ; M. Philippe Ulmann, maître de conférences au CNAM ; M. Gérard Viens, professeur titulaire de la chaire d'économie et de gestion de la santé à l'ESSEC.

Ministère de la défense

Arrêté du 25 mai 2005 portant nomination au comité scientifique et technique de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.

JO du 01-06-2005, p. 9823, texte n° 219

I. – Mme Geneviève Debouzy est nommée membre du comité scientifique et technique de l'ONERA en tant que représentante du CNES, en remplacement de M. Daniel Hernandez. Mme Geneviève Debouzy est nommée pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. II. – M. Philippe Reijasse est nommé membre du comité scientifique et technique de l'ONERA en tant que représentant du personnel de l'office, en remplacement de M. Jean Delery. M. Philippe Reijasse est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Ministère de la justice

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

JO du 07-06-2005, p. 10021, texte n° 12

Ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

JO du 07-06-2005, p. 10022, texte n° 13

Ministère des affaires étrangères

Arrêté du 26 mai 2005 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger.

JO du 28-05-2005, texte n° 53

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Décret du 24 mai 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale de valorisation de la recherche.

JO du 25-05-2005, p. 9029, texte n° 61

M. Thierry Kalfon est nommé membre du conseil d'administration de l'ANVAR en qualité de représentant de l'Etat, représentant le ministre chargé du budget, en remplacement de M. David Lubek.

Arrêté du 25 avril 2005 portant nomination au conseil de la recherche du centre de recherche en économie et statistique.

JO du 19-05-2005, p. 8681, texte n° 36

M. Philippe Nasse, vice-président du Conseil de la concurrence, est nommé président du conseil de la recherche du centre de recherche en économie et statistique. MM. Michel Forsé et Pierre-Michel Menger, directeurs de recherche au CNRS, figurent parmi les membres nommés de ce conseil.

Arrêté du 26 avril 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut de recherche pour le développement.

JO du 12-05-2005, p. 8241, texte n° 81

M. Thierry Kalfon, administrateur civil, est nommé représentant de l'Etat au conseil d'administration de l'IRD. M. Jean-Philippe Molere, attaché d'administration centrale, est nommé suppléant du représentant du ministre chargé du budget au conseil d'administration de l'IRD.

Arrêté du 4 mai 2005 modifiant l'arrêté du 20 janvier 1997 portant création de la Commission spécialisée de terminologie et de néologie en matière économique et financière.

JO du 18-05-2005, p. 8597, texte n° 27

Arrêté du 4 mai 2005 portant nomination à la Commission spécialisée de terminologie et de néologie en matière économique et financière.

JO du 18-05-2005, p. 8605, texte n° 59

M. Jean-Marie Albertini, directeur de recherches émérite au CNRS, fait partie des membres de la Commission nommés au titre des personnalités qualifiées.

Arrêté du 19 mai 2005 portant nomination au conseil d'administration du groupement d'intérêt public « Banque de données juridiques inter-fonctions publiques ».

JO du 31-05-2005, p. 9720, texte n° 143

Mlle Isabelle Amouroux, attaché d'administration centrale, est nommée au conseil d'administration du GIP « Banque de données juridiques inter-fonctions publiques », en qualité de membre suppléant représentant le ministère délégué au budget et à la réforme budgétaire, en remplacement de MM. Yves Boudet et Brice Cantin, appelés à d'autres fonctions.

Arrêté du 24 mai 2005 portant nomination (directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).

JO du 31-05-2005, texte n° 144

M. Michel Pascal, ingénieur général des mines, est nommé directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Nord - Pas-de-Calais à compter du 15 juin 2005.

Arrêté du 24 mai 2005 portant nomination (directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).

JO du 31-05-2005, texte n° 144

M. Christophe Quintin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne à compter du 15 juin 2005.

Arrêté du 30 mai 2005 accordant une garantie à l'ANVAR en application du II de l'article 106 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificative pour 2004.

JO du 04-06-2005, p. 9949, texte n° 2

En application du II de l'article 106 de la loi de finances rectificative pour 2004 du 30 décembre 2004, la garantie de l'Etat est accordée à l'établissement public industriel et commercial dénommé Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), à compter de sa transformation en société commerciale, pour les engagements de financements pris à l'égard des entreprises au titre des aides également mentionnées au II de l'article 106 précité. Pour la mise en oeuvre de cette garantie, l'ANVAR peut appeler

au début de chaque semestre civil un montant égal à la différence entre, d'une part, les sommes exigibles dues aux entreprises au titre des engagements de financement mentionnés à l'article 1^{er} et, d'autre part, la somme des disponibilités issues des remboursements des aides mentionnées à l'article 1^{er}, des dotations de l'Etat octroyées spécifiquement pour ces aides et des sommes déjà versées par l'Etat au titre des précédents appels de la présente garantie.

Ministère délégué à l'industrie

Arrêté du 27 mai 2005 portant nomination au Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires.

JO du 31-05-2005, p. 9720, texte n° 171

M. Michel van der Rest, directeur adjoint chargé de la recherche à l'ENS de Lyon, est nommé président du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires. Mme Ann MacLachlan, journaliste à Nucleonics Week, est nommée vice-présidente du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires en tant que personnalité choisie en raison de sa compétence en matière d'information et de communication. Sont nommés membres du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires : M. Henri Revol, sénateur ; M. François Sauvadet, député. Sont nommés membres du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires en tant que personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique, économique ou sociale : M. André Aurengo, chef du service de médecine nucléaire du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière ; M. Bernard Dutrillaux, chef du département de radiobiologie et radiopathologie du CEA ; M. Claude Gilbert, directeur de recherche au CNRS, à Grenoble ; M. Emmanuel Hirsch, directeur du département de recherches en éthique de l'université Paris-Sud ; M. Jean-Marie Loiseaux, professeur à l'université Joseph-Fourier de Grenoble ; Mme Marie-Laure Pibarot, chargée de mission sécurité sanitaire, responsable de la coordination des vigilances et de la gestion des risques sanitaires à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ; M. Jean-Paul Schapira, directeur de recherche émérite au CNRS, membre de la Commission nationale d'évaluation relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs ; M. Raymond Sené, chercheur honoraire au CNRS, membre du Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN) ; M. Alfred Spira, professeur à la faculté de médecine Paris-Sud, chef de service de santé publique et d'épidémiologie à l'hôpital Bicêtre (Val-de-Marne). Sont nommés membres du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires en tant que personnalités choisies en raison de leur compétence en matière d'information et de communication : Mme Françoise Bellanger, déléguée aux affaires scientifiques de la Cité des sciences et de l'industrie ; M. Jean-Claude Delalonde, président de l'Association nationale des commissions locales d'information ; Mme Marielle Desmarais, chargée de la communication de crise à la direction de la communication du groupe Ciments français-Italcementi ; Mme Marie-Noëlle Favier, directrice de la délégation à l'information et à la communication à l'IRD ; M. Fabrice Nodé-Langlois, chef du service « sciences médecine » du Figaro. Sont nommés membres du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires en tant que représentants d'organisations syndicales

représentatives : M. Bernard Antoni, CFTC ; M. Daniel Lacquemant, Confédération française de l'encadrement-CGC ; M. Michel Lallier, CGT ; Mlle Geneviève Lesourd, Syndicat professionnel autonome des agents de l'énergie nucléaire ; M. Jean Monnier, CGT-FO ; M. François Rollinger, CFDT. Sont nommés membres du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires en tant que représentants d'associations ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement : Mme Christine Gilloire, France Nature environnement ; M. Jean-Pierre Morichaud, Forum plutonium.

Ministère délégué au budget et à la réforme budgétaire

Arrêté du 4 avril 2005 portant nomination d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

JO du 14-05-2005, texte n° 88

Mme Solange Morice, receveuse-perceptrice du Trésor public, est nommée agent comptable du GIP « Pôle universitaire normand », en remplacement de M. Daniel Feburier.

Arrêté du 8 avril 2005 portant nomination d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

JO du 14-05-2005, texte n° 88

M. Paul Pouilhe, conseiller d'administration scolaire et universitaire, est nommé agent comptable du GIP « Pôle universitaire de Lyon », en remplacement de M. Michel Taille.

Arrêté du 8 avril 2005 portant nomination d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

JO du 14-05-2005, texte n° 88

M. Jean-Marc Fumat, inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable de la chancellerie de l'université de la Martinique, en remplacement de M. Christophe Adnot.

Arrêté du 13 avril 2005 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

JO du 31-05-2005, texte n° 174

M. Pierre Dumaz, trésorier principal du Trésor public, est nommé agent comptable intérimaire de l'université Paris-VIII, en remplacement de M. Lucien Feist.

Arrêté du 14 avril 2005 portant nomination d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).

JO du 11-05-2005, texte n° 44

Mme Isabelle Hartmann, inspectrice du Trésor public, est nommée agent comptable de l'Etablissement public du musée des arts asiatiques Guimet, en remplacement de Mme Catherine Masson.

Arrêté du 14 avril 2005 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).

JO du 18-05-2005, texte n° 62

M. André Rifault, receveur des finances de 1^{re} catégorie, est placé en service détaché en qualité d'agent comptable de l'ANVAR, pour une durée maximale de six mois, à compter du 1^{er} octobre 2004.

Arrêté du 27 avril 2005 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).*JO du 28-05-2005, texte n° 236*

M. Olivier Engel, inspecteur du Trésor public, est placé en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'Institut national polytechnique de Lorraine pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

Arrêté du 11 mai 2005 portant nomination et attribution de fonctions d'agents comptables (services déconcentrés du Trésor).*JO du 31-05-2005, texte n° 174*

Mme Jacqueline Mora, trésorière principale du Trésor public de 1^{re} catégorie, est nommée agent comptable de l'Ecole nationale des chartes, en remplacement de Mlle Sabrina Puente.

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État**Décret n° 2005-449 du 10 mai 2005 pris pour l'application de l'article 136 de la loi de finances rectificative pour 2004 (loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004) et modifiant le code des pensions civiles et militaires de retraite.***JO du 11-05-2005, p. 8174, texte n° 30*

Insertion dans le code des pensions civiles et militaires de retraite (partie réglementaire) d'un article R. 37 relatif à l'interruption d'activité prévue au premier alinéa du 3^o du I de l'article L. 24 du code et à la prise en compte pour le calcul de la durée d'interruption d'activité des périodes correspondant au congé pour maternité, congé de paternité, congé d'adoption, congé parental, congé de présence parentale, disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans.

Décret n° 2005-663 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministre de la fonction publique.*JO du 10-06-2005, p. 10128, texte n° 10***Arrêté du 27 avril 2005 fixant le montant de la subvention versée aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'Etat.***JO du 10-05-2005, p. 8100, texte n° 33*

Le montant de la subvention annuelle accordée à chaque organisation syndicale représentative de fonctionnaires de l'Etat au niveau national est fixé à : CFDT : 363 034,50 EUR ; CFE-CGC : 181 517,25 EUR ; CFTC : 181 517,25 EUR ; CGT : 363 034,50 EUR ; FO : 363 034,50 EUR ; FSU : 363 034,50 EUR ; UNSA : 363 034,50 EUR.

Arrêté du 4 mai 2005 portant prorogation d'un groupement d'intérêt public.*JO du 29-05-2005, p. 9518, texte n° 65*

Le GIP « Banque de données juridiques inter-fonctions publiques » (BIFP) est prorogé jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 13 mai 2005 portant nomination du président et des membres du jury du concours externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration de 2005.*JO du 24-05-2005, p. 8988, texte n° 73*

Mme Annette Wiewiorka, directrice de recherche au CNRS, figure parmi les membres de ce jury.

Ministère de l'écologie et du développement durable**Arrêté du 24 mai 2005 portant nomination (directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, directeurs régionaux de l'environnement).***JO du 31-05-2005, texte n° 186*

M. Michel Pascal, ingénieur général des mines, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Nord - Pas-de-Calais, est nommé directeur régional de l'environnement de Nord - Pas-de-Calais à compter du 15 juin 2005 et pendant la durée nécessaire à l'expérimentation prévue par la circulaire du 19 octobre 2004 relative à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (création de pôles régionaux, organisation des préfectures de région).

Ministère de la culture et de la communication**Arrêté du 27 avril 2005 portant nomination au conseil d'administration de la société d'économie mixte nationale Bibracte.***JO du 11-05-2005, p. 8177, texte n° 47*

M. Philippe Vergain, adjoint de la sous-directrice de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, est nommé en qualité de représentant du ministère de la culture et de la communication au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte nationale Bibracte, en remplacement de M. Jean-François Texier, appelé à d'autres fonctions.

Arrêté du 15 avril 2005 portant nomination au Conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture.*JO du 18-05-2005, p. 8607, texte n° 80*

MM. Henry Torgue, ingénieur au CNRS, et Philippe Woloszyn, chargé de recherche au CNRS, figurent parmi les membres nommés au Conseil en tant que personnalités désignées en raison de leur compétence.

Arrêté du 6 mai 2005 portant nomination au Conseil supérieur des archives.*JO du 18-05-2005, p. 8607, texte n° 81*

M. René Rémond, membre de l'Académie française, président de la Fondation nationale des sciences politiques, est nommé président du Conseil supérieur des archives. M. Marc Sanson, conseiller d'Etat, est nommé vice-président du Conseil supérieur des archives. Parmi les membres du Conseil nommés en tant que personnalités qualifiées figure Mme Annette Wiewiorka, directrice de recherche au CNRS.

Arrêté du 18 mai 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national du patrimoine.*JO du 28-05-2005, p. 9439, texte n° 268*

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national du patrimoine, au titre des personnalités françaises ou étrangères : Mme Christine Le Bihan-Graf, directrice, adjointe au directeur général de l'administration et de la fonction publique ; M. Alain Schnapp, directeur général de l'Institut national d'histoire de l'art ; M. Henri Loyrette, président de l'Etablissement public du musée du

Louvre ; Mme Paule René-Bazin, conservatrice générale du patrimoine ; Mme Caterina Bon Valsassina, directrice de l'Istituto Centrale per il Restauro (Rome) ; M. Aubert Gérard, restaurateur, diplômé de l'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art.

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'économie et des finances (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO du 14-05-2005, p. 8379, texte n° 135

CNRS

Convention complémentaire relative au renouvellement d'une UMR :

CON050001STIC du 18-04-2005

Partenaires : CNRS/INPL/INRIA/Université Nancy 2/Université Henri-Poincaré Nancy 1 (UHP)

UMR n° 7503 - LORIA

Convention établie pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

Convention de création d'une UMS :

CON050002STIC du 15-02-2005

Partenaires : CNRS/CEA

UMS n° 2920 - Observatoire des micro- et nanotechnologies (OMNT)

Directeur : M. Stéphane FONTANELL

Convention conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

Avenant au contrat de développement de l'Université Toulouse 2, années 2003-2006

CON050040DRES du 30-05-2005

UMR n° 5136 - France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen Age à l'époque contemporaine - FRAMESPA

Partenaires : CNRS/Université Toulouse 2

A compter du 1^{er} avril 2005, Monsieur Jean-Marc OLIVIER, maître de conférences, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5136 - France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen Age à l'époque contemporaine - FRAMESPA, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Ecole normale supérieure de Lyon, années 2003-2006

CON050038DRES du 20-05-2005

UMR n° 5161 - Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule

Partenaires : CNRS/ENS de Lyon/INRA

A compter du 1^{er} janvier 2005, Monsieur Laurent SCHAEFFER, chargé de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5161 - Laboratoire de biologie moléculaire de la

cellule, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours. Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Institut d'études politiques de Grenoble, années 2003-2006

CON050045DRES du 30-05-2005

UMR n° 5194 - PACTE

Partenaires : CNRS/IEP de Grenoble

A compter du 1^{er} janvier 2005 et jusqu'au 16 mars 2005, Monsieur Bruno CAUTRES, chargé de recherche 1^{re} classe, est nommé directeur de l'UMR n° 5194 - PACTE, en remplacement de Monsieur Martin VANIER, et Monsieur Martin VANIER, professeur d'université, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5194 - PACTE, en remplacement de Monsieur Bruno CAUTRES.

A compter du 17 mars 2005 et jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, Monsieur Martin VANIER, professeur d'université, est nommé directeur de l'UMR n° 5194 - PACTE, en remplacement de Monsieur Bruno CAUTRES et Monsieur Bernard DENNI, professeur d'université, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5194 - PACTE, en remplacement de Monsieur Martin VANIER.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'INSA de Lyon, années 2003-2006

CON050039DRES du 26-05-2005

UMR n° 5511 - Laboratoire de physique de la matière

Partenaires : CNRS/ INSA de Lyon

A compter du 1^{er} janvier 2005, Monsieur Abdelkader SOULFI, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5511 - Laboratoire de physique de la matière, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours. Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Ecole normale supérieure de Lyon, années 2003-2006

CON050035DRES du 11-05-2005

UMR n° 5669 - Unité de mathématiques pures et appliquées

Partenaires : CNRS/Ecole normale supérieure de Lyon

A compter du 1^{er} mars 2005, Monsieur Damien GABORIAU, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 5669 - Unité de mathématiques pures et appliquées, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Emmanuel GRENIER.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Aix-Marseille 1, années 2004-2007

CON050042DRES du 18-05-2005

UMR n° 6059 - Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives - CEPERC

Partenaires : CNRS/Université Aix-Marseille 1

A compter du 1^{er} septembre 2004, Monsieur Pierre LIVET, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 6059 - Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives - CEPERC, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Alain MICHEL. Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Aix-Marseille 1, années 2004-2007

CON050044DRES du 13-05-2005

UMR n° 6636 - Economies, sociétés et environnements préhistoriques

Partenaires : CNRS/Université Aix-Marseille 1/Ministère de la culture et de la communication

A compter du 1^{er} janvier 2004, l'UMR n° 6636 - Economies, sociétés et environnements préhistoriques, dirigée par M. Robert CHENORKIAN et rattachée principalement à l'Université Aix-Marseille et à titre secondaire à l'Université Grenoble 1, relève également du Ministère de la culture et de la communication.

Le montant de la contribution financière du Ministère de la culture et de la communication au fonctionnement de l'UMR n° 6636 est fixé, pour l'année 2004, à 18 906 € (dix-huit mille neuf cent six euros).

Avenant au contrat de développement de l'Université Aix-Marseille 3, années 2004-2007

CON050048DRES du 13-05-2005

UMR n° 6133 - Institut Fresnel Marseille

Partenaires : CNRS/Université Aix-Marseille 3

A compter du 1^{er} janvier 2005, Monsieur Gérard TAYEB, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 6133 - Institut Fresnel Marseille, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Tours, années 2004-2007

CON050036DRES du 11-05-2005

UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements

Partenaires : CNRS/Université de Tours

A compter du 1^{er} janvier 2005, Monsieur Benoît MALPAUX, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Yves COMBARNOUS. Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Bretagne occidentale, années 2004 - 2007

CON050033DRES du 09-05-2005

UMR n° 6205 - Laboratoire de mathématiques

Partenaires : CNRS/Université de Bretagne occidentale

A compter du 1^{er} mars 2005, Monsieur Pierre CARDALIA-GUET, professeur des universités, est nommé directeur de

l'UMR n° 6205 - Laboratoire de mathématiques, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Rainer BUCKDAHN.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Cergy-Pontoise, années 2002-2005

CON050034DRES du 11-05-2005

UMR n° 8088 - Analyse, géométrie et modélisation

Partenaires : CNRS/Université de Cergy-Pontoise

A compter du 1^{er} mars 2005, Monsieur Vladimir GEORGES-CU, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 8088 - Analyse, géométrie et modélisation, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Emmanuel HEBEY.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Paris XI - Paris-Sud, années 2002-2005

CON050037DRES du 18-05-2005

Partenaires : CNRS/Université Paris XI - Paris-Sud

UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale

UMR n° 8627 - Laboratoire de physique théorique

A compter du 1^{er} avril 2005, Madame Fabienne CASOLI, astronome de première classe, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

A compter du 1^{er} mai 2005, Monsieur Hendrik-Jan HILHORST, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 8627 - Laboratoire de physique théorique, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Paris 11 - Paris-Sud, années 2002-2005

CON050043DRES du 30-05-2005

Partenaires : CNRS/Université Paris 11 - Paris-Sud

UMR n° 8613 - Laboratoire de chimie inorganique

UMR n° 8000 - Laboratoire de chimie physique

A compter du 1^{er} janvier 2005, Monsieur Talal MALLAH, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 8613 - Laboratoire de chimie inorganique, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques GIRERED.

A compter de la même date, Monsieur Pascal PERNOT, chargé de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8000 - Laboratoire de chimie physique, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Bernard LEVY.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Poitiers, années 2004-2007

CON050041DRES du 30-05-2005

FR n° 2703 - Fédération Chimie fine et chimie pour l'environnement

Partenaires : CNRS/Université de Poitiers

A compter du 1^{er} janvier 2005, Monsieur Joël BARRAULT, directeur de recherche, est nommé directeur de la FR n° 2703 - Fédération Chimie fine et chimie pour l'environnement, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Michel PELISSIER.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat quadriennal de l'Université Rennes 1, années 2004-2007

CON050046DRES du 12-05-2005

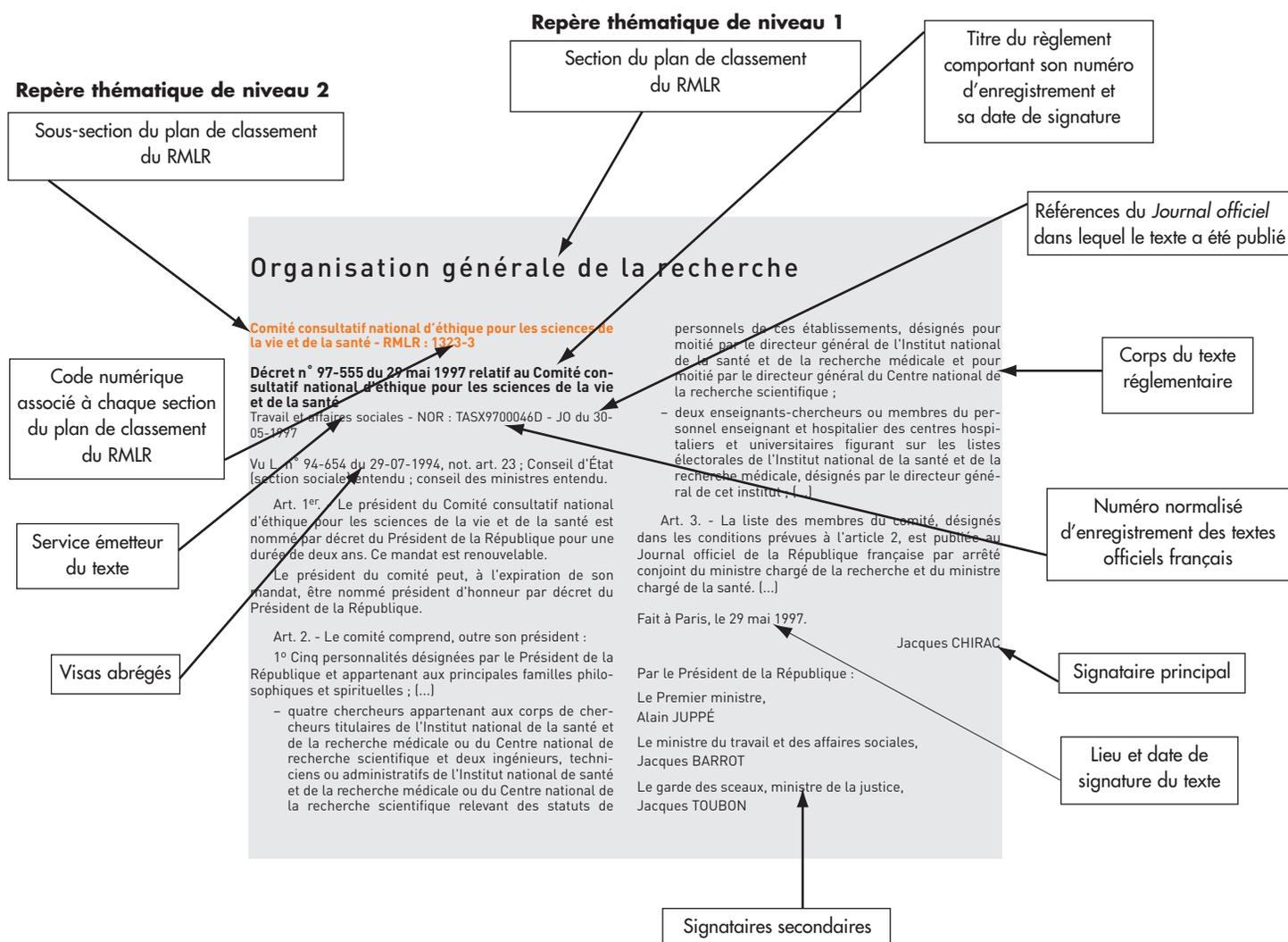
FR n° 2108 - Institut de chimie de Rennes

Partenaires : CNRS/Université Rennes 1

A compter du 1^{er} janvier 2005, Messieurs Michel VAULTIER et Jean-Luc ADAM, directeurs de recherche, sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de la FR n° 2108 - Institut de chimie de Rennes, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette fédération.

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation NORD-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902
31319 Labège Cedex
Tél. : 05 62 24 25 00
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Hervé MATHIEU

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M^{me} Nicole ABRIAL
M. Bernard ADANS
M^{me} Françoise BARRIÈRE
M^{me} Geneviève BOUET-CHEMIN
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Kéty CHESSELET
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Janine SATURNIN
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

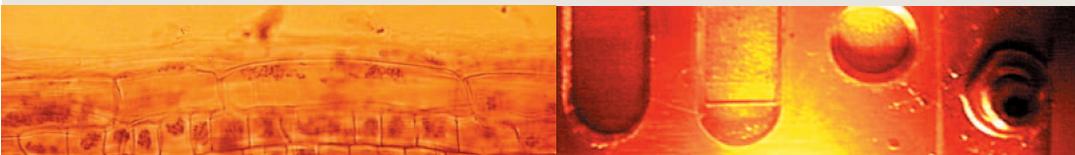
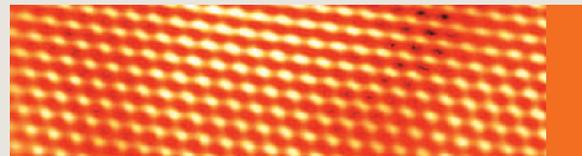
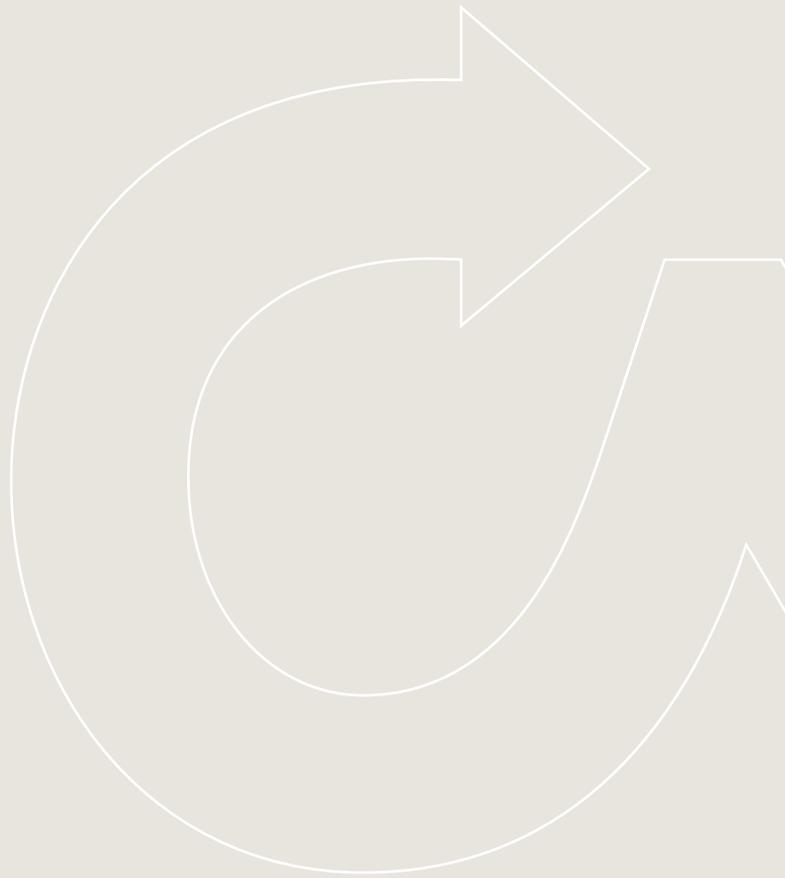
DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M. Christophe CIECHANOWICZ
M^{lle} Anne-Laure CORNIGUEL
M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER :
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 Labège Cedex

CONTACT PAR MÊL :
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

**DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS
AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :**
doginfo@services.cnrs.fr

Dépôt légal à parution
BIALEC (Nancy)
D.P. n° 63004 - 7-2005



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90